



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2016**

Rapports :

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

Dicastère des infrastructures

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique	5
1. Organigramme	6
2. Chancellerie.....	7
2.1. Rôle et fonction du service	7
2.2. Activité 2016.....	8
2.3. Effectif du personnel.....	11
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	11
3. Service des ressources humaines (RH)	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commission du Conseil communal.....	12
3.3. Activité 2016.....	13
3.4. Effectif du personnel.....	15
3.5. politique salariale.....	15
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	15
4. Sécurité de proximité et prévention incendie	17
4.1. Sécurité de proximité.....	17
4.2. Prévention incendie	22
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	23
5.1. Rôle et fonction du service	23
5.2. commissions	24
5.3. Activité 2016.....	24
5.4. Effectif du personnel.....	27
5.5. Projets importants réalisés en 2016.....	27
5.6. Budgets et comptes.....	28
6. Protection civile – OPC	29
6.1. Rôle et fonction du service	29
6.2. Activités 2015.....	29
6.3. Effectif du personnel.....	30
6.4. commissions et séances	30
6.5. réorganisation de la protection civile neuchâteloise	30
6.6. Budgets et comptes.....	30
7. Service des ambulances.....	31
7.1. Rôle et fonction du service	31
7.2. Activité 2016.....	31
7.3. Effectif du personnel.....	36
7.4. commissions	37
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	37
7.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	38
7.6. Budgets et comptes.....	38
8. Cabinet de groupe	38
9. Mise en place d'un organe de conduite régional (OCRg)	39
10. Maison de santé de couvet.....	40
11. Soutien à la vie locale.....	41

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement	43
1. Généralités.....	44
1.1. Introduction.....	44
1.2. Organigramme	45
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau	46
2.1. Rôle et fonction du service	46
2.2. Commissions du Conseil communal.....	46
2.3. Activité 2016.....	48
2.4. Effectif du personnel.....	53
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	54
3. Crèche communale.....	57
3.1. Rôle et fonction du service	57
3.2. Commissions du Conseil communal.....	57
3.3. Activité 2016.....	58
3.4. Effectif du personnel.....	61
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	61
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	62
4. Bibliothèque communale	62
4.1. Rôle et fonction du service	62
 Dicastère du territoire, des sports et de la culture.....	 65
1. Généralités.....	66
1.1. Introduction.....	66
1.2. Organigramme.....	67
2. Service du territoire.....	68
2.1. Rôle et fonction du service	68
2.2. Commissions du Conseil communal.....	68
2.3. Activité 2016.....	69
2.4. Effectif du personnel.....	71
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	71
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	71
3. Service des sports et de la culture.....	72
3.1. Rôle et fonction du service	72
3.2. Commissions du Conseil communal.....	72
3.3. Activité 2016.....	73
3.4. Effectif du personnel.....	74
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	75
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	75
4. Centre sportif régional du Val-de-Travers et piscine des Combes.....	76
4.1. Rôle et fonction du service	76
4.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des combes.....	76
4.3. Activités 2016.....	76
4.4. Effectif du personnel.....	78
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	78
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	79

Dicastère des infrastructures	81
1. Généralités.....	82
1.1. Introduction.....	82
2. Travaux publics	83
2.1. Rôle et fonction du service	83
2.2. Commissions du Conseil communal.....	83
2.3. Activité 2016.....	84
2.4. Effectif du personnel.....	85
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	85
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	86
3. Service des déchets	86
3.1. Rôle et fonction du service	86
3.2. Activité 2016.....	87
3.3. Effectif du personnel.....	88
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	88
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2016	89
4. Service de l'eau et épuration	89
4.1. Rôle et fonction du service	89
4.2. Activité 2016.....	90
4.3. Effectif du personnel.....	90
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	90
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2016	91
5. Dicastère des bâtiments	91
5.1. Rôle et fonction du service	91
5.2. Commissions du Conseil communal.....	92
5.3. Activité 2016.....	92
5.4. Effectif du personnel.....	93
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	93
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2016	96
 Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale	 97
1. Généralités	98
1.1. Introduction	98
1.2. Organigramme	98
2. Direction de l'économie et des finances	99
2.1. Rôle et fonction du service	99
2.2. Commissions.....	99
2.3. Activités 2016.....	101
2.4. Effectif du personnel.....	108
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	109
2.6. État de situation à la fin de l'exercice 2016	111
3. Service forestier.....	111
3.1 Rôle et fonction du service	111
3.2 Commission forestière.....	112
3.3 Activités 2016.....	113
3.4 Effectif du personnel.....	113
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	114

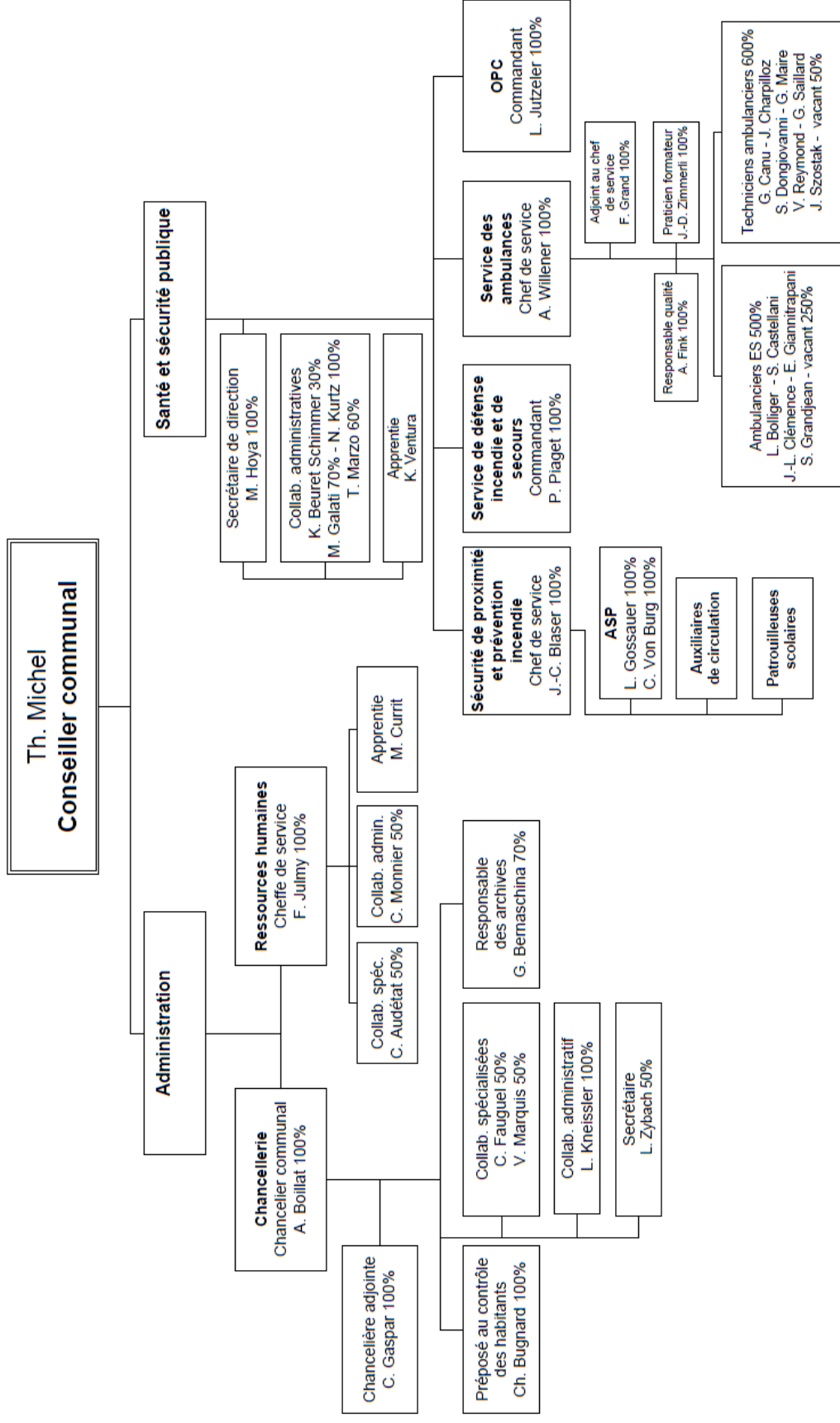
3.6 État de situation à la fin de l'année 2016	115
4. Service forestier - Équipe communale	115
4.1 Rôle et fonction du service	115
4.2 Commissions du Conseil communal.....	116
4.3 Activités 2016.....	116
4.4 Effectif du personnel.....	117
4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	117
4.6 État de situation À la fin de l'année 2016.....	118
5. Guichet social régional	118
5.1. Rôle et fonction du service	118
5.2. Commissions du Conseil communal.....	118
5.3. Activités 2016.....	119
5.4. Effectif du personnel.....	121
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	122
5.6. État de situation à la fin de l'année 2016	123
6. EcoVal - Programme d'insertion	124
6.1. Rôle et fonctions du service.....	124
6.2. Commissions du Conseil communal.....	124
6.3. Activités 2016	125
6.4. Effectif du personnel.....	126
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2016.....	127
6.6. État de situation à la fin de l'année 2016	127

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité publique**

DASSP

1. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique Etat au 31 décembre 2016



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination 4 importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des Autorités ;
- 2) La gestion des parcs informatiques, matériels, mobiliers et l'économat ;
- 3) Le contrôle des habitants ;
- 4) Les archives communales.

Excepté les archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est en charge du protocole et de l'organisation des réceptions officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que de la page 2 du Courrier du Val-de-Travers. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch et du portail <https://echo.vdt.ch> ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et de téléphonie, la commande des divers biens, matériels et mobiliers.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents, quelle que soit leur date d'émission, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) la gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) la justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) la sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks et de tenir le registre des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel ;
- Comité de rédaction du GIC (site Internet des communes neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Commission du patrimoine et des arts ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du parc éolien de la Montagne de Buttes.

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITÉ 2016

2.2.1 SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Sur 2016, durant la 2^{ème} législature, le Conseil communal était composé comme suit :

Fonction	Chef dicastère	Dicastères
Président	Frédéric Mairy	Economie et finances (DEFI)
Vice-président	Yves Fatton	Infrastructures (DI)
Secrétaire	Thierry Michel	Administration, santé et sécurité publique (DASSP)
Membre	Christian Mermet	Développement territorial, vie associative et culture (DTVAC)
Membre	Chantal Brunner	Jeunesse et enseignement (DJE)

A l'aube de la législature 2016-2020, le Conseil communal a tenu sa séance de constitution en date du 24 juin au cours de laquelle il a nommé son bureau pour 2016-2017. Il a également réparti ses dicastères comme suit :

Fonction	Chef dicastère	Dicastères
Président	Yves Fatton	Infrastructures (DI)
Vice-président	Thierry Michel	Administration, santé et sécurité publique (DASSP)
Secrétaire	Christian Mermet	Territoire, sports et culture (DTSC)
Membre	Chantal Brunner	Jeunesse et enseignement (DJE)
Membre	Frédéric Mairy	Economie, finances et cohésion sociale (DEFCOS)

Il a tenu 48 séances représentant la rédaction de 971 pages de procès-verbaux et l'adoption de 41 arrêtés.

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail ou Conseils d'administration pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les Autorités des principales collectivités publiques du canton, le Conseil communal a rencontré :

27 janvier Conseil communal de Val-de-Ruz
1^{er} septembre Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel
14 septembre Conseil communal de La Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2016 a été riche de 139 représentations officielles.

2.2.1.2 CONSEIL GÉNÉRAL

La particularité de l'année 2016 est qu'elle s'est déroulée sur 2 législatures distinctes (2012-2016 et 2016-2020) par un renouvellement de ses Autorités. Les élections communales se sont déroulées le 5 juin 2016. 5 listes ont été déposées pour un total de 90 candidats au Conseil général, répartis ainsi :

Parti libéral-radical (PLR)	33 candidats
Parti socialiste (PS)	31 candidats
Union démocratique du centre (UDC)	14 candidats
Les Verts, écologie et liberté (Les Verts)	7 candidats
Parti ouvrier et populaire (POP)	5 candidats

Le résultat des élections fait apparaître la répartition des 41 sièges comme suit :

PLR	:	14
PS	:	13
UDC	:	9
Les Verts	:	3
POP	:	2

L'étape suivante a été la séance de constitution du Législatif, au cours de laquelle le Conseil général a notamment élu son bureau pour un an, le Conseil communal et les commissions pour 4 ans. Cette séance s'est déroulée le 23 juin. Le Conseil général a élu en la personne de M. Pierre-Alain Wyss (PLR) son premier président. L'élection de l'Exécutif n'a nécessité qu'un tour et les 5 membres de l'Exécutif ont été réélus. Les membres du Conseil général ont nommé les commissions législatives et leurs représentants (CGF, CREGL, CNAT, membres du Conseil général au CES). Après que le nouvel Exécutif ait proclamé élu les viennent-ensuite pour les remplacer au Conseil général, 18 nouveaux conseillers généraux sont dénombrés au début de la nouvelle législature 2016-2020. Les 23 autres membres ont déjà fonctionné durant la précédente.

Dans le cadre de la législature 2012-2016, le Conseil général a tenu 2 séances représentant la rédaction de 69 pages de procès-verbaux ainsi que l'adoption de 7 arrêtés et d'un règlement. 2 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres des groupes socialiste et libéral radical. Le Législatif a adopté les comptes 2015 lors de sa séance du 27 mai 2016.

A l'aube de la législature 2016-2020, outre la séance de constitution, le Législatif s'est réuni à 3 autres reprises jusqu'à la fin 2016. Le 14 novembre, le Conseil communal a présenté son programme de législature. La séance du 12 décembre a été consacrée à l'adoption du budget 2017. Ces séances représentent la rédaction de 97 pages de procès-verbaux ainsi que l'adoption de 7 arrêtés et 3 modifications de plans d'aménagement et/ou d'alignement.

La Chancellerie a organisé 4 scrutins, dont les élections communales et le référendum lancé contre l'arrêté du Conseil général modifiant partiellement le plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus ». Pour les 4 scrutins, un total de 54 personnes ont été convoquées au bureau électoral et de dépouillement, le taux de participation moyen pour les différents objets était de 39.49%. Pour les élections communales, 43 personnes ont été convoquées pour les deux bureaux et le taux de participation a atteint 37.79%.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (65 participants), des personnes naturalisées (36 participants), des Nouveaux arrivants dans la commune (96 participants) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (18 couples).

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 41 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à 2 personnes entrant dans leur 100^{ème} année.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour de la partie « vivre » du site www.val-de-travers.ch. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés, ainsi que la mise à jour de l'annuaire communal et du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT).

2.2.1.5 COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». En 2016, 10 newsletters ont été transmises au personnel communal.

2.2.2 ARCHIVES COMMUNALES

La priorité durant l'année 2016 a été donnée à l'établissement d'un plan de conservation. Ce travail de longue haleine est encore en cours. La responsable espère pouvoir le mettre en place pour toute la commune d'ici la fin du 2^{ème} semestre 2017.

Le tri des dossiers des anciennes communes a débuté dans un premier temps par le tri des dossiers de permis de construire qui est le domaine le plus concerné par les demandes de recherches. En 2016, 48 demandes de la part des services et 49 pour des privés ont été exécutées.

2.2.3 CONTRÔLE DES HABITANTS

En 2016, le Contrôle des habitants a enregistré 934 déménagements, 684 arrivées, 621 départs, 128 décès et 99 naissances. Dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, le Contrôle des habitants a distribué 313 kits de bienvenue.

Le Contrôle des habitants a établi 619 documents d'identités pour des ressortissants suisses, 870 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'717 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2012	2013	2014	2015	2016
Boveresse	384	401	386	383	396
Buttes	626	622	631	646	663
Couvet	2'765	2'787	2'775	2'801	2'860
Fleurier	3'517	3'536	3'498	3'492	3'452
Les Bayards	375	368	356	367	369
Môtiers	809	801	811	817	830
Noiraigue	493	512	520	512	555
St-Sulpice	656	648	648	625	611
Travers	1'196	1'177	1'177	1'208	1'166
Total localités	10'821	10'852	10'802	10'851	10'902
Hors commune	49	61	49	53	52
Total habitants réguliers	10'870	10'913	10'851	10'904	10'954

2.2.4 ECONOMAT

A côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 126 PC ;
- 128 lignes fixes de téléphonie ;
- 186 abonnements CMN (téléphonie mobile) ;
- 32 multifonctions (administration et écoles) ;
- 49 programmes informatiques ;
- les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.7 EPT, soit

- Un chancelier à 100% ;
- Une chancelière adjointe à 100% ;
- Une archiviste à 70% ;
- Deux collaboratrices spécialisées à 50% ;
- Un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- Un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;
- Une secrétaire à 50%.

L'année 2016 a été marquée par la démission pour le 31 mars de Mme Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée. Elle a été remplacée dès le 1^{er} août par Mme Valérie Marquis. Titulaire d'une maturité fédérale en Lettres et d'un certificat de gestion du Lycée Jean Piaget, Mme Marquis était collaboratrice spécialisée au Centre suisse des services de formation professionnelle à Berne. Dès son entrée en fonction, Mme Marquis n'a pas tardé à mettre à profit ses compétences en période d'élaboration du programme de législature.

D'autre part, les incapacités de travail pour des maladies ou accident non professionnels, notamment une absence longue durée, ont totalisé 74 semaines.

Pour combler ces absences, la Chancellerie a tout d'abord recouru à une stagiaire, Mme Lara Zybach, étudiante à la HEG-Arc, qui a ensuite été engagée comme secrétaire à 50% pour une durée déterminée. Elle a aussi fait appel à une collaboratrice du Dicastère des infrastructures, à raison de 30% durant 6 mois.

Les missions de la Chancellerie sont réparties selon les pourcentages suivants :

Secrétariat des autorités	: 37%
Contrôle des habitants	: 35%
Archives	: 14%
Economat	: 10%
Autres tâches	: 4%

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

2.4.1 DÉVELOPPEMENT DE SMS INFO

Un système d'alerte par « SMS Info », application I-Phone ou courrier électronique est en gestation en collaboration avec des partenaires externes et sera finalisé en 2017.

2.4.2 COMMUNICATION 2016

En étroite collaboration avec le DEFCOS, le concept de communication communale a été revu. Ainsi le 7 janvier 2016, la page 2 du Courrier du Val-de-Travers a fait peau neuve et est devenue bimensuelle. Elle s'intitule désormais « La vie au Vallon ». Cette page se veut plus attractive que la précédente et s'inscrit dans le concept "Qualités naturelles". Chaque parution est agrémentée d'une photo sur le thème "Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère".

2.4.3 DESCRIPTION DES PROCESSUS

La Chancellerie a continué de coordonner et d'harmoniser l'élaboration des processus dans chaque service. Au 31 décembre 2016, 211 processus sont validés et plusieurs services doivent encore en remettre pour validation.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Garant d'une gestion équitable du personnel communal, le service des ressources humaines (RH) a avant tout une mission de soutien et de conseil auprès du Conseil communal, des collaborateurs et des chefs de service.

Le service des RH est chargé de mettre en oeuvre la politique du personnel. Il contribue à la maîtrise de l'évolution des effectifs, ceci tout en respectant le budget y relatif. Il participe aux étapes d'engagement de personnel, jusqu'à leur intégration au sein de l'administration.

Ses tâches principales :

- Conseil et soutien des chefs de dicastère, des chefs de service et des employés.
- Gestion administrative du personnel.
- Gestion des salaires.
- Gestion des assurances sociales.
- Gestion du temps de travail et des absences.
- Gestion de la formation continue.
- Reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI.
- Application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DU PERSONNEL

Après la mise en oeuvre de la charte éthique du personnel en 2015, la commission du personnel s'est réunie à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2016, notamment pour mener des discussions sur les points suivants :

- Nomination des nouveaux membres
- Modification de l'arrêté et des statuts de la commission

- Organisation des événements pour le personnel (agape de fin d'année et sortie estivale)
- Modalités du versement des primes de fidélité
- Nettoyage des vêtements professionnels
- Accès au Centre sportif

Plusieurs points précités seront repris et traités dans le courant de l'année 2017.

3.3. ACTIVITÉ 2016

Personnel communal	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Nombre de collaborateurs	158	177	174	175	188
Femmes	53%	54%	56%	54%	56%
Hommes	47%	46%	44%	46%	44%

Personnel enseignants + direction	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Nombre de collaborateurs	146	140	139	140	145
Femmes	80%	78%	79%	80%	82%
Hommes	20%	22%	21%	20%	18%

L'effectif du personnel était le suivant au 31.12.2016

Effectif par dicastère	Début 2016	Fin 2016
DASSP (administration, santé, sécurité publique)	28.10 EPT	31.80 EPT
DJE (jeunesse et enseignement)	36.04 EPT	24.17 EPT
DI (infrastructures)	41.90 EPT	42.20 EPT
DEFCOS (économie, finances, cohésion sociale)	22.70 EPT	24.20 EPT
DTSC (dicastère du territoire, des sports et de la culture)	2.65 EPT	17.70 EPT
Ecole JJR (personnel administratif et technique)	6.33 EPT	6.33 EPT
Ecole JJR (direction, personnel enseignant et unité socio-éd.)	99.95 EPT	103.51 EPT
Effectif total	237.67 EPT	249.91 EPT
Effectif total hors personnel enseignant	137.72 EPT	146.40 EPT

Pour respecter les normes de sécurité SUVA de notre équipe forestière, une création de poste temporaire de 1 EPT a été validée par la CGF. En ce qui concerne le Guichet social régional, une augmentation de l'effectif administratif de 0.20 EPT a été mise en place, ceci dans le cadre d'une expérience pilote menée en lien avec l'Office cantonal de l'action sociale (ODAS). La réhabilitation des stations d'épuration de Boveresse et de Travers, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à Noiraigue a engendré une création de poste de 0.50 EPT au Service des eaux.

De plus, avec la nouvelle législature, le Conseil communal a apporté quelques modifications qui ont pris effet au 1er juillet 2016, notamment dans la réorganisation du Dicastère du territoire, des sports

et de la culture (DTSC), du Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE) ainsi que du Dicastère des infrastructures (DI). Le DTSC a repris la gestion du Centre sportif (14.90 EPT) et la centrale de réservation (0.35 EPT), précédemment gérés par le DJE et le DI.

Les autres fluctuations d'EPT sont liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 256 dossiers qui ont été gérés par les RH en 2016.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 8 apprentis-es employés-es de commerce
- 7 apprentis-es assistants-es socio-éducatifs-ves
- 5 agents d'exploitation
- 2 forestiers bûcherons
- 1 collaboratrice selon l'article 32, pour un obtenir un CFC d'employée de commerce.

La Commune forme des jeunes apprentis dans des domaines diversifiés. Le ratio est très favorable à notre administration. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 12.2% en 2016 pour notre commune, contre 5,1% pour la moyenne suisse alors que l'Etat de Neuchâtel fixe un quota minimum de 4% d'apprentis pour sa propre administration.

La Commune de Val-de-Travers peut en outre compter sur 22 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. A noter que 100% de nos apprentis ont réussi leurs examens en août 2016, il s'agit de :

- Stéphanie Cherbuin, CFC employée de commerce
- Estevan Chuat, CFC forestier bûcheron
- Sarah Da Rocha, CFC assistante socio-éducative
- Bujar Nuhi, CFC employé de commerce

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Conseil communal encourage les activités sportives du personnel. Chaque année, ce dernier a la possibilité de s'inscrire gratuitement au BCN Tour en équipe, tant pour la course à pied que pour la pratique du Nordic Walking. De plus, les collaborateurs bénéficient gracieusement, selon certains horaires, des installations du Centre sportif.

D'une année à l'autre, l'intensité, la durée et la propagation de la grippe saisonnière varie. La vaccination est donc un bon moyen de prévenir la grippe. A cet effet, le personnel communal a la possibilité de se faire vacciner gratuitement par le Service des ambulances qui coordonne et s'assure du suivi de la vaccination. 44 personnes ont souhaité se faire vacciner.

3.3.3. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2016, les RH ont enregistré deux résiliations des rapports de travail et trois départs en retraite. Avec un turnover brut de 8.29%, notre administration se trouve en dessous de la moyenne suisse de 15.10%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 14.18 jours. Ces absences évoluent à un niveau relativement stable sur la période considérée. Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les cinq collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 10 jours, soit légèrement en dessus de la moyenne suisse qui est de 9 jours.

Genres d'absences	2013 (nb jours)	2014 (nb jours)	2015 (nb jours)	2016 (nb jours)	Différence entre 2015 et 2016
Maladie non prof.	12.65	12.50	13.61	11.70	-1.91
Accident et maladie prof.	0.82	0.59	0.60	0.87	+0.27
Accident non prof.	1.30	2.73	2.69	1.61	-1.08
Total absences maladie et accident	14.77	15.82	16.90	14.18	-2.72

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service des RH est doté de 2 EPT, soit une collaboratrice spécialisée à 0.5 EPT, une collaboratrice administrative à 0.5 EPT et une cheffe de service à 1 EPT. Une apprentie employée de commerce est en formation au sein du service.

Madame Catherine Audétat, collaboratrice spécialisée, a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, délivré par l'Association suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources Swiss Exams (HRSE). Nous la félicitons chaleureusement et la remercions de son précieux engagement en faveur de notre commune.

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Le personnel communal a bénéficié de l'octroi d'un échelon automatique au 1^{er} janvier 2016. Malgré le fort repli de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), le Conseil communal a décidé de ne pas indexer négativement les salaires. En comparaison, l'Etat de Neuchâtel a octroyé une augmentation de 0.5% du traitement de base 2013 mais sans échelon supplémentaire.

3.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Diverses formations continues internes et externes ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant toute l'année 2016, 90 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 2'965 heures. Les efforts déployés en matière de formation continue se poursuivent mais ne présentent pas d'évolution notable par rapport à l'année précédente. Parmi les formations mises sur pied à l'interne, nous pouvons citer un cours de

préparation aux entretiens individuels où 22 cadres ont pu échanger leurs expériences et bénéficier des conseils d'un formateur.

De plus, des formations spécifiques externes ont été planifiées, notamment :

- Formation en leadership
- Coaching individualisé
- Cours informatiques
- Cours pour maîtres d'apprentissage

Plusieurs formations devant aboutir à un CAS sont prévues pour 2017.

3.6.2. SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Nous constatons qu'en 2016, la satisfaction du personnel a progressé : 83% des collaborateurs s'estimaient en effet satisfaits voire très satisfaits de leur poste de travail. Cette évaluation provient du retour des entretiens annuels et est basée sur l'analyse de cinq critères allant de la satisfaction dans le poste occupé, à la circulation des informations, en passant par les moyens de travail à disposition, la répartition de la charge de travail ainsi que le climat de travail.

La qualité des prestations de notre commune dépend significativement du personnel. Les bons résultats des évaluations constituent un bon indicateur à cet égard et, dans l'ensemble, la situation est réjouissante.

3.6.3. PERSONNEL DE LA CRÈCHE

Les RH ont activement participé à l'analyse du fonctionnement de la crèche. Une mandataire externe a été sollicitée et, après avoir entendu individuellement l'ensemble du personnel et observé l'organisation du service, a rendu une synthèse qui a permis au Conseil communal de prendre un certain nombre de mesures. La plus importante est la création de quatre fonctions de responsable de site, afin de représenter la direction sur le terrain et appuyer la directrice dans ses missions quotidiennes.

3.7. ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE 2016

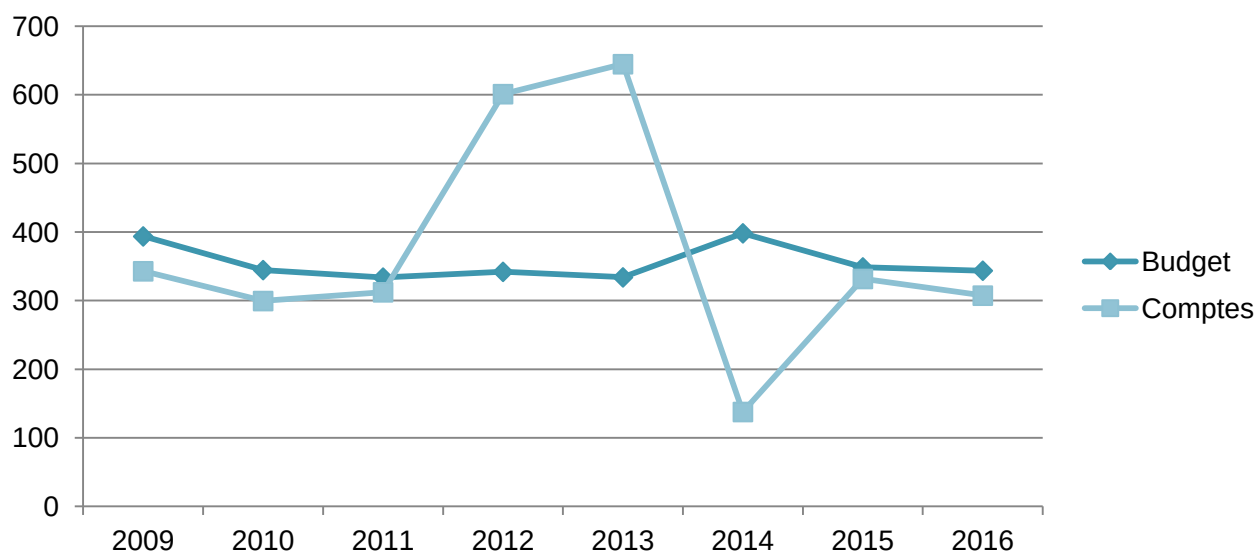
L'Etat de Neuchâtel a modifié un certain nombre de conditions de travail de son personnel pour le 1er janvier 2017 :

- Une nouvelle grille salariale, qui fait notamment passer le nombre d'échelons de 38 à 25.
- Une augmentation d'une heure de la durée du travail hebdomadaire, qui passe ainsi de 40 à 41h.
- L'octroi de 1 jour supplémentaire de vacances.

Bien que les employés communaux soient soumis à la législation cantonale sur le statut de la fonction publique, le Conseil communal a activé l'article 8.2 du Règlement général de commune qui permet de déroger à ces modifications. Les conditions de travail resteront dès lors inchangées pour l'année 2017. Comme annoncé toutefois, ces différents éléments seront repris avec la Commission du personnel dans la perspective de 2018.

3.7.1. BUDGET ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET PRÉVENTION INCENDIE

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées notamment dans les domaines suivants :

- 1) Surveillance des écoles
- 2) Surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression
- 3) Notification d'actes divers
- 4) Objets trouvés
- 5) Contrôle des véhicules au repos
- 6) Retraits de plaques
- 7) Gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations)
- 8) Manifestations
- 9) Application de la réglementation cantonale et communale

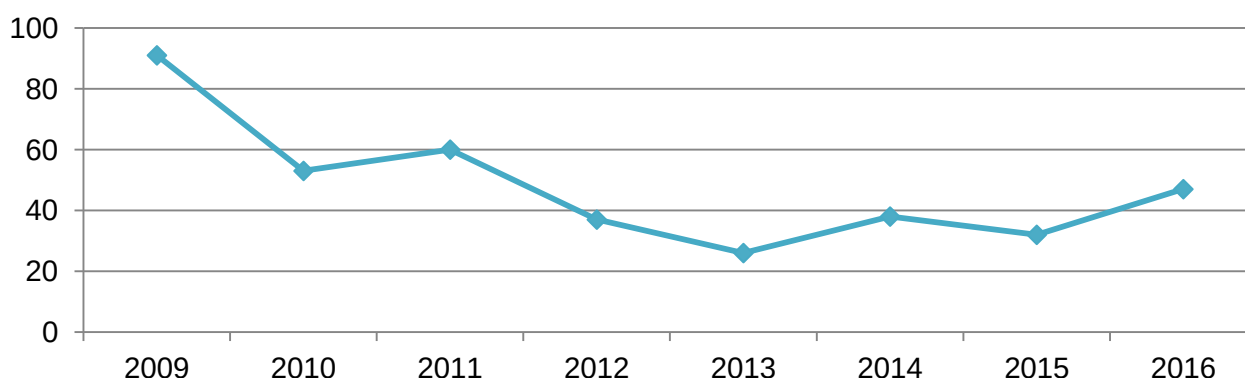
4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

Le secrétariat de la sécurité publique, sous la responsabilité de Mme Maria Hoya, assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les personnes naturalisées en 2016 sont au nombre de 47, dont 34 majeures et 13 mineurs.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 25 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{ère} génération et 10 de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, 12 personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2016 sont issues de 13 pays différents, dont voici le détail :

Bosnie et Herzégovine.....	2	Pologne	1
Etats-Unis	1	Portugal	10
France	10	Roumanie	1
Italie.....	6	Royaume-Uni.....	1
Japon.....	1	Serbie	1
Kosovo	7	Vietnam	3
Maroc	3		

Actuellement, 24 dossiers sont en cours d'étude à l'Etat ou à la Confédération et n'ont pas encore été présentés à la CNAT.

La CNAT s'est réunie à 6 reprises et a traité au total 27 dossiers impliquant 47 personnes.

25 janvier 2016	6	dossiers impliquant	8	personnes
17 mars 2016	4	dossiers impliquant	6	personnes
17 mai 2016	3	dossiers impliquant	7	personnes
30 août 2016	4	dossiers impliquant	4	personnes
17 octobre 2016	5	dossiers impliquant	12	personnes
01 décembre 2016	5	dossiers impliquant	10	personnes

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères en charge des infrastructures, du territoire et de la sécurité publique. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la santé et à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,...). En 2016, le groupe circulation s'est réuni à 8 reprises et a traité 79 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2012	2013	2014	2015	2016
Les Bayards	2	1	1	3	1
Boveresse	3	3	2	1	1
Buttes	5	3	3	6	2
Couvet	17	12	12	5	17
Fleurier	22	10	25	23	32
Môtiers	3	7	4	7	5
Noiraigue	3	4	5	7	4
Saint-Sulpice	6	3	1	3	4
Travers	5	6	5	7	5
Hors localité	7	11	7	5	8
Totaux	73	60	65	67	79

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

A noter encore que le chef de Dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique de l'ACN qui se sont réunis à sept reprises.

4.1.3. ACTIVITÉ 2016

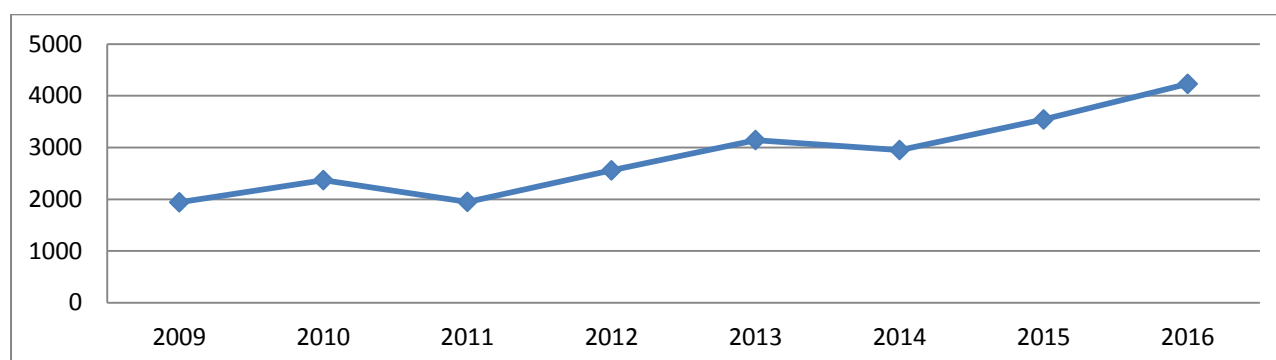
En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- Gestion et notification de 4'229 commandements de payer.
- Etablissements publics : 21 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 22 autorisations occasionnelles d'ouverture tardive.
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- 67 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du Service cantonal des automobiles.
- 129 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires.
- Objets trouvés : 101 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site Internet de la commune.
- Gestion complète des foires de Couvet (134 exposants 2 jours par année), de Travers (20 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (59 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : gestion de 75 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux.

- Application du règlement de police avec notamment 19 dénonciations pour dépôt illicite de déchets.
- Véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement et 1 dossier a nécessité une décision d'évacuation).
- Police sanitaire et salubrité publique (37 dossiers traités).
- Renseignements à la population.

Il est à relever que les notifications des commandements de payer ne cessent d'augmenter, une situation inquiétante sous l'angle de la paupérisation de la population. De plus en plus d'heures doivent ainsi être consacrées à cette tâche au détriment d'autres missions.

Evolution des notifications des commandements de payer :



Cette année, les agents de sécurité publique ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 590 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement important. 119 demandes de manifestation ont notamment été traitées.

Par ailleurs, le chef de service participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. Le nombre des séances de chantier a augmenté par rapport à 2015, principalement en raison des travaux réalisés au giratoire du Pont des Chèvres à Fleurier (8 séances) et de celui de l'Ecu de France à Couvet (18 séances), sans compter les séances ordinaires avec la voirie pour adapter la signalisation routière en fonction de l'avancement des travaux.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE ont été maintenues pour assurer l'échange d'informations. A noter à ce sujet, un changement à la direction de la PONE. Le chef de secteur pour le Val-de-Travers et La Brévine, le Sgtm chef Roland Schorderet ayant fait valoir son droit à une retraite bien méritée au 31 décembre 2015, il a été remplacé à cette fonction par le Sgtm chef Daniel Petitpierre.

A noter enfin que, en prévision du passage du Tour de France le 18 juillet, le Conseil communal a activé un organe de conduite régional (OCRg) qui s'est réuni pour la première fois le 21 janvier. Coupant la région en deux parties hermétiques durant plus de 6 heures, ce passage a nécessité une solide coordination entre les différents partenaires (pompiers, protection civile, ambulances, police, travaux publics, Chancellerie,...). Le chef du SPPI, Jean-Claude Blaser, a été désigné chef des opérations à cette occasion. Cette mission supplémentaire a nécessité 223 heures de travail à elle seule.

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.75 EPT dont :

- 1 chef de service pour 0,75 EPT
- 2 agents de sécurité publique pour 2 EPT
- 4 collaboratrices administratives pour 1 EPT

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 17 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

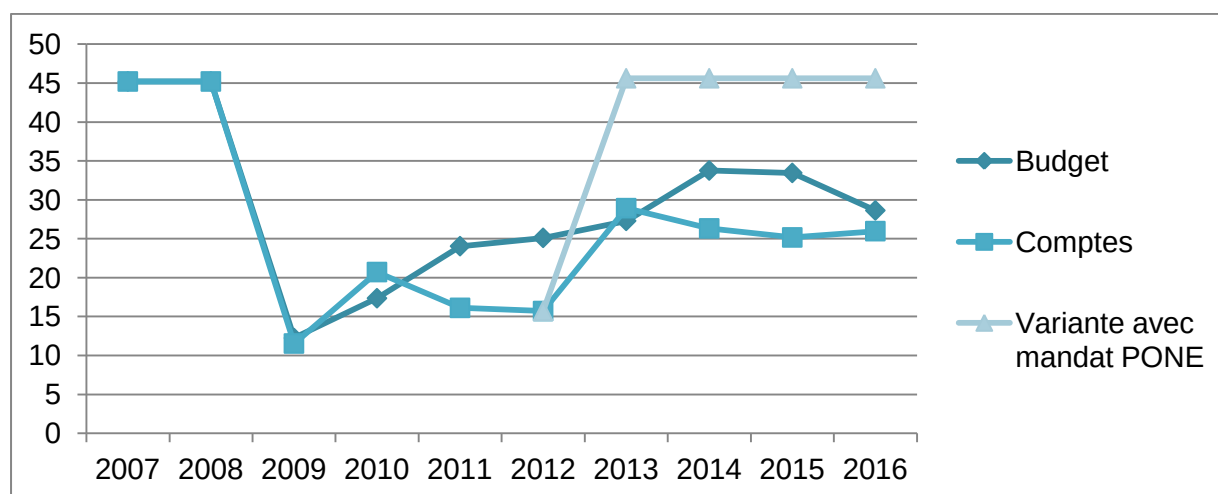
Dans le courant de l'année, ses membres ont suivi deux formations les 19 mars et 27 septembre 2016. Ils ont également pris part à un exercice de désincarcération effectué par le service de défense incendie et de secours (SDIS).

Les auxiliaires de circulation ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement lors de 20 manifestations.

Dans le courant de l'année, le SPPI a acquis un véhicule d'occasion de marque Peugeot Boxer pour remplacer l'ancien Citroën C 25 mis en circulation en 1989 et pour lequel les réparations devenaient trop coûteuses.

4.1.6. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



Jusqu'en 2008, année de la mise en place des mandats de prestations, le coût par habitant des anciennes structures communales était de Fr. 45.-. Comme mentionné en 2014, le système des mandats de prestations a temporairement été profitable à la commune de Val-de-Travers dans la mesure où les coûts ont diminué jusqu'à Fr. 12.-/hab en 2009. Toutefois, les différentes adaptations effectuées par la PONE ont entraîné une augmentation qui aurait légèrement dépassé le coût par habitant des anciennes structures, avec le passage du coût par prestation au coût par agent dès 2013. La variante mise en place par l'engagement de deux agents de sécurité publique vise une stabilisation du coût par habitant à Fr. 30.-.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et son règlement d'application (RALPDIENS), les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments.
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries.
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes.
- Le contrôle des demandes de permis de construire.
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de Dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par 19 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les bâtiments industriels.

4.2.3. ACTIVITÉS 2016

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	91	126	60	118	47
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans			544	242	357
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	336	338	69	35	67
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	150	172	65	63	88
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	8	13	12	14	11
Bâtiments devant être visités annuellement	0	5	4	1	2
Nombre total de bâtiments visités	585	654	754	473	572

Ces 572 visites ont donné lieu à 59 décisions rendues pour non-conformité, contre 29 en 2015.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistres diminués. Avec un pourcentage de visites de 11.5%, la commune répond aux recommandations de l'ECAP.

A noter que, en 2016, les missions de salubrité publique sont en nette augmentation. Si l'on fait exception des 19 salons de coiffure devant être visités de manière périodique, 18 interventions ont été effectuées à la demande de propriétaires, de locataires ou du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cette activité consiste à intervenir lorsque la santé de tiers est menacée. Un rapport est en principe établi après chaque visite et, si nécessaire, un ordre sanitaire peut être prononcé.

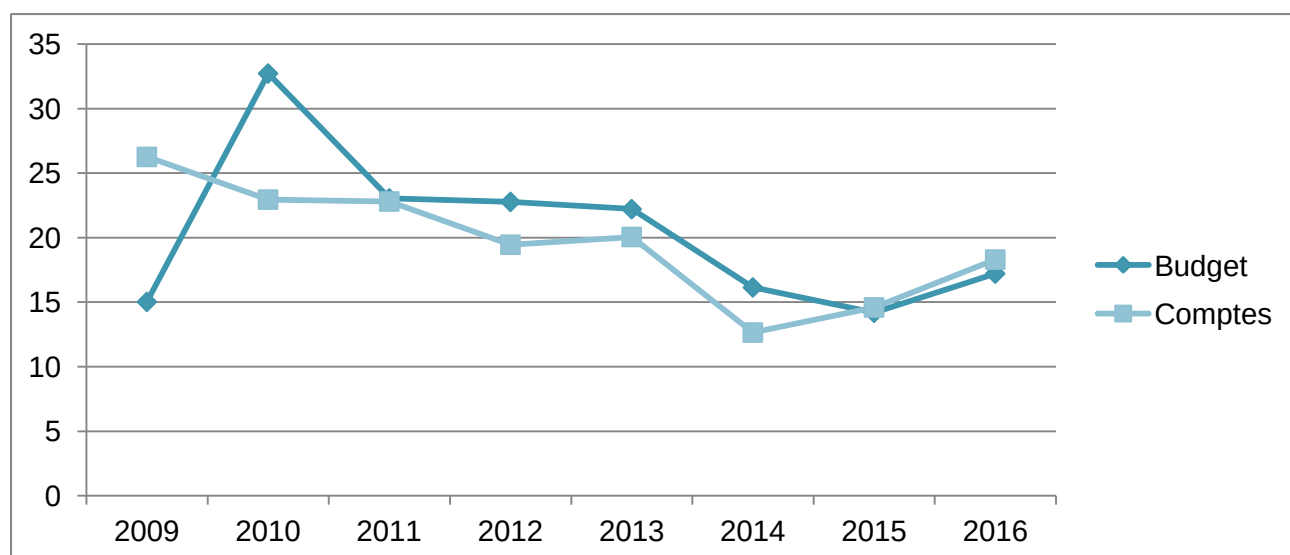
4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 1.1 EPT en 2016.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

4.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le SDIS est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

A noter que depuis le 1er mai 2015, les interventions dites "missions de secours" décrites ci-après sont effectuées par délégation sous la responsabilité d'un officier professionnel du SIS du Littoral. Cela concerne la récupération d'hydrocarbures sur sols et cours d'eau, le secours routier, les interventions dans les tunnels et le domaine ferroviaire, le secours en milieu périlleux ainsi que les mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques, radioactifs ou d'aéronefs.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de Dicastère siège à la Commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS), ainsi qu'au Comité de pilotage de la Centrale Neuchâteloise d'alarme (CNU), qui se sont réunis à 8 reprises. En ce qui concerne le commandant du SDIS, le Maj Patrick Piaget, il est membre de la Commission cantonale de coordination de la défense incendie et il représente également les régions Val-de-Travers et Val-de-Ruz dans le groupe de travail technique relatif à la centrale 118.

A noter que le responsable de l'instruction du SDIS, le Cap Xavier Lhorme, est membre de la commission cantonale de l'instruction.

5.3. ACTIVITÉ 2016

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du DPS 2 qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Dans le but d'optimiser les points de départ et de stockage du matériel, le hangar de Môtiers a été fermé au 31 décembre 2016. L'effectif de cette section ayant fortement diminué au cours des dernières années, ce personnel est rattaché depuis le 1er janvier 2017 au DPS 3 de Fleurier.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2014	2015	2016
Exercices de lutte contre le feu	29	24	35
Chauffeurs	38	30	28
Séances d'état-major	28	28	21
Entretien du matériel et des véhicules	16	25	20
Exercices officiers et sous-officiers	23	20	20
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	19	12	12
Formation des JSP	10	10	12
Secours routier	6	9	11
Centralistes	6	7	5
TP ou autre véhicules DPS 2 dans les DPS 3	5	5	5
Chimique, hydrocarbure	6	7	4
Recrutement	12	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	2	1
Sanitaire	8	0	0
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	5	0	0
Total des exercices et des séances	212	181	177

La diminution des exercices est souhaitée par l'EM, elle s'explique par la baisse de l'effectif, par la volonté d'alléger la charge de travail pour le personnel de milice lorsque cela est possible, mais également parce que les 13 recrues incorporées en 2016 n'ont pas été formées à l'interne mais au centre de formation ECAP de Couvet.

5.3.2. INTERVENTIONS

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2014	2015	2016
Alarme automatique	37	42	34
Inondations	22	23	31
Feux	36	20	23
Aide au portage pour les ambulanciers	12	9	11
Sauvetage de personnes / relevage spéciaux	2	4	7
Sauvetage d'animaux	3	1	6
Chimique	1	2	5
Divers / éléments naturels	2	1	5
Interventions auxiliaires de circulations	25	3	3
Hydrocarbures	8	9	3
Interventions au profit collectivité publique	16	0	2
Secours routier	9	8	2
Domaine ferroviaire	0	0	2
Tunnels et autoroutes	0	1	1
Pompiers sanitaires	19	0	0
SAS	2	0	0
Total interventions	194	123	135

Parmi les événements importants, nous pouvons citer les interventions suivantes :

- A la suite d'un violent orage ayant éclaté dans la nuit du 25 au 26 juin, ce sont 18 interventions pour des inondations simultanées qui ont été effectuées dans 5 villages. L'engagement des services du SPPI, de la PCi, de la voirie, de la PONE et du Service cantonal des Ponts et Chaussées a été nécessaire.
- Un engagement majeur a eu lieu le 8 septembre 2016 suite une fuite de chlore à Fleurier qui a nécessité l'intervention de 22 sapeurs-pompiers du SDIS ainsi que 18 professionnels des SIS du Littoral et des Montagnes de 08h00 à 18h00. A cette occasion, d'importants moyens sanitaires ont été sollicités, dont le véhicule de soutien sanitaire cantonal (VSS) qui est intervenu en renfort du service d'ambulance et du SMUR afin de mettre en place un poste médical avancé pour la prise en charge de 13 blessés. Le SPPI, la PCi et la PONE ont également été engagés durant cette journée.

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2014	2015	2016
Val-de-Travers	162	106	119
Les Verrières	7	7	9
La Côte-aux-Fées (sans SPS dès 2015)	24	9	4
Brot-Dessous	1	0	2
Autre(s)	0	0	1
TOTAL	194	122	135

5.3.3. FORMATION

En sus des exercices énumérés précédemment, le personnel du SDIS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

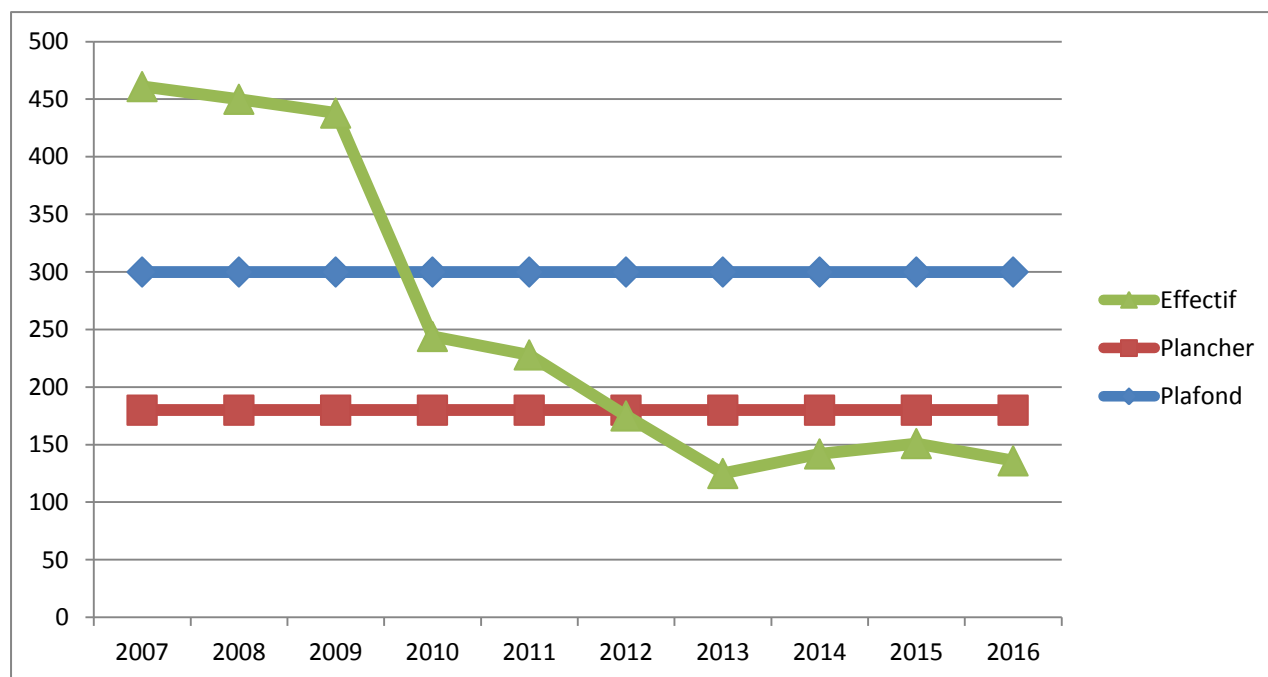
Genre de cours	Participants 2014	Participants 2015	Participants 2016
Porteurs d'appareils respiratoires I et II	9	16	28
BLS/AED (sanitaire)	15	14	24
Cours de base II	4	19	13
Cours de base I (yc validation JSP)	7	15	12
Divers, chefs de classes (cours cantonaux/fédéraux)	3	12	12
Hydraulique I	6	7	10
Journée technique officiers de service	6	5	10
Phénomènes thermiques	0	2	9
Séminaire RETEX	8	8	8
Tunnel route II	0	0	7
Feux de forêt et végétation	0	0	7
Officier II (tous les 2 ans)	0	0	6
Ventilation	0	0	4
Tunnel route I	0	0	4
Technique extinction	4	3	3
Cours responsables JSP / I-II	4	3	3
Sécurité antichute, base	2	4	3
Secours routier	6	0	3
Echelles automobiles	0	7	3
Sécurité chez les sapeurs-pompiers	0	0	2
Cours fédéral événements majeurs	1	0	2
Chef de groupe (tous les 2 ans)	1	0	1
Cours artificiers FWA cat.4	0	2	1
Formateur sécurité antichute	0	1	1
Conduite intervention tunnel route	0	0	1
Méthodologie	0	8	0
Officier I (tous les 2 ans)	0	4	0
Nouveau règlement officiers, sous-offs	17	0	0
Sauvetage des grands animaux	0	2	0
Dangers naturels	2	0	0
Cours préposé aux appareils respiratoires	4	0	0
Cours préparatoire d'instructeur	1	0	0
Cours fédéral conduite intervention	1	2	0
Cours fédéral de base instructeur, phase IV	1	1	0
Cours fédéral PAR	1	0	0
Total participants aux cours	103	127	177

Ce qui représente 292 jours de formation externe et une moyenne de 1.86 jour/homme.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 2 EPT, dont 1 EPT de commandant et 1 EPT de personnel administratif fourni par le secrétariat de la santé et de la sécurité publique.

Le tableau ci-dessous illustre de manière inquiétante la diminution du personnel de milice depuis 10 ans, avec toutefois une relative stabilité depuis 2013.



5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2016

5.5.1. STABILISATION DE L'EFFECTIF, FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL

Le seuil plancher de 180 sapeurs-pompiers n'a pas encore pu être atteint, avec notamment les démissions pour raison d'âge qui ne sont malheureusement pas compensées par les admissions. Il est tout de même réjouissant de constater une augmentation du nombre de jeunes sapeurs-pompiers qui intègrent le SDIS dès l'âge de 18 ans révolus, à l'issue de leur formation qui est désormais reconnue comme formation cantonale de base I.

Deux chauffeurs de véhicules lourds ont débuté leur formation, ce qui permettra d'augmenter l'effectif actuel de 24 personnes.

La formation et le perfectionnement des instructeurs fédéraux se sont poursuivis activement avec un effectif honorable de 7 instructeurs pour notre SDIS. Ces officiers fonctionnent également comme chefs de classe au niveau cantonal et fédéral, ce qui contribue à donner une image positive de notre région en termes de visibilité.

Un plan stratégique quadriennal a été rédigé au printemps par l'Etat-major et validé par le Conseil communal le 27 septembre 2016.

Ce document s'articule en trois axes stratégiques :

1. Assurer la sécurité des personnes, des animaux, des bâtiments et des biens contre les incendies et les éléments naturels
2. Assurer les secours en d'autres situations présentant un caractère d'urgence
3. Assurer une organisation efficiente

Pour ce faire les objectifs tactiques suivants ont été définis :

- a) Respecter les critères de qualité établis par la Conférence Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP)
- b) Maintenir une organisation de milice
- c) Assurer le renouvellement des cadres
- d) Limiter les coûts

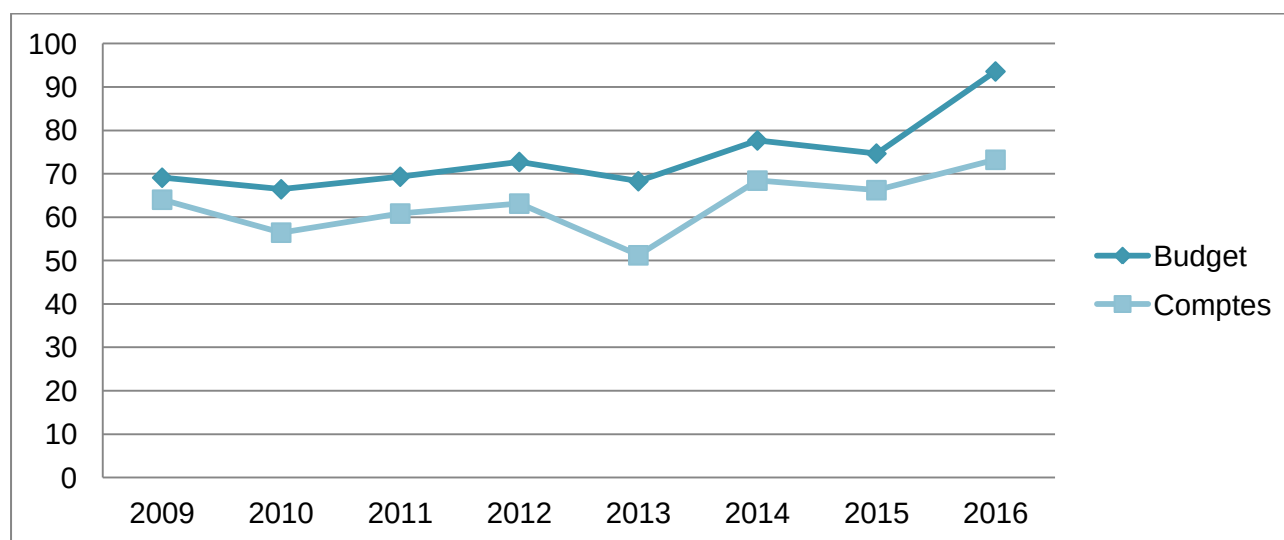
5.5.2. PROJETS 2017

L'Etat-major est appelé à mettre en œuvre le plan quadriennal présenté ci-dessus. La réception de nouveaux véhicules nécessitera également une formation spécifique qui reste à développer et à dispenser au personnel en collaboration avec le centre de formation ECAP.

La mise en service d'un nouveau système d'alarme plus pointu et la nouvelle centrale d'engagement à la CET de la police neuchâteloise le 1er juillet 2017 nécessiteront un important travail en amont et une attention toute particulière car cela entraînera à terme la suppression de la centrale de Couvet.

5.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



6. PROTECTION CIVILE – OPC

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2. ACTIVITÉS 2015

25 services commandés ont eu lieu totalisant 522 jours/hommes

La répartition des services est la suivante :

- 7 cours préparatoires et 11 cours de répétitions pour un total de 346 jours/hommes.
- 6 états-majors pour un total de 60 heures représentant 7.5 jours/hommes.
- 1 intervention au profit de la collectivité pour un total de 166 jours/hommes.

Malgré une augmentation de l'effectif global, une diminution de 76 jours-hommes, par rapport à 2015, est constatée. Elle est principalement due aux demandes de dispenses en augmentation de 7%. Le taux moyen de participation sur l'ensemble des cours 2016 est de 82% pour 17.5% de dispenses accordées et 0.5% de défaillants.

Parmi les interventions au profit de tiers et de soutien aux partenaires, nous pouvons citer les événements suivants :

- Engagement du commandant de l'OPC lors des inondations multiples dans la nuit du 25 au 26 juin.
- À l'occasion du passage du Tour de France en date du 18 juillet, 60 astreints de notre organisation ont été engagés pour des missions de sécurisation sur le parcours de la course.
- Engagement du commandant de l'OPC lors du dégagement de chlore à Fleurier le 8 septembre.
- En septembre, poursuite des travaux d'assainissement des sites karstiques qui ont débuté en 2015. 25 astreints PCi ont été engagés durant cinq jours sur trois sites. Cela a permis le tri et l'élimination de 25m³ de ferraille, 5m³ de déchets ménagers, 610kg de déchets encombrants et 3.5t de béton. Cette opération sera reconduite en 2017.

6.2.1 FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET SÉANCES

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Chef de section assistance	1	Lieutenant
Chefs de groupe appui	2	Caporal
Chef de cuisine	1	Caporal
Spécialistes GIR appui	2	Appointés

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre d'instruction fédéral à Schwarzenburg (BE).

6.2.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant, le Cap Laurent Jutzeler, a été engagé à 4 reprises comme instructeur au centre d'instruction :

- 1 école de formation de base (EFB) pour collaborateur EM, 9 jours de service.
- 3 écoles de formation de cadres pour chef de groupe appui, 18 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC a nécessité un effectif de 1,5 EPT, y compris le commandant, en termes de personnel communal.

L'effectif global du personnel de milice PCi au 31 décembre 2016, se compose de 136 personnes. Une augmentation de 15 astreints par rapport à 2014.

6.4. COMMISSIONS ET SÉANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors de séances de coordination sous l'égide du Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) :

- 10 rapports et séances de réorganisation cantonale de la protection civile.
- 9 séances de planification IPPC Tour de France.

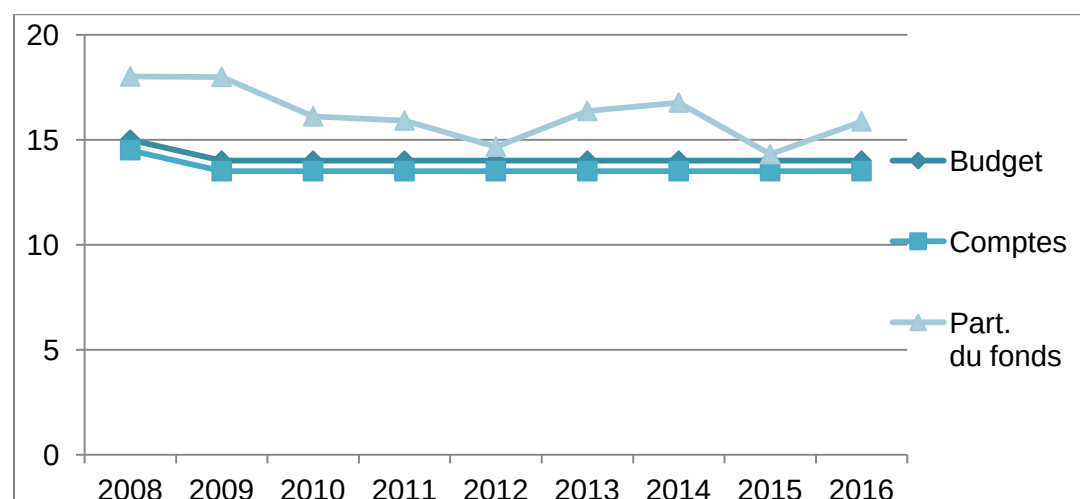
Quant au chef de Dicastère, il est membre du Comité des directeurs régionaux de l'OPC qui a siégé à quatre reprises.

6.5. RÉORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHÂTELOISE

Les travaux sur la réforme PCi se sont poursuivis en 2016. L'objectif validé est une adéquation avec la nouvelle organisation cantonale de défense incendie qui fonctionne en 4 régions autonomes.

6.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

En 2016, nous mentionnions que les missions principales du service avaient beaucoup évolué depuis la régulation des appels par la CASU (Centrale d'Appels Sanitaires Urgents) 144 vaudoise qui engage le dispositif préhospitalier neuchâtelois depuis le 19 janvier 2015.

En effet, évoluant dorénavant dans un contexte suprarégional, qui voit tous les moyens préhospitaliers du canton (publics ou privés) être engagés sur le principe de la proximité, l'engagement des moyens sanitaires ne se fait plus selon une politique de district, mais selon la position du moyen disponible le plus proche de l'événement.

Nous soulignons que ce changement fondamental avait eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre d'interventions et de modifier en profondeur la répartition du type d'intervention, la régulation professionnelle par la CASU 144 faisant diminuer le nombre de courses urgentes, avec signaux prioritaires enclenchés.

Nous verrons plus loin que ces changements ont persistés en 2016, le nombre d'interventions et leur répartition semblant se stabiliser.

Comme de coutume, parallèlement à cela, le personnel ambulancier a activement participé à nombre de missions accessoires dont les plus importantes sont :

- Formation des partenaires (pompiers, crèches communales, sanitaires d'entreprise, activité complémentaire facultative pour le collège JJR, ECOVAL, etc.)
- Formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève)
- Accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève
- Vaccination du personnel communal.

7.2. ACTIVITÉ 2016

Le service a assuré un total de 1'016 interventions en 2016 soit une légère baisse de 6% par rapport à 2015 (1'082). Nous restons bien au-dessus de la moyenne annuelle que nous enregistrons avant la régulation par la CASU 144 (environ 700 interventions annuelles).

Cette augmentation du nombre d'interventions explique le fait que notre véhicule mis en circulation en 2011 affiche plus de 150'000 kilomètres au compteur. Il conviendra d'entamer rapidement une réflexion pour son remplacement d'ici fin 2018.

A noter que le service a dû assurer 151 interventions simultanées avec 2 ambulances la journée : 128 sur son propre secteur et 23 sur le reste du canton.

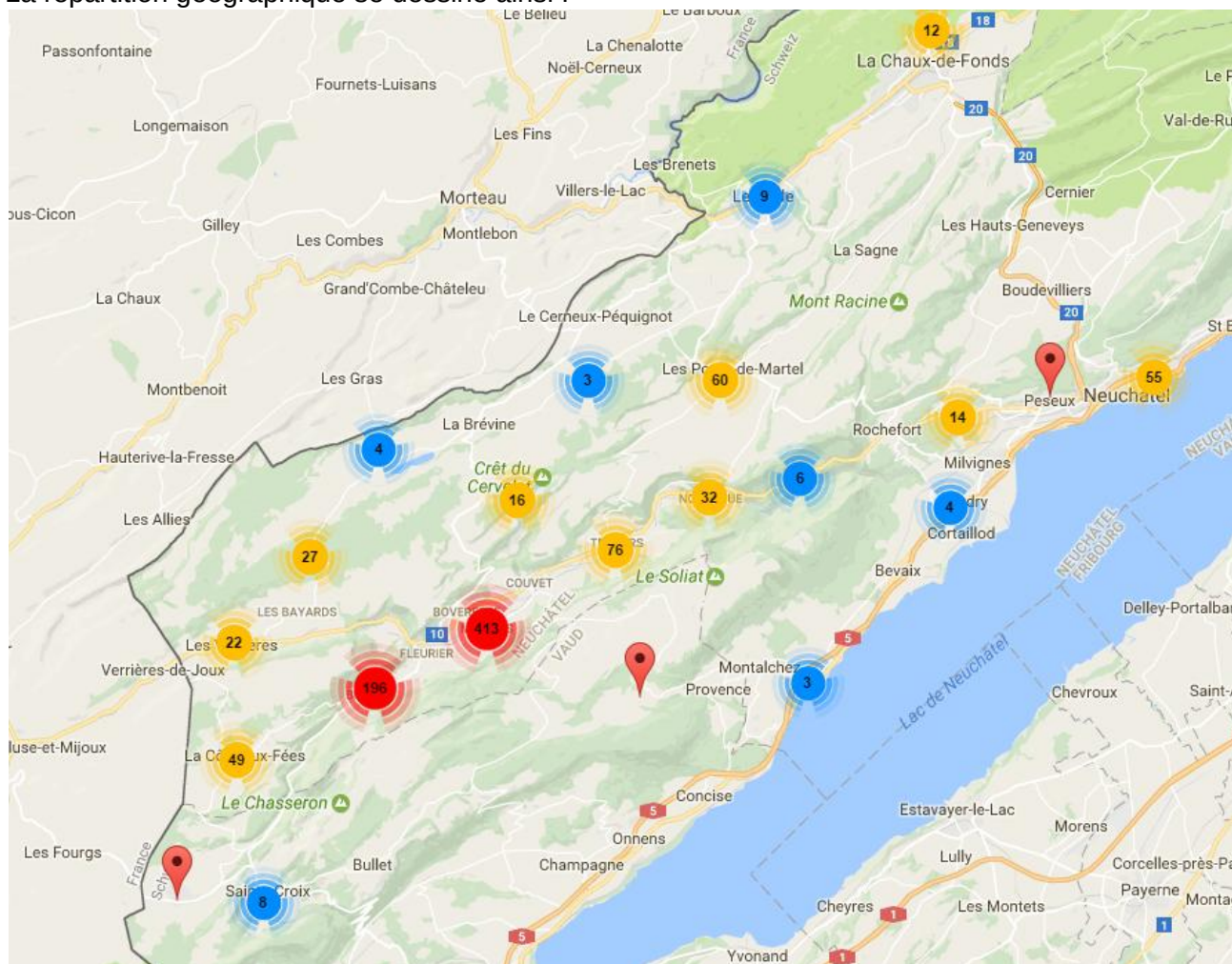
Selon les chiffres fournis par la CASU 144, des services extérieurs sont intervenus en renfort sur le Val-de-Travers à 188 reprises, dont 40 P1 (interventions urgentes avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales).

Globalement, il y a donc eu 316 interventions simultanées sur notre secteur, soit presque 9 jours sur 10.

Les différents types d'interventions se sont répartis de la manière suivante :

Code Problème	P1	P2	P3	S1	S2	S3
Détresse ou insuffisance respiratoire	50	20	4	5	8	6
Déficit neurologique sans coma et non-traumatique	35	10	0	7	4	8
Malaise cardiaque	28	4	2	6	4	5
Crise convulsive	21	4	1	0	0	0
Trauma des membres (y compris luxation)	18	58	13	0	8	8
Arrêt cardio-respiratoire (ACR)	17	2	0	0	0	0
Intoxication sans coma (OH, médicaments, drogues, CO, fumée)	17	14	2	1	3	1
Trauma cranio-cérébral	16	17	0	2	4	6
Troubles de la vigilance	13	4	0	1	0	0
Perte de connaissance brève, malaise non cardiaque	12	20	0	0	1	0
Autre	11	36	17	0	8	40
Cas de psychiatrie (agitation, angoisse, ...)	9	30	12	0	3	3
Troubles du rythme et/ou de la conduction (bradycardie, bloc AV, ...)	7	2	2	4	0	1
Baisse de l'état général (BEG)	7	37	24	1	2	10
Coma non-traumatique	6	2	0	0	0	0
Hémorragie sans trauma (digestive, ORL, gynécologique)	6	17	4	1	1	4
Douleurs abdominales non-traumatique	6	22	10	3	10	12
Polytraumatisme	5	2	0	1	0	0
Trauma de la colonne	5	15	1	0	1	3
État de choc (hypovolémique cardiogène, septique, anaphylactique)	3	0	3	1	0	0
Cas d'allergie (sans état de choc anaphylactique)	3	2	1	1	1	2
Trauma thoracique	3	6	1	0	0	0
Grossesse, accouchement, naissance	3	0	0	0	0	1
Trauma maxillo-facial	2	5	0	0	0	1
Trauma abdominal	2	0	0	1	1	1
Soins impossibles à domicile	2	9	15	0	1	1
Urgence hypertensive	1	0	0	0	0	1
Maux de tête	1	2	0	0	2	0
Trauma pelvien (périnée)	1	0	0	0	0	0
Douleurs lombaires non-traumatique	1	6	6	0	0	5
Hypothermie sans ACR	1	0	0	0	0	0
Brûlure	0	0	0	1	0	0

La répartition géographique se dessine ainsi :



En 2015, l'augmentation de notre périmètre d'activité a entraîné une augmentation frappante du temps que nous mettons à arriver sur site.

Pour 2016, les interventions P1 comprenant un délai de réponse supérieur à 15 minutes se monte à 18,7% sans la présence de premiers-répondants (PR), alors que les recommandations IAS parlent de 10% au maximum. Cependant, en prenant en compte la présence des PR de la Côte-aux-Fées et de la Vallée de Ponts, le chiffre des interventions hors délais est de 12.5% alors que celui-ci était de 15% en 2015. Cette amélioration est due à la nouvelle centrale d'ambulances. En effet, les locaux de vie sont à proximité immédiate des véhicules d'intervention.

Rappelons que, contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'une détérioration de la sécurité sanitaire mais d'une amélioration avec des délais, certes globalement plus longs que les critères IAS, mais plus rapides pour les patients des Vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel qui étaient jusqu'en 2015 pris en charge par le SIS des Montagnes.

Bien que la cause principale soit liée à l'augmentation de notre périmètre d'activité, une analyse sur les causes intrinsèques au service a débuté en août 2016, dans le but d'évaluer les mesures à prendre pour améliorer ces délais de réponses.

Par ailleurs, un groupe de travail de la Commission cantonale des urgences préhospitalières (COMUP) a débuté une réflexion pour faire un état des lieux concernant les premiers répondants.

Couplés aux résultats de la réévaluation globale du dispositif sanitaire effectué par la COMUP, ses conclusions permettront de proposer, si nécessaire, les mesures correctrices qui s'imposent.

Cela sera d'autant plus important que la pérennité du groupement des PR de La Côte-aux-Fées n'est plus garantie, par manque d'effectif et difficulté de recrutement au vu du faible bassin de population concerné.

7.2.1. FORMATION

Globalement nous avons consacré 1'110 heures à la formation pendant l'année écoulée. Celle-ci s'est articulée sur plusieurs axes :

Formation continue ES-ASUR :

Chaque collaborateur, travaillant à plus 40 %, a suivi une journée de formations dispensée par l'école ES ASUR à Lausanne. Même si le choix du thème est laissé libre, cette journée, attestée par l'école ES ASUR, est imposée à chacun. Les inscriptions sont validées par le responsable de formation en accord avec le chef de service.

Formations spécifiques :

Pendant cette année 2016, un collaborateur a suivi la formation *Pre-hospital Obstetric Emergency Training* dispensée par l'*Advanced Life Support Group*, en collaboration avec l'école ES-ASUR de Lausanne. Un autre collaborateur a suivi le PHTLS (*Pre-hospital Trauma Life Support*).

Formation pour cadres :

Le responsable de la formation a suivi deux modules supplémentaires en 2016 qui lui permettront, à terme, d'obtenir un CAS.

Formations continues cantonales :

Tout le personnel de notre service a participé à au moins une des deux formations proposées par la COMUP. Les thèmes abordés cette année traitaient de la gestion des interventions avec de multiples blessés et de la prise en charge de patients en milieu carcéral.

Cours transferts instables :

Pour compléter la formation cantonale 2015 dont le thème était la prise en charge de patients instables lors de transferts, les Ambulances Roland et le personnel des soins intensifs de HNE ont organisé plusieurs journées de formation. Ce cours est suivi d'une journée de stage aux soins intensifs.

Stages en bloc opératoire :

Un nouveau collaborateur a bénéficié d'un stage au bloc opératoire de la clinique de la Tour à la Chaux-de-Fonds. Le but de ce stage est de renforcer les compétences techniques de notre collaborateur, principalement dans les domaines de la ventilation et de la pose de voies veineuses périphériques.

Formations continues internes :

La présence de nombreux étudiants a nécessité l'organisation d'une multitude d'exercices pratiques.

Par ailleurs, la formation continue interne s'est axée sur la préparation au prochain changement de la totalité de nos actes médicaux délégués. Des questionnaires d'entraînement et d'évaluation sont disponibles sur une plateforme informatique depuis le mois de novembre.

Nous avons par ailleurs profité des colloques pour organiser la présentation d'études de cas. Ces travaux ont été fait par différents collaborateurs et au besoin, complétés par notre médecin responsable. Nos étudiants ont également profité de ces occasions pour nous présenter des retours sur leurs différents stages.

Exercices en collaboration avec le SMUR :

Pour développer le teamworking avec nos partenaires du SMUR, nous avons organisé, depuis le mois de septembre, quatre après-midis de formation commune. Les buts de ces formations sont de consolider les complémentarités et de mettre en évidence les attentes et besoins de chacun. Cette manière de procéder permet de renforcer les liens avec les équipages du SMUR et diminue les malentendus lors de certaines interventions. De plus, ces exercices apportent un réel bénéfice à nos étudiants en termes de leadership et de gestion de l'intervention.

Formations continues dispensées :

Comme de coutume, les collaborateurs du service ont dispensé un grand nombre d'heures de formation.

En participant à plusieurs exercices, nous avons développé notre collaboration avec les sapeurs-pompiers du SDIS. En plus d'apporter un bénéfice en termes de compétences techniques, ces exercices multidisciplinaires apportent une plus-value et sont l'occasion de distinguer les besoins et attentes de chacun.

Le suivi des premiers répondants de la Côte-aux-Fées a nécessité l'organisation de trois exercices durant l'année 2016.

Nous avons formé les secouristes d'entreprise de trois manufactures de la région. Au total, ces cours se sont déroulés durant huit après-midis.

Durant le mois de mai, nous avons participé au rafraîchissement des connaissances, en matière de premiers secours, des gardes bain de la piscine des Combes.

Dans le cadre des ACF du collège Jean-Jacques Rousseau, les collaborateurs de notre service ont instruits les gestes de premiers secours à 6 élèves durant six après-midis.

Nous nous sommes déplacés durant deux matinées dans les locaux d'Ecoval pour enseigner les bases des premiers secours à quinze personnes.

Ces cours nous permettent de développer les connaissances des gens de la région en matière de premiers secours. La connaissance des secouristes d'entreprise améliore notre collaboration en cas d'intervention.

Accueil des étudiants et des stagiaires :

En plus de nos étudiants de deuxième et troisième année, nous avons reçu vingt-cinq stagiaires et étudiants d'horizons différents. Un accueil professionnel et chaleureux permet de transmettre une image très positive de notre service et favorise une évolution positive pour chacun des étudiants suivis. Leur encadrement nécessite la mise en place de nombreux exercices pratiques de prise en charge et nécessite l'investissement de chacun. Le temps dédié au suivi administratif des étudiants n'est pas à négliger. Il est intéressant de noter que c'est la première année que notre service

accueil des étudiants de deuxième et troisième année de l'ESAMB. Il s'agit d'une reconnaissance de la qualité du suivi des étudiants mise en place dans notre service.

Collaboration avec les écoles en soins ambulanciers :

En plus de participer à l'organisation de deux jours d'exercices et des examens finaux de l'ESAMB, il est intéressant de noter que plusieurs membres de notre service sont actifs, comme vacataires externes et experts aux examens, dans ces écoles. Cette manière de faire permet de suivre les évolutions incessantes du métier d'ambulancier. Cela favorise également les échanges avec les écoles et augmente la visibilité de notre service.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2016, se compose ainsi :

- 9 ambulanciers diplômés (+2 par rapport à 2015), représentant 9 EPT.
- 7 techniciens ambulanciers (+1), représentant 6 EPT.

Alors que le service a connu deux départs, ce sont 3 ambulanciers ES qui ont été engagés avec Alexandre Fink, Laurent Bolliger et Sébastien Grandjean. 2 techniciens ambulanciers ont également intégré l'équipe avec Sarah Dongiovanni et Gaëtan Canu.

A noter la nomination d'Alexandre Fink comme responsable de la qualité. Formé au Val-de-Travers et membre de l'état-major du SDIS, Alexandre Fink a notamment travaillé au groupe sanitaire de Lausanne et au SIS du Littoral. Il sera appelé à assurer le lien entre l'IAS, le personnel et la direction du service pour les questions relatives à la qualité.

Enfin, un pool d'une quinzaine d'auxiliaires renforce occasionnellement le dispositif.

Le taux d'absentéisme s'élève à moins de 1% (contre 1.3% en 2015, 4.1% en 2014 et 6.5% en 2013) ! Ce chiffre est extrêmement encourageant et démontre les effets positifs qui semblent se pérenniser grâce aux efforts entrepris.

Le turn-over s'élève à 14% (15% en 2015 et 24% en 2014). En chiffre absolu, il s'agit de deux départs : une réorientation professionnelle planifiée de longue date et une reconversion professionnelle AI.

Nous pouvons raisonnablement penser que la stabilisation du turn-over et de l'absentéisme est due à l'amélioration des conditions de travail, notamment en termes de locaux et d'horaires, mais également avec un climat de travail empreint de respect et de confiance mutuelle.

Le rapport 2015 relevait que le service des ambulances était en sous-effectif, faute de postulations suffisantes répondant aux critères minimaux, et ce malgré les énormes progrès en termes d'attractivité (locaux et horaires) et de travail intensif de la direction (réseautage, visibilité du service). Nous disions que le sous-effectif était sans doute appelé à durer, ce qui n'a visiblement pas été le cas. Nous pouvons dès lors être satisfaits de l'évolution de notre effectif en 2016.

Il conviendra toutefois de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de notre effectif dans un marché du travail qui reste tendu.

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une nouvelle gouvernance suprarégionale a été mise en place avec une direction cantonale des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et la Commission cantonale des urgences préhospitalières (COMUP) pour la coordination opérationnelle entre les services ambulances.

Le chef de Dicastère siège au bureau de la DIRUP. En y ajoutant les séances de la conférence des directeurs communaux en charge de la santé de l'ACN, cette activité a représenté dix rencontres suprarégionales avec les autorités cantonales et les exécutifs des autres communes en charge d'un service ambulances.

Quant au chef de service, Andy Willener, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et tessinois : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences de l'HNE,...

A noter que le secrétariat de la santé et de la sécurité publique, sous la responsabilité de Mme Maria Hoya, a été mandaté pour assurer la gestion administrative de la COMUP.

7.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

7.5.1. NOUVELLE CENTRALE D'AMBULANCES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Le Conseil Général ayant accepté une demande de crédit en faveur de la construction d'une nouvelle centrale, les travaux ont pu débuter en 2015. Le personnel ambulancier a pris possession des nouveaux bureaux et lieu de vie en octobre 2015. Les nouveaux garages sont opérationnels depuis mai 2016 et donnent entière satisfaction.

L'inauguration a eu lieu le 10 juin 2016 en présence notamment des autorités cantonales et régionales.

7.5.2. TOUR DE FRANCE

Grâce à la préparation de tous les partenaires communaux et cantonaux, le passage du Tour de France le 18 juillet 2016, qui a littéralement scindé notre région en deux, a été une fête sans aucune répercussion sur le fonctionnement du service.

Les missions du jour ont été remplies sans péjoration de la prise en charge des patients concernés.

7.5.3. CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA QUALITÉ

Une nouvelle fonction de responsable de la qualité a été créée, elle permettra un meilleur suivi des projets et représente un signe fort en prévision du renouvellement de la reconnaissance IAS qui aura lieu en 2018.

La pérennisation des postes de cadres (chef de service, adjoint, responsable de la formation et responsable qualité) représente, de facto, une direction opérationnelle du service des ambulances.

Une rencontre mensuelle de cette direction opérationnelle, en présence du médecin responsable, permet un traitement adéquat et proactif des sujets transversaux.

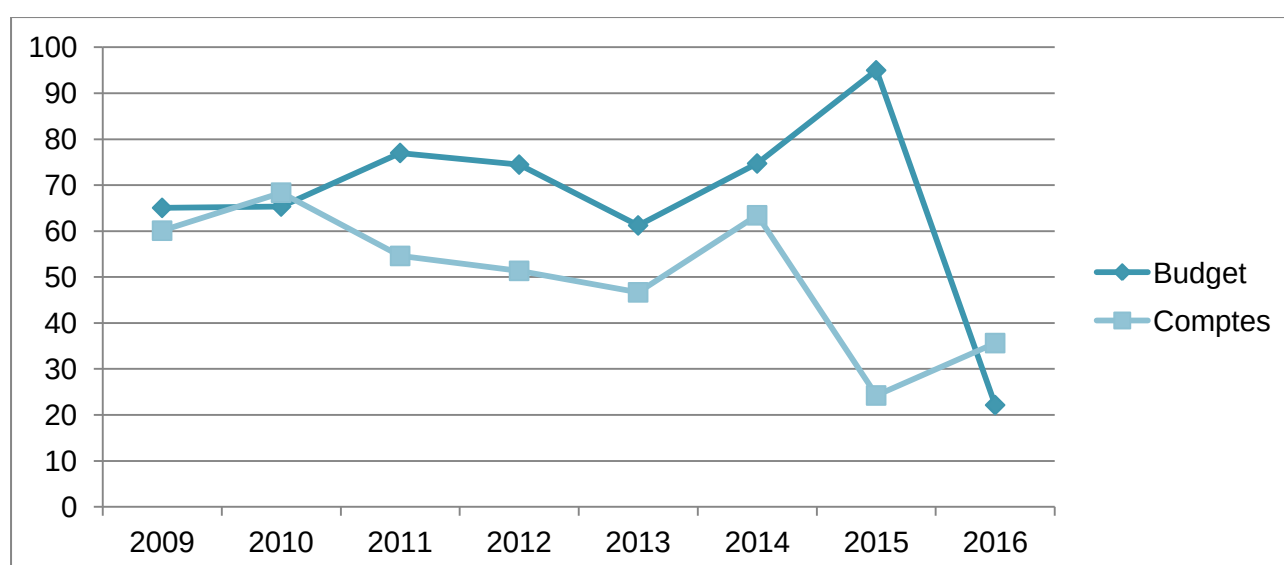
7.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Malgré de nombreux projets finalisés en 2016, on peut dire que nous avons vécu une année de stabilisation. Il est certain que 2017 verra de nouveaux projets se dessiner, notamment au niveau financier et de la gouvernance suprarégionale.

A l'interne du service, l'enquête d'évaluation des conditions de travail et de la satisfaction professionnelle des collaborateurs du service des ambulances sera reconduite à l'instar de 2013. Cela permettra de comparer de manière scientifique l'évolution des indicateurs en lien à cette thématique importante et de proposer, le cas échéant, des mesures correctives.

7.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



8. CABINET DE GROUPE

Avec 8 médecins généralistes sur 11 appelés à partir en retraite entre 2016 et 2020, la pénurie qui s'annonçait dans la région du Val-de-Travers était inquiétante et a préoccupé le Conseil communal durant plusieurs années.

Ainsi, le 13 février 2015, nous avons annoncé le lancement d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec les époux Parmigiani, visant la mise sur pied d'un cabinet de groupe sur le site de l'ancienne CPHM, sise ruelle Rousseau 2 à Fleurier. Ce partenariat se traduit de la manière suivante : investissement 100% privé avec un soutien de la commune sous forme de recherche active de médecins et de garantie de loyers pour les locaux inoccupés.

Alors que le but visé était de débiter une activité médicale avant janvier 2016, le Conseil communal a eu le plaisir d'annoncer que cet ambitieux objectif était atteint avec l'ouverture du cabinet collectif pour le 1^{er} décembre 2015.

L'activité médicale s'est mise en place avec tout d'abord l'installation de deux médecins de famille : la Dresse Catherine Aublin puis, dès le 4 janvier 2016, la Dresse Catherine Monnier.

Le 25 mai, le Conseil communal a eu le plaisir d'annoncer que l'équipe du cabinet de groupe de Fleurier était au complet avec l'entrée en fonction de trois nouveaux médecins généralistes : les Dresses Monserat Permanyer (le 9 mai) et Bénédicte BEDOU (le 1^{er} juin), ainsi que le Dr Arnaud Clottes (le 1^{er} juin).

Avec l'installation de 5 nouveaux médecins de famille, la relève médicale est en bonne voie d'être assurée. La population de la région pourra ainsi bénéficier des services de médecins de famille dynamiques et expérimentés.

Le Conseil communal a réitéré toute sa reconnaissance au couple Monique et Michel Parmigiani pour son exceptionnel engagement en faveur de la relève médicale, d'autant plus important que la Villa Florius est devenu un pilier déterminant du dispositif sanitaire régional.

L'arrivée de 5 nouveaux praticiens ne compensera toutefois pas complètement les prochains départs, raison pour laquelle il conviendra de rester attentif à l'évolution de l'effectif médical et c'est en étroite collaboration avec les acteurs de la santé, notamment la société de médecine du Val-de-Travers, que le Conseil communal souhaite anticiper les prochains défis.

La gestion de ce dossier aura représenté 375 heures de travail.

9. MISE EN PLACE D'UN ORGANE DE CONDUITE RÉGIONAL (OCRG)

Le 22 juin, le Conseil communal a adopté un arrêté instituant un organe de conduite régional (OCRg). Ce dernier a pour mission d'assurer la mise en œuvre et la conduite des moyens en personnel et matériel dont peut disposer la région en cas de situation exceptionnelle. Par « situation exceptionnelle », on entend des événements majeurs, planifiés ou non, des catastrophes, ou des situations particulières de longue durée affectant l'administration communale, en tant que prestataire de services ou en tant qu'employeur.

Il peut être sollicité lorsque les moyens usuels à disposition ne suffisent pas, lorsque l'événement est complexe, qu'il y a des interventions simultanées sur plusieurs sites, de longue durée ou avec de multiples partenaires engagés. Le cas échéant, la gestion de l'événement nécessite des outils et un langage communs et clairs aux différents partenaires.

L'OCRg est sous la responsabilité stratégique du Conseil communal. En fonction de l'événement, un chef des opérations est désigné parmi les cadres spécialistes de l'administration afin de piloter l'intervention et coordonner les actions des différents partenaires.

L'OCRg a été activé à deux reprises :

- En prévision d'un accueil supplémentaire de réfugiés dans la région, dépassant les structures ordinaires. Le Cap Laurent Jutzeler, commandant de l'OPC, a été désigné comme chef des opérations. Vu l'évolution de la situation, l'OCRg ne s'est toutefois réuni qu'à une seule reprise en janvier 2016 et est en fonction de veille depuis lors.
- Lors du Tour de France : Jean-Claude Blaser, responsable du SPPI, a été désigné chef des opérations. L'OCRg s'est réuni à quatre reprises entre janvier et juillet pour faire un point de situation et coordonner les actions des différents partenaires.

D'autre part, dans une phase de pré-alarme, le chef de Dicastère a été informé à six reprises que des opérations importantes étaient en cours. Il s'est déplacé au poste d'engagement et sur les lieux du sinistre à deux reprises pour appréhender la situation : lors du violent orage et des inondations multiples dans la nuit du 25 au 26 juin et lors de l'intervention chimique à la Villa Florius du 8 septembre. Vu l'évolution favorable, l'OCRg n'a pas été activé à ces occasions.

10. MAISON DE SANTÉ DE COUVET

En novembre 2015, le Grand Conseil a accepté de donner suite aux requêtes de l'Hôpital Neuchâtelois (HNE) visant à adapter son organisation pour maintenir des prestations de qualité et rationaliser son fonctionnement. En conséquence, l'activité de réadaptation des sites du Val-de-Travers et de La Béroche sera transférée sur les sites du Val-de-Ruz et du Locle, d'ici le printemps 2017, ces derniers étant à leur tour appelés à transférer leurs activités dans un futur centre cantonal de réadaptation en 2022.

Dès le début des réflexions relatives à la réorganisation spatiale de l'HNE au printemps 2015, le Conseil communal a souhaité se positionner comme acteur dans un domaine en pleine mutation, dont les enjeux dépassent largement la région. Il s'est tourné ainsi vers l'avenir en participant activement à différents groupes de suivi afin de transmettre ses préoccupations et, le cas échéant, formuler des propositions concrètes.

Parmi les préoccupations formulées figuraient les points suivants :

Le site conserve sa vocation de centre de soins : le site de Couvet abrite depuis le XIX^{ème} siècle des activités de santé, et il est important qu'il continue à assurer des prestations de soins à la population avec la présence d'une polyclinique, d'un SMUR, d'un cabinet de groupe, des consultations spécialisées, un plateau technique avec radiologie et laboratoire, mais aussi avec l'arrivée d'autres partenaires de santé.

La sécurité sanitaire doit être garantie : notre région étant la seule du Canton à être éloignée de plus de 40 minutes du site de soins aigus le plus proche en conditions normales. A ce sujet, nous estimons que la sécurité sanitaire dépend de trois piliers :

- Des médecins de 1^{er} recours en nombre suffisant
- Un service d'ambulances régulé par un 144 professionnel
- Une polyclinique avec un départ SMUR

Le nombre d'emplois doit être maintenu : avec plus de 50 EPT, le site de Couvet offre des places de travail et représente une activité importante pour le tissu économique régional.

Lors des discussions avec le Département des finances et de la santé, le Département de la justice, de la sécurité et de la culture, le service cantonal de la santé publique, le service cantonal des institutions pour adultes et mineurs, la Fondation Les Perce-Neige et l'Hôpital Neuchâtelois, différentes options de réaffectation du site ont été étudiées. Après plusieurs mois de travaux menés en partenariat avec les acteurs sanitaires, les autorités cantonales et communales, le projet de réaffectation du site a été finalisé en fin d'année 2016.

Il repose sur deux axes : issu d'une collaboration entre la Fondation Les Perce-Neige et l'HNE, le premier axe vise à créer des lieux de vie au travers de quatre unités de cinq lits, soit un total de 20 lits, compte tenu des besoins identifiés pour héberger les personnes cérébrolésées et les personnes à autonomie restreinte. Le second axe prévoit de développer une maison de santé pour la population valloisienne ; elle sera composée d'une polyclinique, d'un SMUR, de cabinet(s) de groupe, de consultations spécialisées, de prestations paramédicales ambulatoires, d'imagerie médicale et de laboratoire.

Ce projet faisait toutefois partie du contre-projet du Conseil d'Etat « HNE-Demain » et, bien que le résultat de la votation du 12 février 2017 ne remette pas en cause la mise en place de ce partenariat sur le court terme, il ouvre néanmoins une nouvelle phase d'incertitude quant à sa pérennité avec la révision complète de la politique hospitalière cantonale, visant à l'existence de deux sites de soins aigus, autonomes et indépendants.

11. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Nous pouvons synthétiser le soutien du DASSP à la vie locale de la manière suivante :

Chancellerie : publication des matches au loto sur le site Internet, intégration des manifestations des sociétés qui en font la demande dans l'agenda électronique et réception des nouveaux arrivants dans le but de favoriser leur intégration dans la vie locale.

Sécurité de proximité : avec 590 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien du SPPI à la vie locale représente un investissement conséquent. Il a notamment traité 119 demandes de manifestation. A cela, s'ajoute le précieux engagement de la section des auxiliaires de circulation durant 20 événements.

Service des ambulances : le dispositif a été augmenté d'un équipage ambulancier durant deux soirs lors de l'Abbaye de Fleurier.

A noter enfin que, en prévision du passage du Tour de France le 18 juillet, le Conseil communal a activé un organe de conduite régional (OCRg) qui s'est réuni pour la première fois le 21 janvier. Coupant la région en deux parties hermétiques durant plus de 6 heures, ce passage a nécessité une solide coordination entre les différents partenaires (pompiers, protection civile, ambulances, police, travaux publics, Chancellerie,...). Cette mission supplémentaire a nécessité 406 heures de travail à elle seule, ainsi que des dépenses pour Fr. 7'800.-, principalement liées au paiement de soldes ainsi que d'impression et de distribution de flyers d'information.

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
LE CONSEILLER COMMUNAL

THIERRY MICHEL

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

DJE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Les élections communales de juin 2016 marquent le début de la 3^e législature et voient les cinq Conseillers communaux réélus au premier tour.

Constatant que les défis à relever en termes d'éducation et d'accueil extrafamilial seront importants au cours des années à venir, le Conseil communal décide de concentrer le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement dirigé par Mme Chantal Brunner sur ses missions premières, à savoir la conduite des institutions scolaires (Ecole Jean-Jacques Rousseau = Cercle scolaire du Val-de-Travers), des crèches communales et de l'accueil parascolaire. Le DJE reste également en charge des bibliothèques.

La gestion du Centre sportif régional est reprise par M. Christian Mermet, en charge du dicastère nouvellement dénommé dicastère du territoire, des sports et de la culture.

A l'école Jean-Jacques Rousseau, le poste de directeur adjoint des années 7-11H laissé vacant par l'engagement de M. Romuald Babey en qualité de directeur, est repourvu. M. David Hamel, jusqu'alors enseignant au cycle 3, entre en fonction au 1^{er} janvier 2016. M. Denis Rey poursuit son mandat, en charge des années 1-6H.

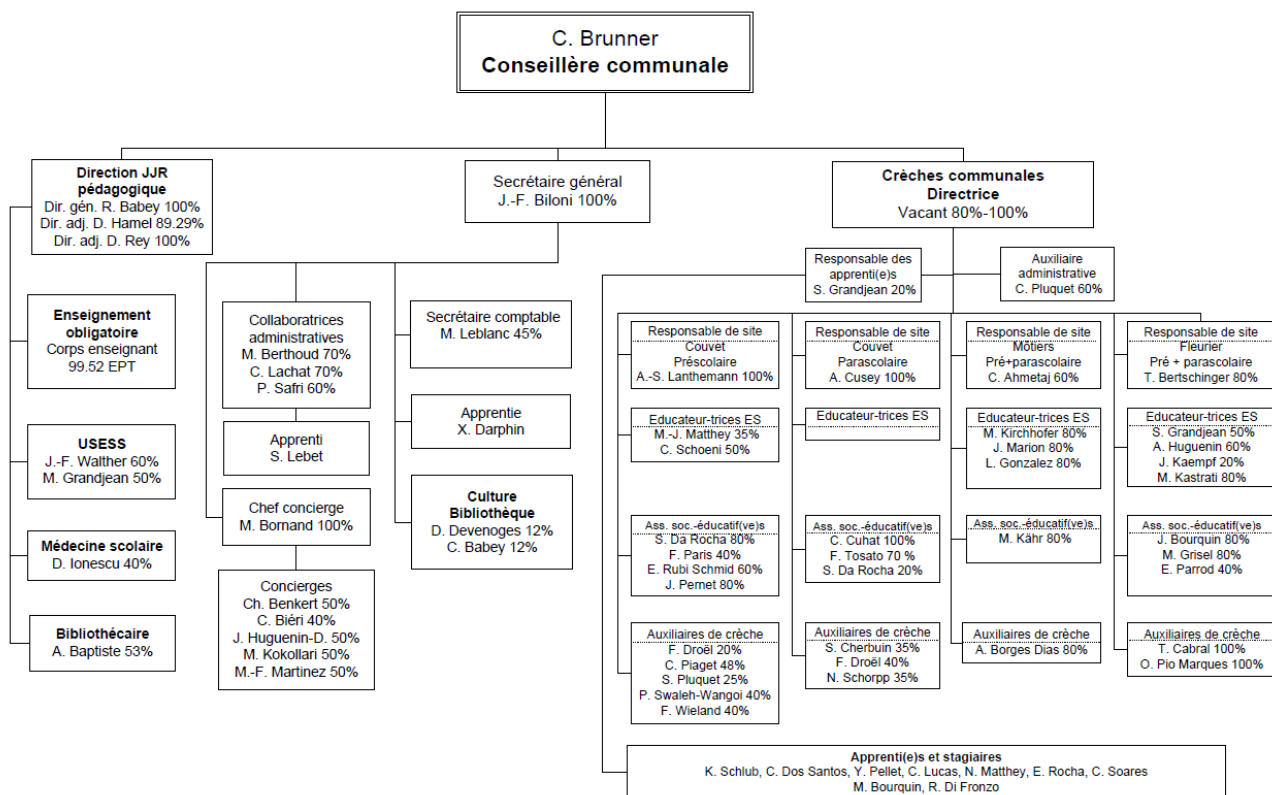
Concernant la crèche, le poste de directrice est également remis au concours à la suite de la démission de Mme Florbella da Costa qui a décidé de poursuivre sa carrière en qualité d'enseignante à l'école Pierre Coullery à la Chaux-de-Fonds, école dans laquelle sont formés les assistants socio-éducatifs et éducateurs spécialisés.

Le poste reste vacant durant plus de 7 mois, jusqu'à l'engagement de Mme Camille Ahmetaj, jusqu'alors référente du site de Môtiers avec effet au 1^{er} janvier 2017. Durant le second semestre, ce sont les référentes qui se chargent de la gestion de leur site respectif, soutenues par le personnel de la direction du dicastère.

Du côté du centre sportif régional, la cafétéria ouvre ses portes début février après quelques semaines de transformation de la buvette située dans le hall d'entrée. Ce nouvel espace accueille la billetterie, la cafétéria et la boutique. Les réceptionnistes commencent de nouvelles fonctions plus variées alors que du personnel de restauration reste attribué au service des prestations de repas pour les groupes en hébergement et les clients du Centre.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 31 décembre 2016



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau a pour mission d'assurer la scolarisation obligatoire des élèves du Val-de-Travers, auxquels se joignent quelques élèves de la Brévine et de Provence (VD).

Alors que l'année scolaire 2015-2016 marquait la première année d'entrée en vigueur des classes dites à niveau pour les élèves de 9H, la rentrée d'août 2016 touche les élèves de 9 et 10H ; Les 11H poursuivant encore leur dernière année scolaire en section maturité, moderne ou préprofessionnelle.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 4 reprises en 2016 et sa composition jusqu'au terme de la législature est la suivante :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
Mme Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Alexandre Willener	Conseil général Val-de-Travers
Mme Laure Schlichtig	Conseil général La Côte-aux-Fées
Mme Odile Churchward	Conseil général Les Verrières
M. Romuald Babey	Direction des écoles
M. David Hamel	Direction des écoles
M. Denis Rey	Direction des écoles
Mme Brigitte Jéhlé	Parents d'élèves
Mme Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves
Mme Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves
Mme Margherita Giovenco	Corps enseignant cycle 3
Pascale Boehlen	Corps enseignant cycle 2
Vacant	Corps enseignant cycle 1
Mme Mélanie Racine	Comité d'école Les Bayards
M. Christian Fragnière	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Mme Caroline Di Paolo	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Mme Christine Furer	Comité d'école Noiraigue
Mme Laura Givord	Comité d'école St-Sulpice
M. Grégory Faivre	Comité d'école Travers
M. Johnny Vonlaufen	Comité d'école Les Verrières
Mme Lise Huguenin	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Mme Valeria Generoso	Communautés étrangères
Mme Claudine Paris	Commune invitée de La Brévine

La nouvelle législature voit la composition des membres du CES composée comme suit :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
Mme Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Jean-Paul Chédel	Conseil général Val-de-Travers
Mme Daisy Piaget	Conseil général La Côte-aux-Fées
M. Eddy Schaller	Conseil général Les Verrières
M. Romuald Babey	Direction des écoles
M. David Hamel	Direction des écoles
M. Denis Rey	Direction des écoles
Mme Katia Berthoud	Parents d'élèves
Mme Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves
Mme Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves
Mme Margherita Giovenco	Corps enseignant cycle 3
Vacant	Corps enseignant cycle 2
Vacant	Corps enseignant cycle 1
Mme Mélanie Racine	Comité d'école Les Bayards
M. Christian Fragnière	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Mme Caroline Di Paolo	Comité d'école Môtiers
Mme Amélie Huguenin-Bergenat	Comité d'école Noiraigue
Mme Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
M. Grégory Faivre	Comité d'école Travers
M. Johnny Vonlaufen	Comité d'école Les Verrières
Mme Lise Huguenin	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Vacant	Communautés étrangères
Mme Claudine Paris	Commune invitée de La Brévine

La séance du 26 janvier 2016 est consacrée à l'organisation des classes de la future année scolaire avec une première projection des classes des cycles 1 et 2. Les horaires des élèves du cycle 1 sont préparés tôt afin que les parents qui ont besoin de placer leur enfant en structure d'accueil puissent faire part de leurs besoins en février déjà. Pour les élèves du secondaire, ce sont les nouveaux horaires des transports publics, en particulier les horaires à la demi-heure du réseau ferroviaire qui donnent du fil à retordre à la direction du JJR. Ainsi et jusqu'au mois de juillet, les périodes sont réduites à 44 minutes et une pause est supprimée en matinée pour permettre aux élèves de regagner leur domicile durant la pause de midi dans les meilleures conditions possibles. Sachant que les élèves proviennent de 4 directions différentes avec des moyens de transports distincts (train, car postal, car TransN) les solutions trouvées pour certains créent des difficultés pour d'autres.

Lors de la séance du 17 mai 2016, la demande de dérogation pour scolariser les enfants de 1-4 H dans un autre village que celui de leur domicile est présentée aux membres de la commission.

Cette année, 7 petits Bayardins et 10 petits Grenouillards sont concernés. L'aval est donné, puis confirmé à la séance du Conseil général qui suit.

Une présentation concernant le pôle Môtiers-Boveresse est également faite car la situation a évolué. Lors de la mise en place de ce système qui a permis de garder deux classes ouvertes à Boveresse pour trois à Môtiers, les effectifs d'élèves entre les deux villages étant assez équilibrés. Or, les projections pour les années 2016 et suivantes montrent qu'il est nécessaire de déplacer de plus en plus d'élèves de Môtiers à Boveresse, sans compter une baisse importante des effectifs qui se prépare pour 2018 avec seulement 66 enfants pour les deux villages contre 81 en 2016.

Il est également fait part d'une réunion organisée en mai par les représentantes des parents d'élèves (membres du CES) qui souhaitent se présenter aux parents et récolter des informations à remonter au CES. Les points évoqués lors de cette entrevue portent sur les questions de sécurité (cour d'école, bâtiments scolaires, trajets scolaires), de harcèlement, des financements des camps de ski et des règlements d'école.

Constituée des nouveaux commissaires, la séance du 29 septembre 2016 permet de présenter les informations et nouveautés de la rentrée avec notamment le nombre de classes ouvertes, l'installation de nouveaux casiers au collège de Longereuse, le nouveau système de gestion des absences des élèves, les relations qu'entretient l'école avec le monde professionnel, etc.

La direction du JJR présente le nouveau site internet de l'école. Un flyer, distribué à l'ensemble des acteurs de l'école, remplace le classeur qui était distribué jusqu'ici aux élèves et qu'il était nécessaire de mettre à jour chaque année. Le contenu du site porte sur les lieux et horaires des cours, (Pronote permet de saisir les devoirs en ligne), les liens utiles des différents services en lien avec l'école.

Autre sujet récurrent, le financement des camps de ski est à nouveau traité car certains comités d'école peinent à réunir les Fr. 150.- par élève de 7H. Le recours à l'utilisation d'une succession attribuée à l'école n'est pas inépuisable et il est décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de trouver une solution de financement des camps qui convienne à tous les comités d'école, si possible par une activité commune de cercle scolaire.

Cette séance a lieu le 1^{er} novembre. Elle permet de constater qu'il y a autant d'avis que de comités d'école pour trouver des fonds. Il est proposé que l'UBS Kids Cup devienne une course parrainée et que les fonds ainsi récoltés soient affectés aux 4 camps scolaires du Cercle. Une première expérience est prévue pour l'édition de mai 2017.

2.3. ACTIVITÉ 2016

2.3.1 ORGANISATION DES CLASSES

A la fin du premier semestre et à la fin de l'année scolaire 2015-2016, quelques élèves de 9H ont pu changer de niveaux en maths et en français selon la nouvelle réglementation inhérente à la rénovation du cycle 3. Au semestre, suivant le nombre d'élèves qui changent de niveaux, un groupe à niveau supplémentaire aurait pu être ouvert ou au contraire un groupe à niveau fermé. Or, nous n'y avons pas été contraints.

Les taux de passage d'un niveau à l'autre sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Passages 9e

Elèves		
110		
	au semestre	fin d'année
FRA		
N1->N2	1	
N2->N1	2	
MAT		
N1->N2		1
N2->N1	1	6

On constate qu'il y a peu de mouvement au semestre. Le nombre est plus important à la fin de l'année scolaire en ce qui concerne le passage du niveau 2 au niveau 1 en maths.

À la rentrée scolaire 2016, l'école Jean-Jacques Rousseau accueille 1315 élèves dont 970 sont répartis dans les 50 classes des cycles 1 et 2 et 345 dans les 19 classes du cycle 3.

Les élèves de 10H sont les premiers à poursuivre leur cursus dans la réforme des filières. Ils suivent les cours en niveau 1 ou 2 en français, allemand, anglais, mathématiques et sciences de la nature, les autres cours étant dispensés en classe hétérogène.

2.3.2 DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

L'engagement du nouveau directeur en la personne de M. Romuald Babey laisse vacant le poste de directeur adjoint pour les années 7 à 11H. Le poste est repris par M. David Hamel qui garde 5 périodes d'enseignement jusqu'à la fin de l'année scolaire et 3 dès la rentrée d'août.

Le Conseil communal entame une réflexion sur l'organisation de la direction du JJR ; il intègre et consulte la direction de l'école dans ce processus de réorganisation. Après avoir examiné plusieurs variantes, il retient celle pratiquée dans la plus grande partie des cercles scolaires du Canton à savoir la mise en place d'un poste de direction adjointe par cycle. Le nombre d'élèves de notre école impose la mise au concours de postes à temps partiel.

En automne 2016, trois postes de directeurs adjoints, de 50 à 70 % sont mis au concours à l'interne du cercle ; les postulants sont informés que les deux adjoints déjà en fonction ont manifesté leur souhait de poursuivre leur mandat.

Sur le plan administratif, notre cercle scolaire était le dernier dont la gestion des dossiers salaires des enseignants était encore traitée par le SEO ; cette prestation est rapatriée à l'interne à compter de l'automne 2016. Cela engendre une notable économie qui compense largement les quelques 20 % d'EPT alloué au secrétariat. En sus, des tâches administratives sont transférées du service communal des ressources humaines au secrétariat du JJR : ainsi, les demandes d'allocations familiales, congés maternité, gestion des allocations perte de gains, détection précoce AI, concernant le corps enseignant ou les remplaçants sont désormais traitées à l'école. Ces missions sont effectuées par le personnel administratif du JJR dont quelques tâches sont reprises par une employée détachée d'un autre dicastère à 20 %.

2.3.3 ACTIVITÉS DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons standards. Parmi elles, en 2016, on compte:

- Des camps pour les élèves de 7e, 9e, 10e et 11e,
- Une journée d'accueil pour les élèves des 8e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes,
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond,
- Animation ECAP,
- Le film de Noël pour les cycles 1 et 2,
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année,
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias, ...),
- Concert avec l'ESN et spectacles musicaux,
- Mission Détritrus à VADEC,
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, GIS, journées santé, GEPS),
- Le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11e année de l'attribution du fond d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21, qui s'est porté sur la souveraineté alimentaire et le désendettement à Madagascar de l'Action de Carême,
- La journée Futur en tous genres pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé,
- Découverte des métiers du bâtiment, de l'agriculture, des métiers techniques, de la santé et bien d'autres encore à Capa'cité, la cité des métiers qui se tenait cette année à La Chaux-de-Fonds,
- Présentation des différents métiers dans les EMS,
- Entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.

2.3.4 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

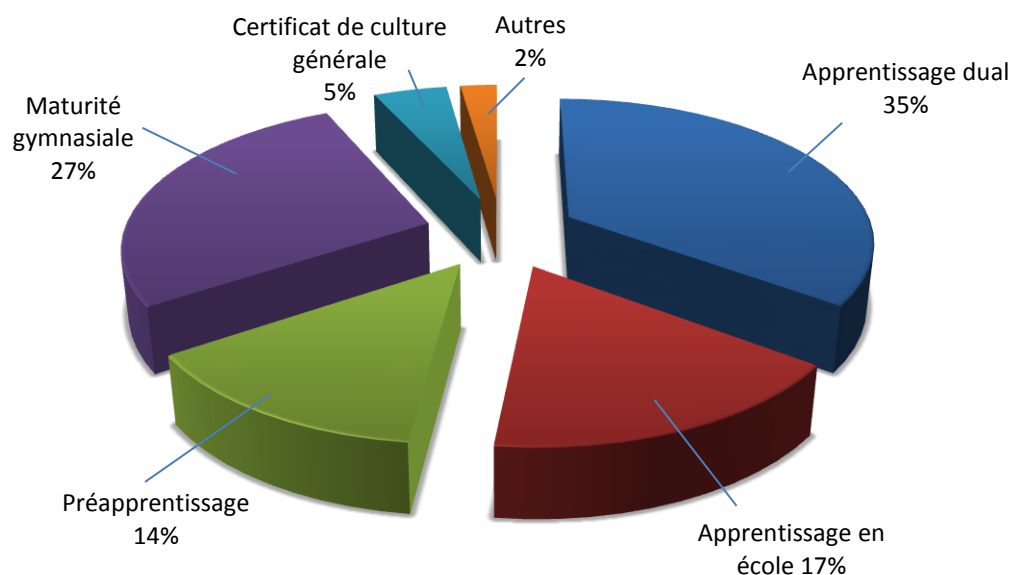
Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. De manière non-exhaustive on peut citer :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
Couvét	Mai et octobre	Foires	
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus
	Décembre	Concerts de Noël	Pour la population et à l'hôpital
Fleurier 1, 2H	Septembre	Dîners soupes	Soupes de légumes cultivés à la ferme.
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Visite au père Noël en forêt et chants
Fleurier	Mai	Concert des écoles	Avec l'OCN
	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	UBS Kid's cup	
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Décembre	St-Nicolas	Fabrication d'objets pour la vente de Buttes
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Chapelle des Bayards, chants, danses, flûtes
	Décembre	St-Nicolas	Cortège aux flambeaux, chants
	Décembre	Concert de Noël	Pour les aînés des Verrières et des Bayards
Boveresse-Môtiers	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Septembre	Fête des Fontaines	Piccoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Chants, poésies, saynètes, spectacle au home
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.5 ORIENTATION DES ELEVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

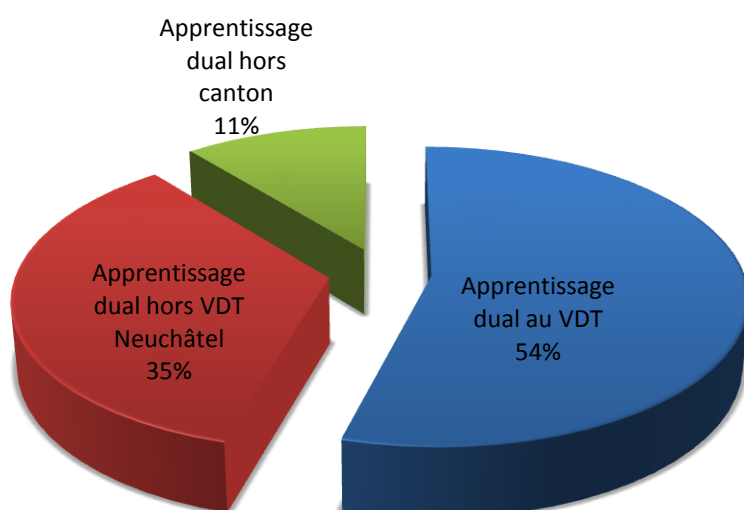
Vous trouverez ci-dessous l'orientation de nos élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

Orientation des élèves de 11e année



L'apprentissage dual est plébiscité par nos élèves.

Lieux de l'apprentissage dual



Il est intéressant de relever que le taux d'apprentissage indigène est le plus élevé.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical et socio-éducatif ainsi que le personnel enseignant (PE).

Direction pédagogique

Romuald Babey	100%	Directeur général
David Hamel	89%	Directeur adjoint, 7 à 11H
Denis Rey	100%	Directeur adjoint, 1 à 6H

Administrateur

Jean-François Biloni	(50%)	Direction administrative en tant que secrétaire général DJE
----------------------	-------	---

Personnel administratif et technique (PAT)

Michèle Berthoud	70%	Collaboratrice administrative
Patricia Safri	60%	Collaboratrice administrative
Catherine Lachat	70%	Collaboratrice administrative
Stéphanie Cherbuin	100%	Apprentie de 3 ^{ème} jusqu'en août 2016
Sandy Lebey	100%	Apprenti de 3 ^{ème} depuis août 2016
Anne Baptiste	53%	Bibliothécaire
Michel Bornand	100%	Chef concierge
Chantal Benkert	50%	Concierge
Corinne Bieri	40%	Concierge
Joceline Huguenin	50%	Concierge
Muhamet Kokollari	50%	Concierge
M.-France Martinez	50%	Concierge

Personnel médical et socio-éducatif

J.- François Walther	60%	Conseiller socio-éducatif
Margit Grandjean	50%	Conseillère socio-pédagogique
Dominique Ionescu	40%	Infirmière scolaire

Le personnel enseignant (PE) :

Année scolaire 2015-2016 : 96,10 EPT (début 2016)

Année scolaire 2016-2017 : 99.52 EPT (fin 2016)

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici sont des points de situations à des moments donnés des années scolaires citées.

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

2.5.1 RÉFORME DE LA MEDECINE SCOLAIRE

En août 2015, le Conseil d'Etat promulgue un nouvel arrêté concernant la santé scolaire durant la scolarité.

Partant du constat que les écoles sont confrontées à des problèmes nouveaux susceptibles d'influencer grandement le climat scolaire, la « médecine scolaire » devient « santé scolaire » ; ses objectifs ne sont plus tant de mesurer la taille et le poids des élèves ou d'effectuer le dépistage de maladies ou de problèmes de santé, mais consistent à mettre en place des mesures de promotion de la santé et des programmes de prévention.

Outre les différents intervenants médicaux constitués des médecins scolaires, infirmières scolaires, médecins-dentistes scolaires, moniteurs en prophylaxie dentaire et éducateurs en santé sexuelle, chaque cercle scolaire est tenu de constituer un groupe de santé scolaire qui est chargé de la mise en œuvre coordonnée des activités de santé scolaire dans les différents établissements.

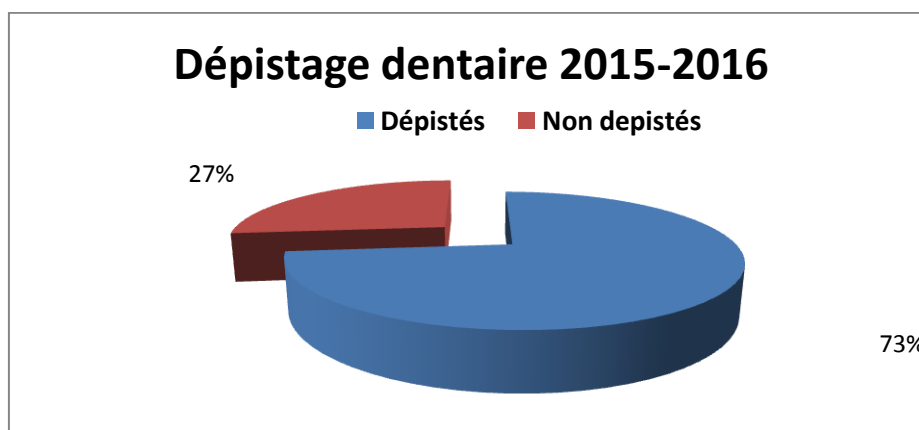
Dans notre cercle, Mme Dominique Ionescu, notre infirmière scolaire, accepte de prendre la direction du groupe de santé scolaire. Une première réunion de travail avec le médecin cantonal et la coordinatrice a lieu en août 2016.

Durant toute l'année 2016, la Dresse Claire Mulard poursuit son mandat de médecin scolaire et travaille en lien étroit avec notre infirmière scolaire.

2.5.2 MEDECINE DENTAIRE

Comme chaque année, les parents des élèves fréquentant le cercle scolaire reçoivent un formulaire les informant du dépistage offert par la commune de Val-de-Travers. Le dépistage est effectué par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un courrier de rappel est envoyé aux parents au printemps.

L'analyse des dépistages 2015-2016 permet de constater que le taux de dépistage est légèrement supérieur à celui de 2014-2015.



2.5.3 USESS

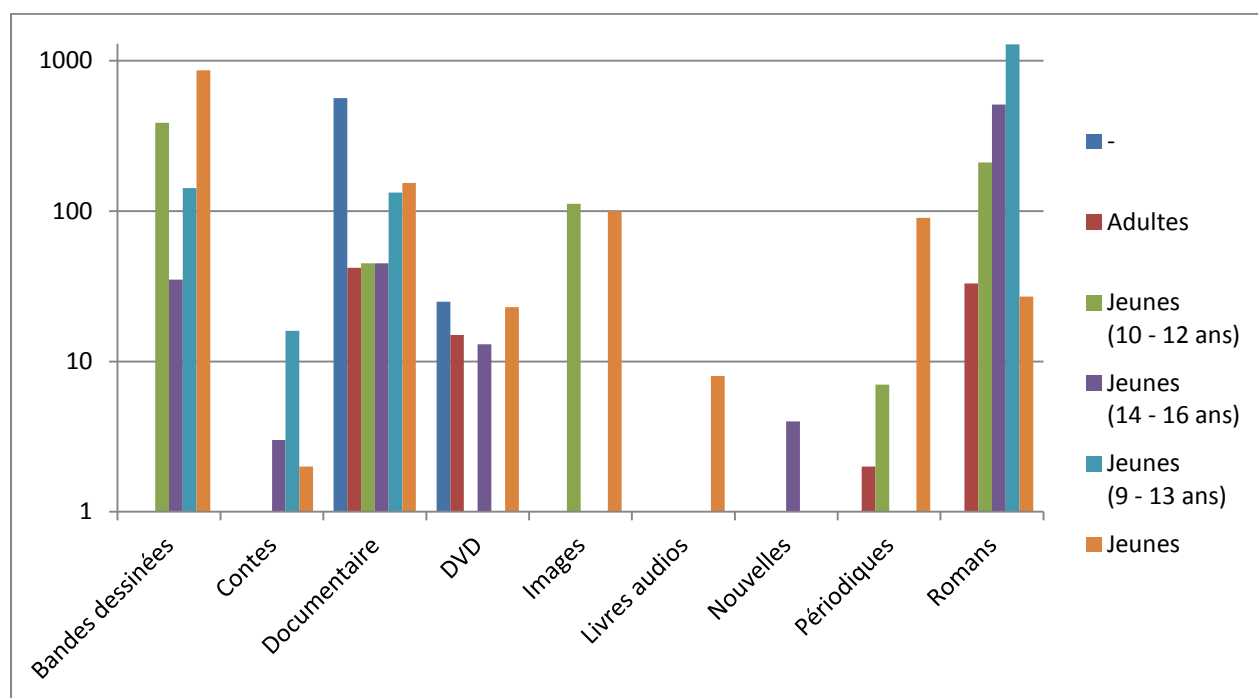
Composée de Madame Margit Grandjean, conseillère socio-pédagogique à 50% et de Monsieur Jean-François Walther, conseiller socio-éducatif à 60%, les collaborateurs engagés au sein de l'unité socio-éducative et santé scolaire (USESS) interviennent dans de nombreuses situations en lien avec des élèves en difficultés, que ce soit sur le plan scolaire et/ou comportemental.

Ils sont confrontés à une augmentation constante d'élèves à suivre. Les problématiques sont diverses, allant des conflits entre élèves (souvent via les réseaux sociaux), de l'absentéisme, des relations complexes avec les parents, des difficultés des apprentissages scolaires, etc. La mise en place des mesures des élèves BEP (besoins éducatifs particuliers) amène également son lot de travail administratif, de communication et d'évaluation régulière sur le suivi et le bien-fondé de ces dossiers.

2.5.4 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2016:

	-	Adultes	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Bandes dessinées	0	0	386	35	142	862	1425
Contes	0	0	0	3	16	2	21
Documentaire	565	42	45	45	133	154	984
DVD	25	15	0	13	0	23	76
Images	0	0	112	0	0	100	212
Livres audios	0	0	0	0	0	8	8
Nouvelles	0	1	0	4	0	0	5
Périodiques	0	2	7	0	0	90	99
Romans	0	33	210	510	1282	27	2062
Total	590	93	760	610	1573	1266	4892



Côté animations, la bibliothèque reste très active autour d'animations, de concours et de projets dans différentes classes.

2.5.5 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

En juin de chaque année a lieu la désormais célèbre et très attendue cérémonie de fin de scolarité obligatoire suivie du bal. Cette année, Madame Monika Maire Hefti, Présidente du Conseil d'Etat et cheffe du Département de l'éducation et de la famille nous honore de sa présence. Le message du monde professionnel est apporté par M. Nicolas Humair, enfant de Fleurier qui a repris l'entreprise Jacot Chocolatier à Noiraigue après une longue expérience dans le domaine bancaire. La partie musicale est assurée par Alix, jeune neuchâteloise qui étudie dans une école de musique de Paris et dont la voix et la guitare ne laissent personne indifférent.

2.5.6 AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

Au moins aussi traditionnelle que la cérémonie susnommée, l'agape des enseignants constitue un moment de convivialité réunissant tous les intervenants qui gravitent autour de l'école, l'ensemble du corps enseignant, la direction de l'école, le personnel administratif et technique, le personnel socio-éducatif, les transporteurs scolaires et les membres du CES.

C'est l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux enseignants qui seront en place dans nos différentes classes à la rentrée et de prendre congé de ceux qui nous quittent pour poursuivre leur carrière dans un autre cercle scolaire ou prennent leur retraite. A ce titre, Monsieur Frédéric de Chambrier, notre référent de cercle auprès du SEO, ne manque jamais l'occasion de rappeler quelques anecdotes qui ont émaillé la carrière des sortants.

3. CRÈCHE COMMUNALE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Notre structure pré et parascolaire a pour mission d'offrir un accueil professionnel aux enfants de 4 mois à 12 ans, dont les parents ont besoin d'une solution de garde. Il s'agit d'assurer le bien-être physique et psychique de l'enfant tout en respectant son intégrité dans un milieu sécurisé. Des activités diversifiées et adaptées au stade de développement de l'enfant sont proposées. Les équipes éducatives travaillent en partenariat avec les parents et les différents intervenants (école, devoirs surveillés, etc.)

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), son exploitation est autorisée par l'Office de l'accueil extrafamilial (OAEF), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Depuis son développement intervenu en 2014, le nombre de places d'accueil est resté stable, à 122 places réparties sur trois sites :

- A Couvet, L'Espace Mille-pattes, sis sur deux étages de l'immeuble Edouard Dubied 2, offre 31 places dans le secteur préscolaire et 33 places dans le parascolaire, soit au total 64 places;
- A Môtiers, Les P'tits Bonheurs, sis dans le collège, offrent 12 places dans le secteur préscolaire et 10 places dans le parascolaire, soit au total 22 places ;
- A Fleurier, Les Pousse-Cailloux, installés depuis avril 2014, à la Rue du Temple 7, proposent 18 places dans le secteur préscolaire et 18 places dans le parascolaire, soit au total 36 places.

Le nombre d'enfants en âge parascolaire du site de Couvet dépassant le nombre de places autorisées trois fois par semaine à midi, l'OAEF autorise la création de places d'accueil dite « table de midi » dès la rentrée d'août 2016. Encadrés du personnel éducatif de la structure parascolaire, cela permet à un groupe de 9 à 13 enfants de prendre leur repas au Centre sportif de Couvet les lundis, mardis et jeudis.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission de la crèche s'est réunie à trois reprises en 2016.

Lors de la séance du 11 avril 2016, notre directrice nous présente les mesures de prévention incendie : tous les collaborateurs ont reçu des instructions de M. Jean-Claude Blaser lors du colloque général de février. Par ailleurs, des cours de 1ers secours sont prodigués par le service des ambulanciers à tout le personnel, par groupe de 6. Les résultats d'une enquête de satisfaction de la crèche les Pousse-cailloux à Fleurier sont présentés et commentés. Le 1^{er} bilan de la qualité des repas après 3 mois de recul est très satisfaisant.

La séance du 14 juin marque la fin de la législature. La séance a lieu à Môtiers le 14 juin et commence par la présentation du concept « Youp là bouge », projet de promotion de la santé dans les crèches et structures d'accueil parascolaire dans les Cantons de Neuchâtel, Jura, Valais, Vaud et Genève. Les crèches de Couvet et Môtiers sont labélisées. La démission de Mme Florbella Da Costa est annoncée aux membres de la commission. La bonne qualité du travail pédagogique et éducatif effectué durant plusieurs années pour le développement de la crèche communal est soulignée. Jusqu'à ce que le poste soit repourvu, ce sont les référentes de site, en lien plus étroit avec la direction du dicastère qui vont gérer les sites au quotidien.

Les nouveaux commissaires siègent pour la première fois le 26 octobre 2016. Ils reçoivent des informations d'ordre général sur le fonctionnement d'une structure d'accueil subventionnée (taux d'occupation du personnel formé ou non formé ; normes légales les plus importantes à respecter, etc. C'est aussi l'occasion de présenter les résultats de l'analyse effectuée au printemps par Mme Nadia Coubès, spécialiste RH et consulting, et des premières mesures qui sont prises. Les membres de la commission sont également informés du processus de recrutement de la nouvelle directrice.

3.3. ACTIVITÉ 2016

En raison d'un taux d'absentéisme et d'un « turn over » du personnel plus élevé que dans d'autres services communaux, le CC a décidé de conduire un audit de la crèche. Le mandat a été confié à Mme Nadia Coubès, spécialiste en ressources humaines et en consulting d'entreprises privées ou d'institutions publiques. Intitulé « Assessment sur l'organisation pratique et relationnelle des crèches et des structures parascolaires de Couvet, Fleurier et Môtiers » il est le résultat de plusieurs jours d'observation du terrain et d'entretiens individuels avec 100% du personnel. Il a permis l'analyse de:

- l'organisation ;
- la documentation ;
- les ressources ;
- le matériel et les outils ;
- les normes et la réglementation ;
- les infrastructures ;
- la communication ;
- la formation du personnel.

Il en ressort que l'organisation fonctionne et convient au personnel, malgré des différences d'outils, de méthodes d'infrastructure et de moyens à disposition d'un site par rapport à l'autre. Des mesures pour améliorer l'utilisation de ressources, rentabiliser les infrastructures et alléger les travaux administratifs sont proposés.

Les échanges d'informations et la communication, tant à l'interne qu'à l'externe, peuvent encore être améliorés. Notamment en harmonisant les manières de communiquer ainsi qu'en exploitant mieux les outils à disposition. (Panneaux d'affichages, Internet, e-mail, lettres d'informations, etc.)

En ce qui concerne l'infrastructure, l'utilisation des locaux communaux est plus aisée que celles des espaces loués et ils devraient être mieux adaptés à l'utilisation à laquelle ils sont destinés. Cela permettrait, notamment, de gagner en efficience dans l'organisation des nettoyages et de l'utilisation des espaces d'accueil. A plus long terme, il est suggéré d'étudier une éventuelle séparation entre le pré et le para pour faciliter la gestion des horaires du personnel.

En conclusion, l'Assessment fait apparaître que toutes les ressources pour améliorer la situation sont existantes.

Dès la rentrée d'août 2016, des mesures pour harmoniser la communication, simplifier l'organisation de la gestion des trois sites sont proposées aux référentes de site et mises peu à peu en place.

3.3.1 ACTIVITES DES DIFFERENTS GROUPE DE TRAVAIL

Trois groupes réunissant des collaborateurs des 3 sites sont constitués. Ils se réunissent environ 1 fois par mois et traitent des missions définies lors des colloques généraux.

Le groupe « événement » prépare chaque année la Fête de Noël (avec une animation externe). En 2016, il a mis en place une journée porte-ouvertes le 14 juin 2016 à Môtiers avec l'association « Youp là bouge » qui est venu présenter son concept avec un film illustrant les objectifs de la psychomotricité en crèche. Les parents et la commission de la crèche étaient conviés.

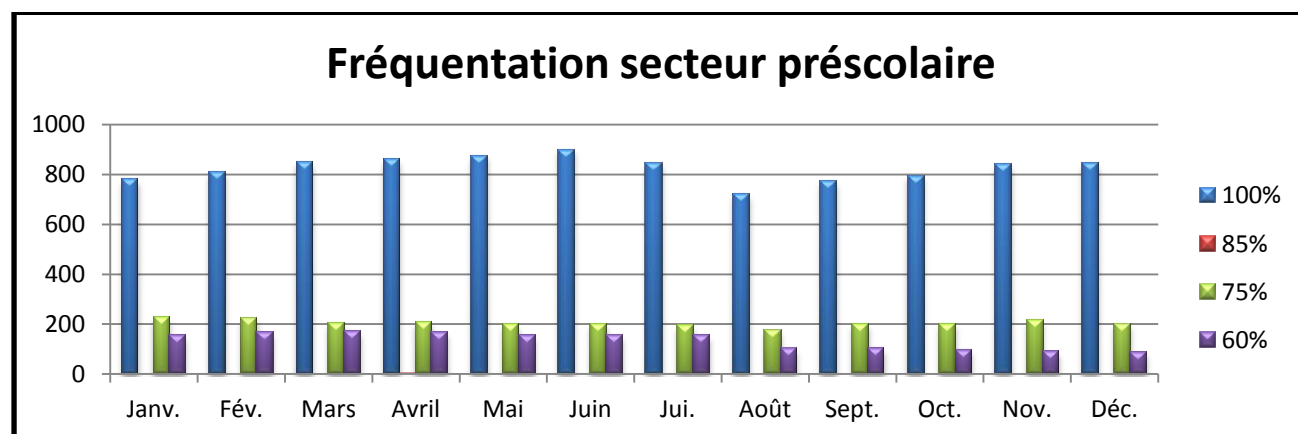
Le groupe « journal » prend sa mission très à cœur. Et publie un journal qui paraît deux fois par année. Il présente les activités déployées sur chaque site tout au long de l'année.

Le groupe « formation » a pour but de mettre en place une journée de formation continue en lien avec les besoins du personnel et de faire des propositions à la direction du dicastère.

3.3.2 FREQUENTATION

L'évolution des places facturées pour le préscolaire est basée sur le barème des dispositions légales applicables, soit :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas

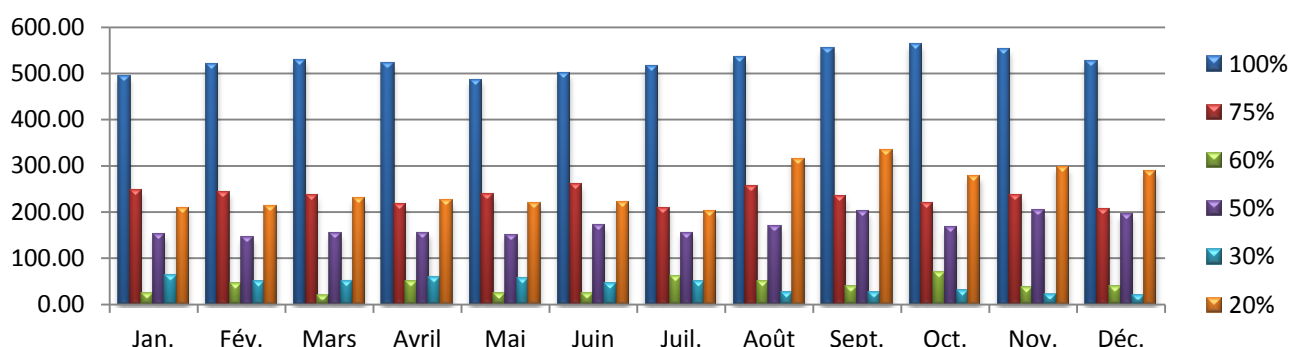


Ce graphique fait notamment apparaître que ce sont les offres d'accueil préscolaire supérieures à 75% de la journée et avec repas qui sont choisies par les parents.

L'évolution des places facturées pour le parascolaire est basée sur le barème des dispositions légales applicables, soit :

- 100% : Journée complète
- 75% : Journée avec repas (avec ou sans ?)
- 60% : Demi-journée avec repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

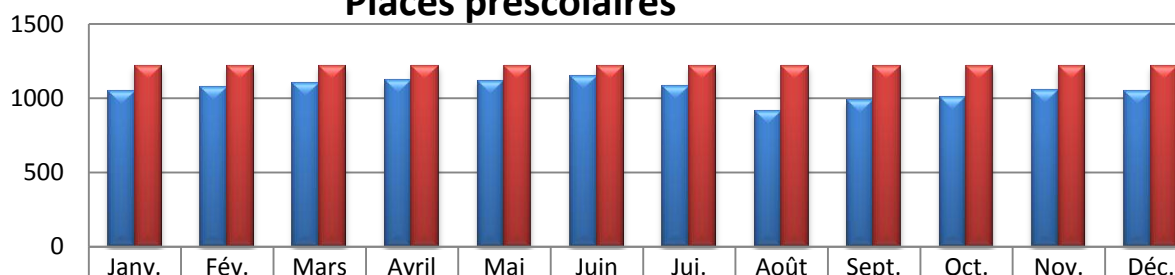
Fréquentation secteur parascolaire



Ce graphique fait clairement apparaître que dans le secteur parascolaire, ce sont également les offres avec repas qui sont choisies par les parents.

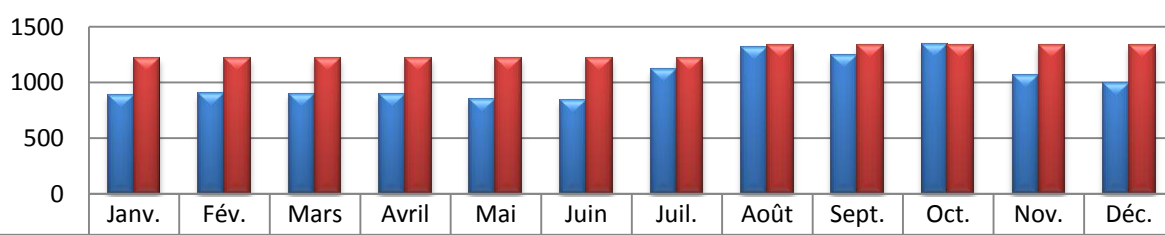
En ce qui concerne le nombre de places occupées par rapport au nombre de places disponibles, on observe les chiffres suivants :

Places préscolaires



■ Occupées	1044	1075	1103	1118	1117	1146	1084	912	985	1004	1054	1046
■ Ddisponibles	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220

Places parascolaires



■ Occupées	892	902	900	893	847	840	1118	1311	1239	1343	1062	991
■ Disponibles	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1220	1340	1340	1340	1340	1340

La différence entre places occupées et places disponibles pourrait laisser croire que nous disposons encore d'une capacité d'accueil relativement importante. Ce n'est toutefois pas le cas. D'une part, les sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi en raison des emplois du temps professionnels ou privés des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des d'enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2016

A la suite de la démission de Mme Florbella da Costa partie enseigner à l'école Pierre Coullery, le poste est mis au concours sur la base d'un nouveau cahier des charges. Au 1^{er} janvier 2017, Mme Camille Ahmetaj est engagée. Détentrice d'un CFC d'assistante en soins communautaires et d'éducatrice spécialisée, elle est référente de site à Môtiers depuis 2014.

Durant les six mois de vacance du poste de direction, les trois sites communaux ont été gérés au quotidien par les référentes qui ont fourni un magnifique travail, se chargeant de l'organisation des journées des enfants, des horaires du personnel, des remplacements des personnes absentes, des contacts avec les parents, etc. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour leur engagement et leur disponibilité.

Les descriptifs de postes de référentes de site sont également revus et les cahiers de charge sont adaptés à leurs responsabilités et tâches effectives. Au vu du nombre important d'enfants accueillis sur chaque site, il sera demandé aux futures responsables de site de suivre un cours de management leur donnant quelques outils pour gérer le personnel travaillant sur leur site.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les repas de tous les sites sont confectionnés par l'EMS Les Sugits à Fleurier, s'inspirant des recommandations du label « Fourchette vert ». L'expérience est très positive : la qualité est meilleure, la variété et les quantités sont améliorées.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Chaque année les structures d'accueil participent aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2015, respectivement 31 décembre 2016, l'effectif se présente comme suit :

Directrice :	0.80 EPT	0.00 EPT
Educatrices diplômées et ASE :	14.45 EPT	16.25 EPT
Auxiliaires :	6.35 EPT	6.23 EPT
Apprentis et stagiaires :	7.00 EPT	8.00 EPT

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

3.5.1 PROJETS DE STRUCTURES PRIVÉES OU COMMUNALES

Les besoins d'accueil pré et parascolaire sur Travers et Noiraigue en particulier sont connus du Conseil communal. A plusieurs reprises, des personnes formées, détentrices d'un titre d'assistante socio-éducative ou d'éducatrice se sont approchées du Dicastère pour partager leur réflexion et faire part de leur souhait d'ouvrir une structure d'accueil subventionnée mais privée. La commune assiste ces personnes par le biais d'enquêtes de besoin, par la visite des locaux communaux ou par des contacts facilitant la recherche de lieux d'accueil. Malgré l'enthousiasme et la bonne volonté de ces initiatives privées, les projets présentés, en particulier les planifications financières, ne rencontrent toutefois pas l'aval de l'office de l'accueil extra familial qui ne les estime pas viable sur du long terme. Ainsi, nombre de parents restent sans solution de garde.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Chaque année, les besoins d'accueil se font plus importants puisque les enfants du préscolaire passent dès leur entrée à l'école dans le secteur parascolaire. Le développement de tables de midi permettant d'offrir un repas de bonne qualité encadré par du personnel qualifié est une solution intéressante.

En outre, nos trois sites situés près des écoles sont proches de la saturation et ne peuvent accueillir plus d'enfants. La réflexion de créer un seul site communal pour l'accueil des enfants en âge préscolaire et de garder les locaux proches des centres scolaires pour les enfants scolarisés devra dès lors être lancée.

Même si la création de nouvelles places représente une charge financière non négligeable pour la Commune, l'agrandissement de nos structures ou l'ouverture de places d'accueil privées, voire un partenariat public-privé, tel que mentionné en bonne place dans le programme de législature, constitue l'un des facteurs essentiels à l'installation de nouveaux contribuables à Val-de-Travers.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

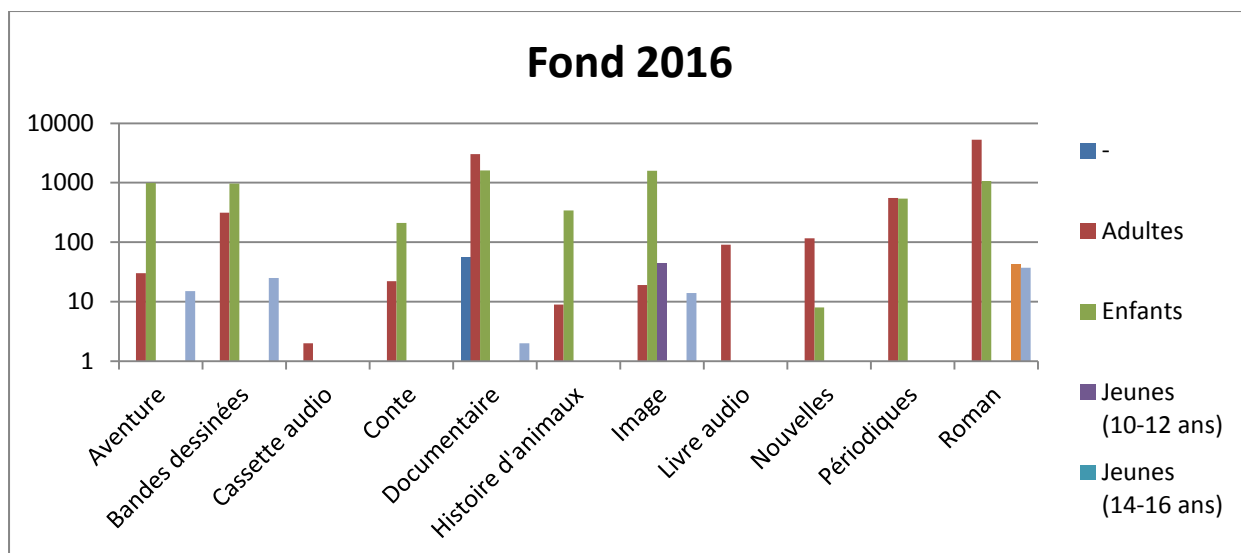
4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque de Fleurier, occupe des locaux loués au rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue du Pasquier 11 à Fleurier et est ouverte le lundi et mardi de 17h00 à 20h00 et le jeudi de 15h00 à 18h00. Au moyen de l'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, elle offre la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste.

La bibliothèque communale du Val-de-Travers propose un service consistant en prêt de livres numériques. Comme le prêt de livres traditionnels, le prêt de livres numériques est gratuit. Via une bibliothèque romande, e-bibliomedia, les lecteurs ont le droit de télécharger 5 livres pour une durée de 28 jours. L'inscription passe par la bibliothèque de Fleurier. Il y a différentes rubriques: des romans de tous genres, des documentaires, des livres pour les jeunes, etc. Pour les lecteurs en dessous de 18 ans, un accord parental est demandé.

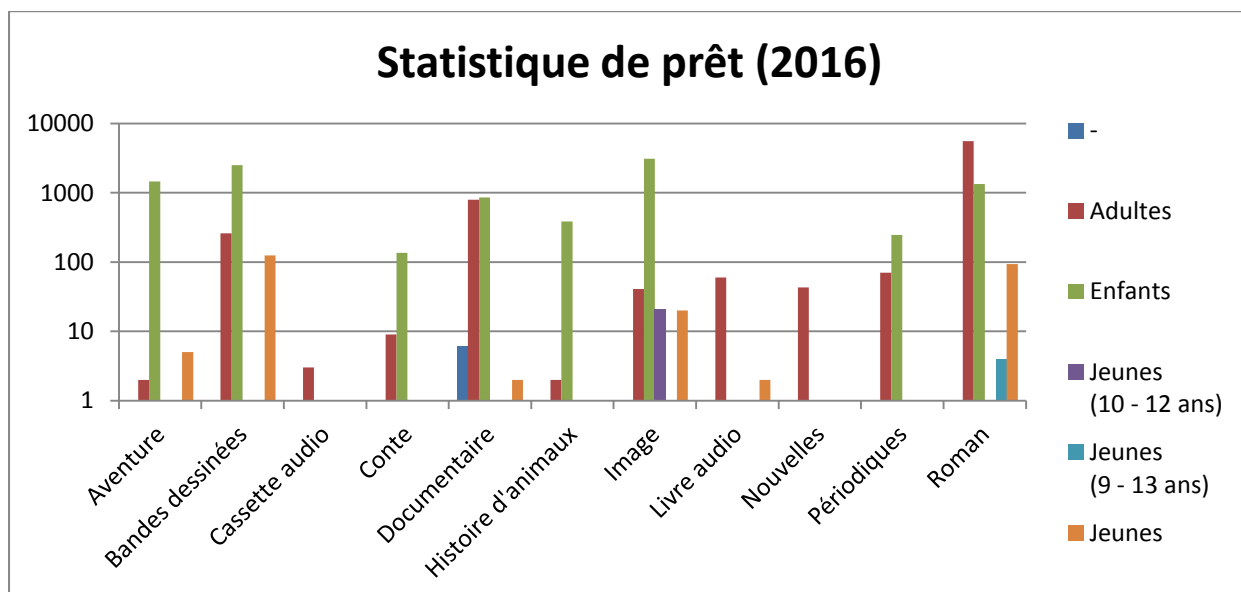
Fond de la bibliothèque (Période du 01.01.2016 au 31.12.2016)

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10-12 ans)	Jeunes (14-16 ans)	Jeunes (9-13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	30	989	0	0	0	15	1034
Bandes dessinées	0	313	965	0	0	0	25	1303
Cassette audio	0	2	0	0	0	0	0	2
Conte	0	22	212	0	0	0	0	234
Documentaire	55	3038	1610	0	0	0	2	4705
Histoire d'animaux	0	9	343	0	0	0	0	352
Image	0	19	1582	44	0	0	14	1659
Livre audio	0	91	0	0	0	0	0	91
Nouvelles	0	117	8	0	0	0	0	125
Périodiques	0	558	541	0	0	0	0	1099
Roman	0	5320	1074	0	1	42	37	6474
Total	55	9519	7324	44	1	42	93	17078



Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2016:

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10-12 ans)	Jeunes (9-13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	2	1451	0	0	5	1458
Bandes dessinées	0	260	2492	0	0	125	2877
Cassette audio	0	3	0	0	0	0	3
Conte	0	9	135	0	0	0	144
Documentaire	6	791	853	0	0	2	1652
Histoire d'animaux	0	2	386	0	0	0	388
Image	0	41	3098	21	0	20	3180
Livre audio	0	60	0	0	0	2	62
Nouvelles	0	43	1	0	0	0	44
Périodiques	0	70	247	0	0	0	317
Roman	0	5558	1336	0	4	94	6992
Total	6	6839	9999	21	4	248	17117



Il est intéressant de relever qu'entre 2015 et 2016, le total des prêts effectués est passé de 15178 à 17'117, soit une augmentation d'environ 2000 prêts.

4.1.1 BIBLIOBUS

En automne 2015, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer la subvention cantonale risquant ainsi de provoquer la dissolution de l'association du bibliobus puisque cette subvention est de CHF 480'000.- sur un budget annuel d'environ CHF 1'070'000.-.

Un comité s'est aussitôt constitué pour récolter des signatures et lancer le référendum qui a été soumis au vote populaire en septembre 2016. Le soutien à la lecture public a été approuvé par le peuple neuchâtelois et le bibliobus bénéficie dès lors à nouveau d'une subvention cantonale indispensable à son fonctionnement.

En parallèle, un groupe de travail, composé de membres du comité du bibliobus et de représentants de communes, a été créé pour examiner si et comment le bibliobus pouvait survivre en cas d'abandon de la subvention cantonale.

Plusieurs décisions ont été prises: Celle que Milvignes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers paient, pour tous les habitants, que le village soit desservi ou non par le camion ou bénéficie d'une bibliothèque fixe de l'Association. Constatant que certains villages étaient notablement mieux desservis que d'autres, le groupe de travail a proposé que la cotisation par habitant donne droit à un nombre de minutes correspondant à la cotisation de base versée.

Le Conseil communal ayant fait valoir qu'il souhaitait que le village de Fleurier soit desservi, il bénéficie désormais du passage du bibliobus qui stationne sur la place Longereuse, soit à proximité du « collège jaune » à l'école primaire.

Cependant, le Conseil communal maintient son soutien à la bibliothèque de Fleurier dont les horaires restent inchangés.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTOPHE CALAME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture

DTSC

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

L'année 2016 a été marquée par une redéfinition des missions et des responsabilités du dicastère qui a, de ce fait, aussi changé de nom.

Premier élément significatif est l'intégration du Centre Sportif qui permet ainsi d'avoir une concentration des questions liées aux sports sous le même toit et la préparation d'une gestion uniforme de la mise à disposition des locaux pour la vie associative et le sport sur l'entier de la commune.

Cela va aussi de pair avec la concentration, au Centre Sportif de la Centrale réservation des locaux communaux.

La poursuite du projet de Plan Directeur Régional a largement occupé le dicastère et nous sommes en attente de réponses du Canton à ce sujet.

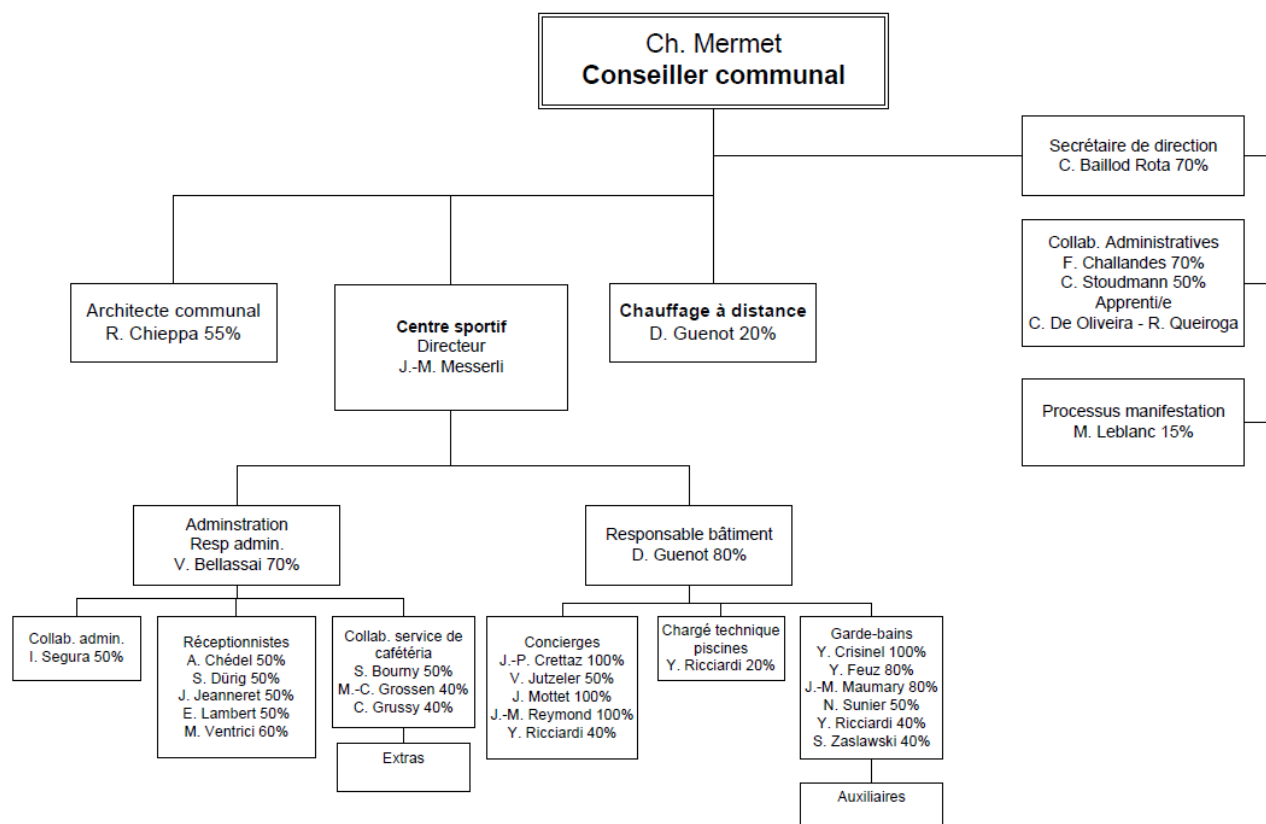
Les dossiers énergétiques sont aussi au cœur du dicastère avec d'une part le développement du chauffage à distance de Couvet et d'autre part les importants travaux d'entretien menés sur le CAD des Bayards.

2016 a vu aussi le dépôt d'une demande de permis de construire pour le parc éolien de La Montagne de Buttes et le traitement des oppositions parallèlement aux procédures cantonales pour lesquelles nous attendons des réponses.

Le développement du projet général de soutien aux sociétés locales continue d'avancer, notamment en lien avec l'étude de la HEG, et les résultats devraient être publiés en 2017.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture Etat au 31 décembre 2016



2. SERVICE DU TERRITOIRE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le dicastère du territoire œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- Équipement des nouveaux quartiers
- Affaires foncières
- Politique du logement
- Energie
- Jardins communaux

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activités ci-dessus ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme assume également la responsabilité de la protection de notre environnement et veille à garantir à la population de Val-de-Travers un accueil et un accompagnement dans les projets de développements régionaux.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission, composée de 10 membres, dont fait partie l'architecte communal de la ville de la Chaux-de-Fonds, a siégé à 10 reprises au cours de l'année 2016.

Elle se compose des membres suivants :

- Jean-Paul Chédel
- Simon Chédel
- Riccardo Chieppa
- Denis Clerc
- Eric Demarchi
- Christian Mermet
- Laurent Patthey
- Sergio Santiago
- Didier Strauss
- Loris Vuilliminet

Elle a apporté un appui technique et préavisé 66 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité).

- Mercredi 03 février 2016 – 5 dossiers traités, 1 pré-consultation, 2 dossiers d'aménagement
- Mercredi 02 mars 2016 – 9 dossiers de permis de construire, 1 enseigne publicitaire et 1 dossier d'aménagement
- Mercredi 13 avril 2016 – 10 dossiers de permis de construire, 6 enseignes publicitaires
- Mercredi 04 mai 2016 – 6 permis de construire, 1 enseigne publicitaire
- Mercredi 25 mai 2016 – 5 permis de construire, 1 enseigne publicitaire et 2 dossiers d'aménagement

- Jeudi 02 juin 2016 – Séance spéciale pour le giratoire de l'Ecu de France à Couvet avec la commission des travaux publics
- Mercredi 22 juin 2016 – 4 dossiers de permis de construire, 1 enseigne publicitaire et 1 dossier d'aménagement
- Mercredi 07 septembre 2016 – 14 dossiers de permis de construire, 2 enseignes publicitaires, 1 dossier d'aménagement
- Mercredi 12 octobre 2016 + TP – 6 dossiers de permis de construire, Concept de protection totale contre les crues à Môtiers, projet 2MO, 1 enseigne publicitaire, projet d'extension CAD secteur EST, Centre sportif régional et CNIP et modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet, plan spécial de Plaine-Fin
- Mercredi 30 novembre 2016 – 7 dossiers de permis de construire, 4 enseignes publicitaires, 1 pré-consultation, Plaine-Fin présenté par M. Grard architecte, 1 consultation cantonale pour le plan directeur cantonal de mobilité cyclable

2.3. ACTIVITÉ 2016

En 2016, le DTSC a proposé les dossiers suivants, soumis au vote du Conseil général :

- Crédit de Fr. 350'000.- muni de la clause d'urgence afin de sécuriser et réaménager le giratoire du haut de la Grand-Rue à Couvet
- Crédit de Fr. 811'000.- pour l'acquisition de l'article 2702 du cadastre de Fleurier
- Modification des alignements de Clos-Guyenet à Couvet
- Modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet
- Crédit de Fr. 1'660'000.- pour une protection contre les crues et une revitalisation de cours d'eau à Môtiers
- Prêt de Fr. 200'000.- au club des lutteurs du Val-de-Travers pour la création d'une halle d'entraînement
- Crédit de Fr. 2'340'500.- pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet

DOMAINE DE L'ENERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

- Chauffage à distance (CAD) de Couvet

Une extension a été préparée durant l'année pour raccorder le Centre sportif dont la chaudière nécessitait de gros travaux et pour raccorder aussi le CNIP qui a conduit en 2016 d'importants travaux d'entretien de ses locaux

- CAD Les Bayards

D'importants travaux d'entretien ont été conduits et un suivi plus étroit du réseau est maintenant fait par notre responsable des CAD, M. Guenot. Parallèlement, des réflexions sont conduites pour le renouvellement de la chaudière qui devra avoir lieu dans un délai de 5 à 10 ans

- NeuchEole

Pas d'activités significatives de la société en 2016

- SEVT

La SEVT se porte bien, ses activités se concentrent sur de l'entretien de réseau, les installations et le commerce. Un projet important de moderniser nos usines de productions hydroélectriques est en cours, le financement de ce projet est prévu dans le cadre du programme RPC de la Confédération, Rétribution à Prix Coûtant, le rapport de gestion complet de la SEVT est à disposition au dicastère

COPIL EOLIEN

Les rencontres du comité de pilotage relatives au projet éolien sur la Montagne de Buttes, en partenariat avec les communes des Verrières et de la Côte-aux Fées se sont poursuivies durant l'année 2016.

- 02 février 2016
- 28 avril 2016
- 17 août 2016
- 07 septembre 2016
- 19 octobre 2016

Les principaux thèmes abordés durant ces rencontres ont été :

- Référendum contre le changement du PAL
- Raccordement électrique et dossier ESTI
- Dossier final et calendrier pour son dépôt
- Contact avec les associations et les voisins
- Communication, Comptoir du Val-de-Travers
- Réponses aux oppositions au PAC, au permis de construire et au dossier ESTI

En date des 23 novembre et 05 décembre, une délégation du Copil a reçu les opposants aux permis de construire des 3 villages. Les séances de conciliation pour le PAC se tiendront début 2017.

COMMISSION RÉGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 3 reprises en 2016, soit les :

- 17 février 2016
- 11 mai 2016
- 26 octobre 2016

Cette commission a notamment traité des thèmes suivants :

- Horaires des transports publics 2016
- Desserte du Soliat – Creux-du Van par les transports publics dès 2017
- Ligne ferroviaire Les Ponts-de-Martel – La Chaux-de-Fonds
- Demandes d'améliorations du collège J.-J. Rousseau à Fleurier
- Répartition entre les communes du pot commun
- Gare de Champ-du-Moulin à nouveau desservie "normalement" dès le 11.12.2016
- Ligne de bus 591 Fleurier – Les Ponts-de-Martel : maintien de l'offre en 2017
- Etat des finances cantonales : répercussions à envisager pour l'horaire 2018

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Statistiques

- Traitement des dossiers de permis de construire : 152 demandes ont été déposées dont 64 procédures définitives et 88 procédures de minime importance
- En outre, 2 procédures fédérales pour des lignes électriques ont été mises à l'enquête, 41 demandes d'autorisation d'installations solaires ont été acceptées et 71 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées
- Le service de l'urbanisme a sanctionné 107 permis dont 3 négativement

- Visites fin de travaux : l'architecte communal a effectué 60 visites de contrôle de fin de chantier durant l'année
- Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
- Réponses aux demandes concernant les zones de constructions et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires
- Mise à jour des logements et bâtiments dans le registre fédéral des bâtiments

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DTVAC emploie :

- M. Christian Mermet, Conseiller communal – 100%
- Mme Cyrielle Baillod Rota, Secrétaire de direction – 100% jusqu'au 31.06, à 70% dès le 01.07
M. Nicolas Blaser, remplaçant de Mme Baillod du 01.03 au 15.06.2016 à 100%
- Mme Fabienne Challandes, Collaboratrice administrative – à 50% jusqu'au 31.06, à 70% dès le 01.07
- Mme Corinne Stoudmann, Collaboratrice administrative – à 50%
- M. Riccardo Chieppa, Architecte communal – à 45% jusqu'au 31.06, à 55% dès le 01.07
- M. Didier Guenot, Technicien chauffages à distance – à 20%
- Apprenti
- Stagiaire – à 100% du 01.02 au 31.05

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

TRAVERSÉE DE TRAVERS

2016 a été consacré au développement d'un grand projet de réaménagement de la traversée de Travers avec notamment comme points à traiter lors de cette réflexion, la sécurité des piétons, la sécurité des cyclistes, l'accessibilité des commerces et l'embellissement du village, conformément à notre programme politique.

EXTENSION DE L'ENTREPRISE MAULER À MÔTIERS ET RENATURATION DE LA CONFLUENCE DE LA VIEILLE AREUSE ET DE L'AREUSE

2016 a aussi été l'occasion de développer un projet qui combine une modification du plan d'aménagement du village de Couvet pour permettre l'extension de l'entreprise Mauler, augmenté d'une sécurisation de la zone industrielle accueillant aussi l'entreprise Etel pour la problématique des dangers naturels liés aux inondations. Tout cela a été développé en le combinant avec un important projet de renaturation de la confluence de l'Areuse et de la vieille Areuse.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

- PDR

Nous sommes en attente de réponses du canton quant au projet régional. Notre projet a été déposé au début de l'automne 2016 et nous espérons les premiers retours en mai 2017

- Giratoire Ecu de France à Couvet

Les travaux sont achevés, l'aménagement du rond central fait actuellement l'objet de réflexions, notamment avec la commission du Patrimoine et des Art.

Le projet de réaménagement de la Grand-Rue à Couvet a été retardé pour permettre le développement du projet de Travers dont le calendrier nous a été imposé par le calendrier du Canton et du programme fédéral de subventionnement des travaux de lutte contre le bruit routier.

3. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de la vie associative et de la culture est situé à la Grand-Rue 38 à Couvet pour le secrétariat ainsi que pour la direction depuis juillet 2014.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales
- Processus des manifestations
- Gestion du patrimoine culturel
- Activités des aînés
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- Collaboration à divers événements culturels
- Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 12 membres :

- M. Christian Mermet, président
- Mme Antoinette Hurni, Noiraigue
- Mme Ingrid Wilson, Travers
- M. François Pasquier, Couvet
- M. Didier Strauss, Boveresse
- M. Pierre-Yves Troutot, Môtiers
- M. Daniel Schelling, Fleurier
- Mme Simone Bach Jennings, Buttes
- M. Olivier Pianaro, St-Sulpice
- M. Jacques Guye, Les Bayards
- Mme Gyöngyi Bernaschina, archiviste communale
- Mme Laurence Vaucher, conservatrice

La séance qui était prévue au mois de mai a été annulée mais la commission a été consultée au sujet d'un soutien à apporter à la fondation Léon Perrin.

La commission a été informée des travaux d'archivage des biens culturels de la commune. Ses membres nous ont transmis des propositions d'achats d'œuvres d'artistes vallonniers pas encore représentés dans nos collections.

3.3. ACTIVITÉ 2016

MANIFESTATIONS

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

MANIFESTATION COMMUNALE "24 FÉVRIER"

La manifestation a eu lieu au Centre d'accueil des requérants de Couvet, où une tente a été montée spécialement pour l'occasion. Un message a été délivré par le Conseiller d'Etat, Monsieur Jean-Nathanaël Karakash. Le prix citoyen a été décerné à M. Jacques Béguin, ancien président du comité de copilotage ainsi que de l'Assemblée de fusion de Val-de-Travers. La création de l'étiquette et de la lithographie a été réalisée par l'artiste Jeanne-Marie Bortolini. La soirée fut animée par le Chœur mixte de l'Amitié et l'humoriste Christian Mukuna, neuchâtelois, originaire de la République démocratique du Congo qui a articulé son show autour de la thématique de la migration. La cuvée 2016 de l'absinthe a rencontré un certain succès, aussi bien auprès des locaux que des requérants. Le stand de boissons a été tenu par l'association Panier Solidaire et l'agape fut préparée par les requérants du centre qui ont ainsi pu faire découvrir à la population des plats typiques de leur pays d'origine.

MARCHE DU PREMIER MARS

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle Marche du 1er Mars. Pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848, la Commune de Val-de-Travers a accueilli cette année 2016 plus de 200 participants. Cette édition fut particulièrement marquée par la participation de soldats de l'Ecole de recrue d'infanterie 5 de Colombier qui ont eut l'occasion de jumeler leur marche de 30 km avec cet événement. Le départ de la marche fut donné à Môtiers pour se terminer au Château de Neuchâtel. La population a également pu se joindre à cette marche, aux départs du Centre Sportif du Val-de-Travers, de Noiraigue ou encore de Champs-du-Moulin. Les retours sur cet événement ont été très positifs, avec des marcheurs heureux et une marche aussi largement appréciée par l'ensemble des soldats du Colonel EMG Niklaus Jäger qui ont partagé un moment très agréable avec la population.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chacun des villages de Val-de-Travers, par un responsable, généralement courant de l'automne.

En 2016, voici ce que nos aînés ont pu découvrir :

Boveresse	Buttes	Couvet	Fleurier	Les Bayards Les Verrières	Môtiers	Travers - Noiraigue	Saint-Sulpice
22 septembre	25 août	01 septembre	30 août	01 septembre	31 août	09 septembre	20 septembre
Champagne	Montricher	Montagne de Granges	Musée Chaplin à Vevey	Signal de Bougy	Station des Rousses	Lac de Bret	Frutigen et Aeschiried

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS

Lors du Comptoir 2016, les prix des mérites sportifs et culturels ont été honorés lors d'une brève cérémonie ayant lieu le mercredi 31 août 2016, à 18h30 au Comptoir du Val-de-Travers.

Pour mémoire ces prix sont décernés tous les deux ans et il avait été décidé d'élargir la reconnaissance aux domaines liés à la culture.

Cette année, l'ensemble des sociétés locales, club et fondations de la région ont été invités à communiquer le nom des personnes méritant un prix.

Les lauréats 2016 sont :

- Prix « Coup de cœur » sportif : FC Fleurier
- Prix « Coup de cœur » culturel : Daniel Schelling
- Prix Espoir Sportif : Gabin Dubois
- Prix Espoir Culturel : Clémence Mermet
- Prix Engagement bénévole sportif : Walter Erb
- Prix Engagement bénévole culturel : Thérèse Roy
- Prix Encouragement sportif : Frédéric Tosato
- Prix Encouragement Culturel : Steve Muriset
- Prix Mérite sportif : Anthony Huguenin
- Prix Mérite culturel : Marie et Pierre-André Delachaux

Cette année le public a pu décerner un prix supplémentaire choisi parmi les noms qui nous ont été soumis par les sociétés. Prix du public : Anthony Rossetti pour son parcours en Modèle-Air.

COMPTOIR 2016

Le comptoir bisannuel de Val-de-Travers s'est déroulé dans la patinoire en partie rénovée. Du côté communal les prestations offertes ont permis le bon déroulement de cette manifestation qui a rencontré un nombreux public.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Nous soutenons, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives, les publications de livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers ou dont les auteurs sont Vallonniers.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2016, le VAC a employé :

- Le Conseiller communal, M. Christian Mermet qui répartit son temps entre le DT et le VAC
- Madame Cyrielle Baillod Rota, Secrétaire de direction à 100% jusqu'en juin 2016 et à 70% dès juillet 2017 (partage avec le DT), ainsi que son remplaçant, Monsieur Nicolas Blaser à 100% entre mars et juin 2016
- Madame Corinne Stoudmann, Collaboratrice administrative à 50% (partage avec le DT)
- Madame Manon Leblanc, Secrétaire comptable et responsable du processus manifestation à 15%

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

TRAVAIL DE BACHELOR HEG

Nous avons, avec l'aide d'un étudiant de la HEG, procédé à une analyse de notre processus manifestation et nous souhaitons mettre en pratique certaines de ses recommandations dans le but de faciliter les choses pour les organisateurs de manifestations.

ETUDE DE LA HEG NEUCHÂTEL

L'étude est en cours et des enquêtes ont été menées auprès d'une partie des représentants des sociétés locales. Sur les bases de cette première analyse une enquête plus large doit être faite en 2017 et les résultats sont attendus en 2017 aussi.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Il est encore tôt pour tirer des conclusions en lien avec le programme de législature, néanmoins nous pouvons relever que les chiffres du recensement de fin 2016, + 50 habitants, semblent indiquer que nos efforts commencent à porter leurs fruits quand à l'attractivité et au développement de Val-de-Travers.

4. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la piscine des Combes font partie des installations sportives communales. Depuis le 4 février 2016, l'équipe du CSR a repris la gestion de la « réception – cafétéria » qui a été créée suite à la fermeture au 31 décembre 2015 du restaurant « La Fourchette ».

Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs et la clientèle à travers les valeurs qui ont été choisies et partagées, à savoir : « *le centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle* ».

4.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres : Chantal Brunner -conseillère communale- (depuis automne 2016 Christian Mermet Conseiller communal), Frédy Bigler -PLR-, Jean-Pierre Cattin -PS-, Denis Cherbuin -PLR-, Alban Gashi -PS-, Philippe Vaucher -POP-, Alexandre Willener -UDC-, Pierre-Alain Wyss -PLR- et Jean-Michel Messerli -Directeur du Centre sportif régional-. Elle a siégé à une seule reprise en 2016. La commission des bâtiments était conviée à cette séance qui avait pour but de présenter les scénarii résultant de l'étude commandée par le Conseil communal concernant le projet de création d'un site aquatique unique ou de réhabilitation de la piscine des Combes.

4.3. ACTIVITÉS 2016

Les principales manifestations qui ont eu lieu au Centre sportif sont :

Février :	Tournoi de badminton Tournoi de football du groupement
Mars :	Accueil de la Marche du 1 ^{er} mars
Avril :	Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme
Mai :	UBS Kids Cup
Juin :	Summer Trophy Défi international du Val-de-Travers
Juillet :	50 ^{ème} anniversaire du Lion's club Accueil de la patrouille des Sentiers
Août :	Course cyclosportive « Jean-Marie Grezet »
Septembre :	Finales cantonales de gymnastique
Octobre :	Salon du bien-être Fête de la bière
Novembre :	Journée de la ludothèque Souper du groupement de football du Val-de-Travers Agape communale
Décembre :	Repas d'entreprises de fin d'année

Les installations de la piscine des Combes ont été ouvertes au public du samedi 14 mai 2016 au dimanche 4 septembre 2016, soit pendant 113 jours. Vu les conditions météorologiques très changeantes rencontrées durant l'été, la fréquentation et le chiffre d'affaire peuvent être qualifiés de « bons ». L'équipe des garde-bains « auxiliaire » engagée durant cette période a travaillé à notre entière satisfaction. Comme l'année passé, la buvette été exploitée par un gérant externe.

EN QUELQUES CHIFFRES

Le nouveau plan comptable indique que la source principale des revenus est constituée d'achats de prestations d'**accès aux installations sportives**. Le compte 44720.00 « paiements pour utilisation des biens-fonds PA » englobe entre-autre ces encaissements qui sont détaillés ci-dessous. Pour information, le chiffre d'affaire de vente des entrées et des abonnements a augmenté de 9% par rapport à l'année passée.

Entrées installations sportives

Piscine CSR	51.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	368	45'358.65	26%
Entrées	30'926	128'288.40	74%
		173'647.05	100%

Piscine Combes	30.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	226	11'174.50	11%
Compl. Combes ¹⁾	95	2'826.25	3%
Entrées	19'976	88'399.60	86%
		102'400.35	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ⁴⁾	6.9 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0	0%
Entrées	1'881	23'347.60	100%
		23'347.60	100%

4) Solarium inclus

Fitness	8.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	163	20'269.00	72%
Entrées	1494	7'746.20	18%
		28'015.20	100%

Abon. Combinés ³⁾	2.7% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	29	5'861.10	65%
Entrées	226	3'216.20	35%
		9'077.30	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

Mur d'escalade	0.6% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0.00	0%
Entrées	393	2'003.50	100%
		2'003.50	100%

Comparatif (nb entrées et chiffres d'affaires)

	2016		2015		2014	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Piscine CSR	28'430 ¹⁾	173'642.05	27'550	180'648.15	30'239	197'740.45
Piscine Combes	17'874	102'395.35	26'293	136'223.95	10'957	70'151.25
Wellness	1'511	20'617.60	1'607	20'503.00	1'657	23'900.00
Fitness	1'128	28'015.20	1'128	27'215.70	1'055	26'262.95
Abon. combinés	273	9'077.30	203	7'582.65	578	13'124.10
Mur d'escalade	376	2'003.50	356	1'893.00	352	1'840.00
Hébergement (nuitées)	6'423	120'814.45	4'048	85'231.30	4'737	87'051.45

1) Forfait globaux de prestations conclus avec certaines entreprises régionales dont le montant ne figure pas dans le chiffre d'affaire (CA) issu du logiciel de contrôle d'accès (facturation faite séparément).

2) Les nuitées ont augmenté durant l'année 2016 (+35%). Ce résultat est dû en partie à la publicité qui a été faite par le biais du mailing et des réseaux sociaux mais aussi par le bouche à oreille des clients réguliers.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	1.0 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	1.2 EPT	2 personnes
• Intendance :	0.8 EPT	1 personne
• Gardiennage des piscines :	4.1 EPT	6 personnes
• Conciergerie	3.9 EPT	4 personnes
• Réception – cafétéria :	2.6 EPT	5 personnes
• Service de repas :	1.3 EPT	3 personnes

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE CONCERNANT LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE LOISIRS ET DE SPORT

L'étude de faisabilité d'un Centre aquatique au Centre Sportif incluait plusieurs scénarii qui ont été présentés aux commissions du CSR et des bâtiments en février 2016. Suite à cette présentation, le projet de réhabilitation des infrastructures techniques de la piscine des Combes a été retenu. Un nouveau mandat a été confié en automne 2016 à une entreprise spécialisée dans ce domaine.

FERMETURE DU RESTAURANT « LA FOURCHETTE »

Après que la décision de fermeture du restaurant « La Fourchette » a été avalisée par les membres de la copropriété du CSR, les travaux liés à la mise en place du nouveau concept ont été réalisés durant le mois de janvier 2016. Pour rappel, il s'agissait de transformer la buvette située dans le hall en « réception-caféteria », de réorganiser l'espace de la cuisine existante et d'utiliser la surface de la salle à manger du restaurant pour servir les repas aux groupes (plus de 8'500 par année). Un mandat de prestation a été conclu avec le home des Sugits pour la livraison de ces repas.

Une réflexion a été entamée au printemps 2016 par les membres de la copropriété pour une nouvelle ré-affectation de cet espace.

RACCORDEMENT DU CSR AU CHAUFFAGE A DISTANCE

Les membres de la copropriété du CSR ont donné leur accord pour que le bâtiment soit raccordé à l'extension « Est » du chauffage à distance. Concrètement, le Centre Sportif devrait être relié au chauffage à distance à la fin du mois de juillet 2017.

RÉHABILITATION DE L'ESPACE WELLNESS

L'étude de faisabilité de création d'un centre aquatique au centre sportif comprenait la rénovation de l'espace Wellness vu que son état s'était dégradé de manière très inquiétante dès 2010 à cause des infiltrations d'eau provenant des douches de la piscine. Depuis que les travaux d'assainissement ont été réalisés, la situation s'est stabilisée mais une rénovation complète de cet espace devra être entreprise dans un très proche avenir.

REFLEXION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Une réflexion globale est actuellement menée en collaboration avec les clubs de football de la région pour changer l'actuelle surface herbeuse en une surface synthétique du terrain de football.

Ce changement devrait permettre à la commune de répondre aux besoins toujours plus importants de groupement de football du Val-de-Travers, des clubs de la commune et des nombreuses demandes extérieures.

REFLEXION CONCERNANT LA RENOVATION DE L'HÉBERGEMENT

Une première réflexion concernant la rénovation des sanitaires de l'hébergement avait été initiée en 2012 par les membres de la copropriété. Depuis cette période, la région connaît un développement touristique important. La volonté affichée par la Commune et les acteurs régionaux pour développer l'offre en matière d'accueil hôtelier, offrirait l'opportunité de rénover l'hébergement à un coût raisonnable, ce qui permettrait ainsi à la région de compléter son offre dans ce domaine.

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

L'exploitation de la réception-cafétéria et la mise en place du service de repas dans la salle à manger de l'ex-restaurant « La Fourchette » fonctionnent à satisfaction depuis le mois de février 2016. D'un point de vue comptable, si le service de repas ne perd plus d'argent, la cafétéria a enregistré les bénéfices attendus.

DICASTÈRE DU TERRITOIRE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures

DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

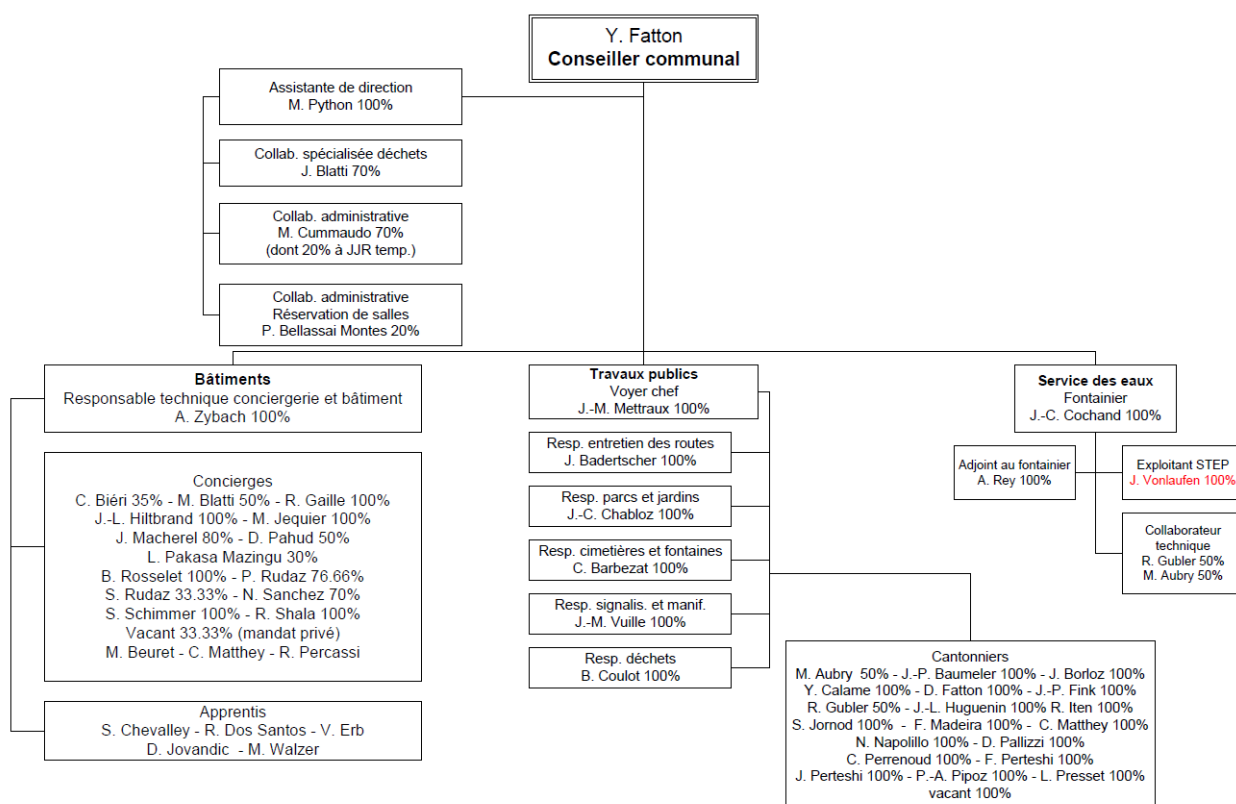
Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce qui suit, l'année 2016 a été une année riche en événements dans le cadre du dicastère des infrastructures.

2016 a en effet été l'année de concrétisations de gros projets, tels que la vente de la patinoire, la réalisation de la centrale d'ambulances, la réhabilitation des STEPS de Travers et Boveresse, la réalisation de plusieurs mesures de PGEE ou encore le lancement des premières démarches en vue de l'établissement du plan directeur des eaux, ainsi que le déploiement des premières mesures dans le cadre des crédits-cadres octroyés pour la réfection de plusieurs toitures et l'achat de nouveaux véhicules pour la voirie.

La réorganisation pratiquée en 2014 continue de porter pleinement ses fruits. La synergie interservices est visible au quotidien.

Pour les exercices à venir, le DI devra être attentif au vieillissement du réseau routier. Des réflexions ont déjà été menées durant 2016 en vue d'établir une analyse de l'état du réseau routier et un programme de réfection selon les priorités. Un crédit-cadre sur une période de six ANS devrait être soumis à l'approbation du législatif courant 2017.

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2016



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusage des hydrants
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Dénégement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

M. Yves Fatton (président)
M. Hans Peter Gfeller
Mme Cécile Mermet Meyer
M. Manfred Neuenschwander
M. François Oppliger
M. Pierre-Alain Wyss

Courant 2016, la commission s'est réunie à trois reprises, notamment pour les dossiers relatifs au remplacement de véhicules dans le cadre du crédit-cadre accepté en décembre 2015, pour les dossiers relatifs aux demandes de crédit pour une étude sur les ponts et ouvrages d'art communaux, pour une évaluation hydrogéologique des captages publics de la commune et pour la

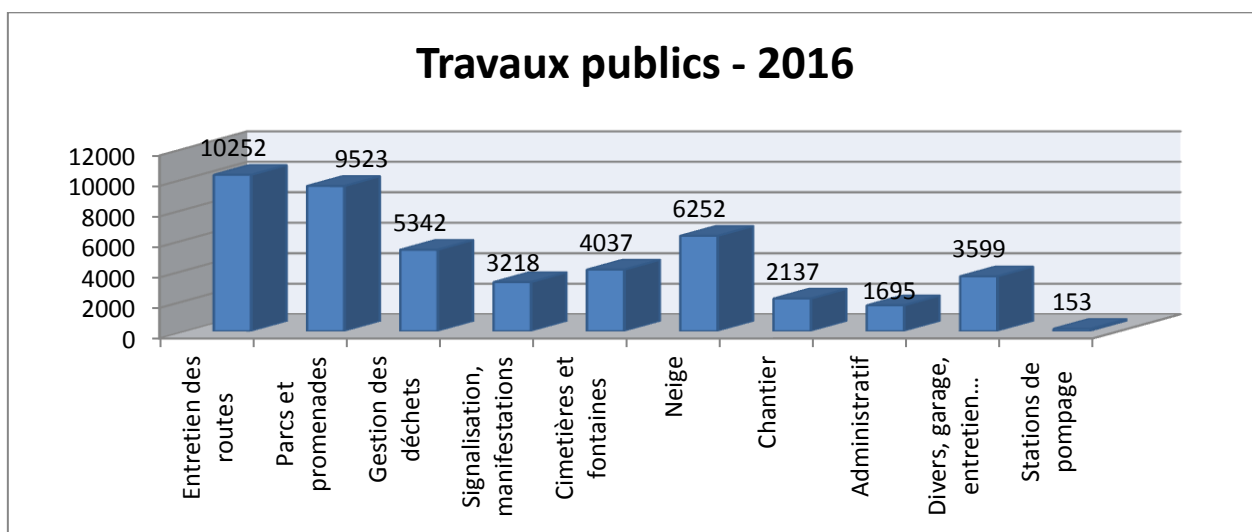
réfection d'un mur de soutènement à Couvet, ainsi que pour la présentation des différents travaux en cours au sein du dicastère, sur le territoire communal.

Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montage-de-Buttes

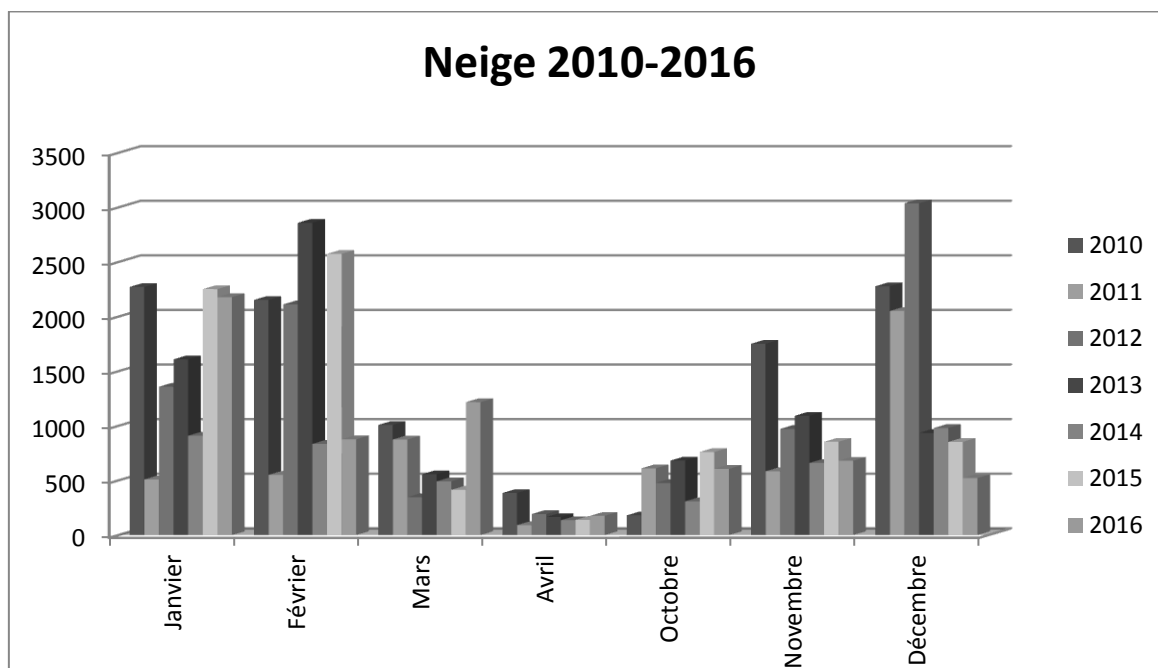
2.3. ACTIVITÉ 2016

La répartition des heures effectuées courant 2016 est la suivante :



La direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

Le service hivernal a été important en janvier 2016, mais relativement restreint en fin d'année.



2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	19	EPT (dont 1 vacant et 0.5 en remplacement d'un collaborateur absent pour cause de maladie)

Durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP, ce qui représente 2.5 EPT sur l'année. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de voirie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

Enfin, au niveau de l'effectif, à noter encore que MM. Christian Mathys et Pierre-Alain Presset ont fait valoir leur droit à la retraite.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

- Rapport pour la réfection du mur de soutènement du hangar du feu à Couvet
- Finalisation de l'informatisation du réseau d'assainissement
- Audit de sécurité du service de voirie
- Différents cours de formation du personnel
- Rapport pour une demande de crédit en vue d'une étude sur les ponts et ouvrages d'arts communaux
- Sondages et nettoyage de la ciblerie du stand de tir à Fleurier en vu de son démontage
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réparation des bovi-stop à la Robella et au Mont-de-Travers
- Participation aux travaux de réhabilitation des STEPS
- Abattage et remplacement d'une vingtaine d'arbres d'avenue
- Démontage et sécurisation de la passerelle des Hirondelles sur le Fleurier
- Réfection de la barrière de la passerelle à la rue du Pâquier
- Suite des travaux de rénovation de la barrière au temple de Noiraigue
- Rénovation de la barrière au jardin public du Clos-Pury à Couvet
- Nettoyage du biotope à Couvet
- Entretien du parking de la scierie de Noiraigue
- Travaux pour le service de l'eau à la STEP de Noiraigue (transport et démontage des pompes)
- Travaux pour la PC (nettoyage des sites karstik)
- Réfection des regards à la rue des Petits-Clos à Fleurier
- Réfection de divers tronçons de routes par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins
- Achat de trois véhicules dans le cadre du crédit-cadre octroyé en 2015 par le Conseil général
- Achat d'un véhicule lourd
- Achat d'un tracteur-tondeuse
- Création d'un jardin du souvenir à Couvet
- Mise en place de la signalisation pour le passage du Tour de France
- Réfection de la ruelle Rousseau

- Réfection d'une partie de la route de remaniement parcellaire entre Noiraigue et Rosière
- Réfection de la route de l'Ouche à Buttes
- Réfection de la route de la Place Jeannin aux Bayards
- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées et pose d'un dispositif anti retour à Travers
- Remplacement d'une canalisation d'eau claire à la rue du Midi à Couvet
- Pose de jeux et barrières aux jardins publics de Noiraigue et de l'ancienne piscine à Fleurier
- Divers travaux liés aux intempéries de juillet et août
- Création d'une toiture au passage sous voie à Fleurier
- Réparation d'un abri pour les déchets verts à Boveresse
- Nettoyage de la toiture à Entre-deux-Rivières à Fleurier
- Réfection de la passerelle à la rue de la Promenade et à la rue du Temple à Fleurier
- Nettoyage de la carrière du Crêt de l'Anneau à Travers
- Débarras du dépôt à Noiraigue (CEN)
- Nettoyage de ruisseaux à Buttes
- Fauchage et nettoyage des cibleries à Buttes et Saint-Sulpice
- Divers travaux de mise en place lors du Comptoir du Val-de-Travers
- Nettoyage du canal entre Môtiers et Fleurier
- Réfection d'un virage au Sapel-Dessous
- Pose de deux moloks à la place Longereuse à Fleurier
- Pose d'un molok à Buttes
- Réalisation des aménagements communaux en lien avec les giratoires de l'Ecu de France à Couvet et du Pont des Chèvres à Fleurier
- Participation aux différents chantiers des mesures PGEE (Travers, Couvet et Môtiers)

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Afin de pouvoir mener à bien ses missions, le service de voirie doit chaque année s'adapter en fonction des conditions météorologiques. En effet, neige, grosses pluies, sécheresse sont des éléments sur lesquels nous n'avons pas d'influence et avec lesquels il faut cohabiter tout en effectuant au mieux les missions quotidiennes du service.

Comme déjà dit en préambule. Le prochain gros défi du service sera la mise en place d'un plan d'entretien sur plusieurs années, ainsi que le financement de celui-ci pour l'ensemble du réseau routier de notre commune. L'utilisation d'un crédit-cadre semble être l'outil adapté pour cette démarche.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

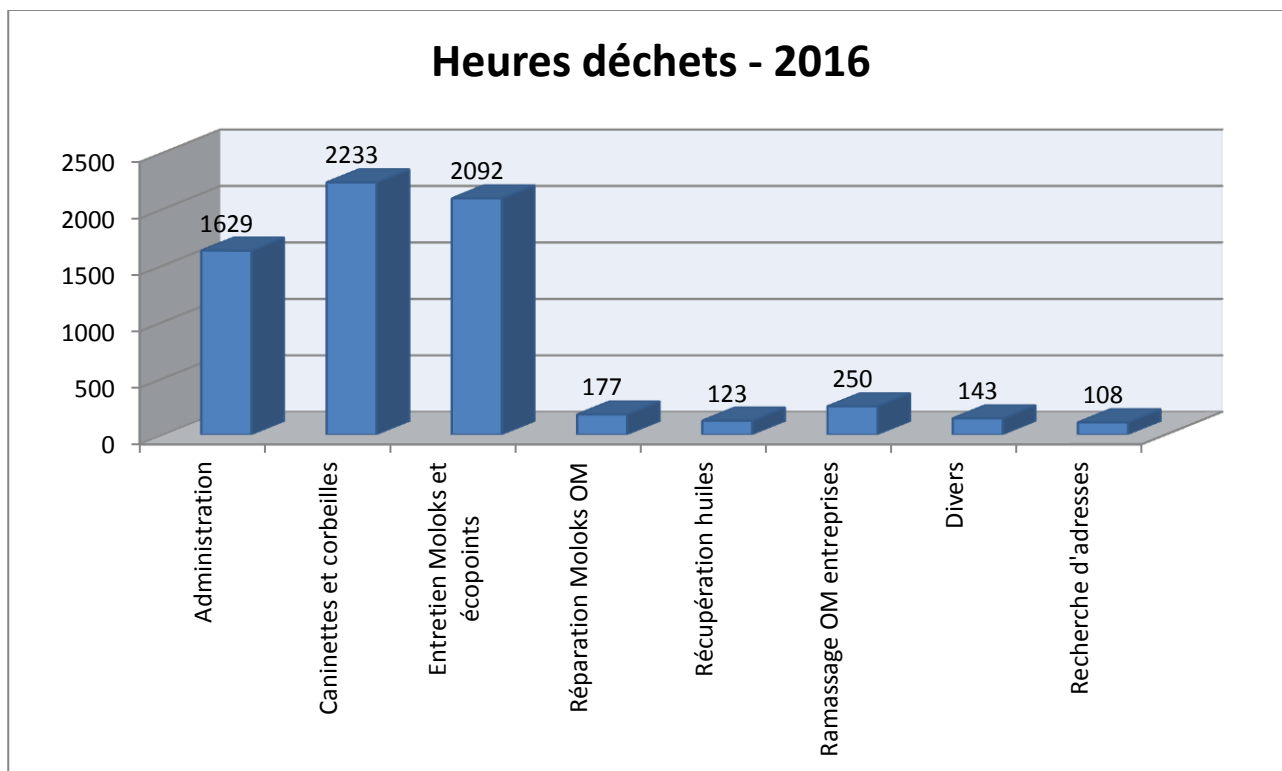
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population - Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises

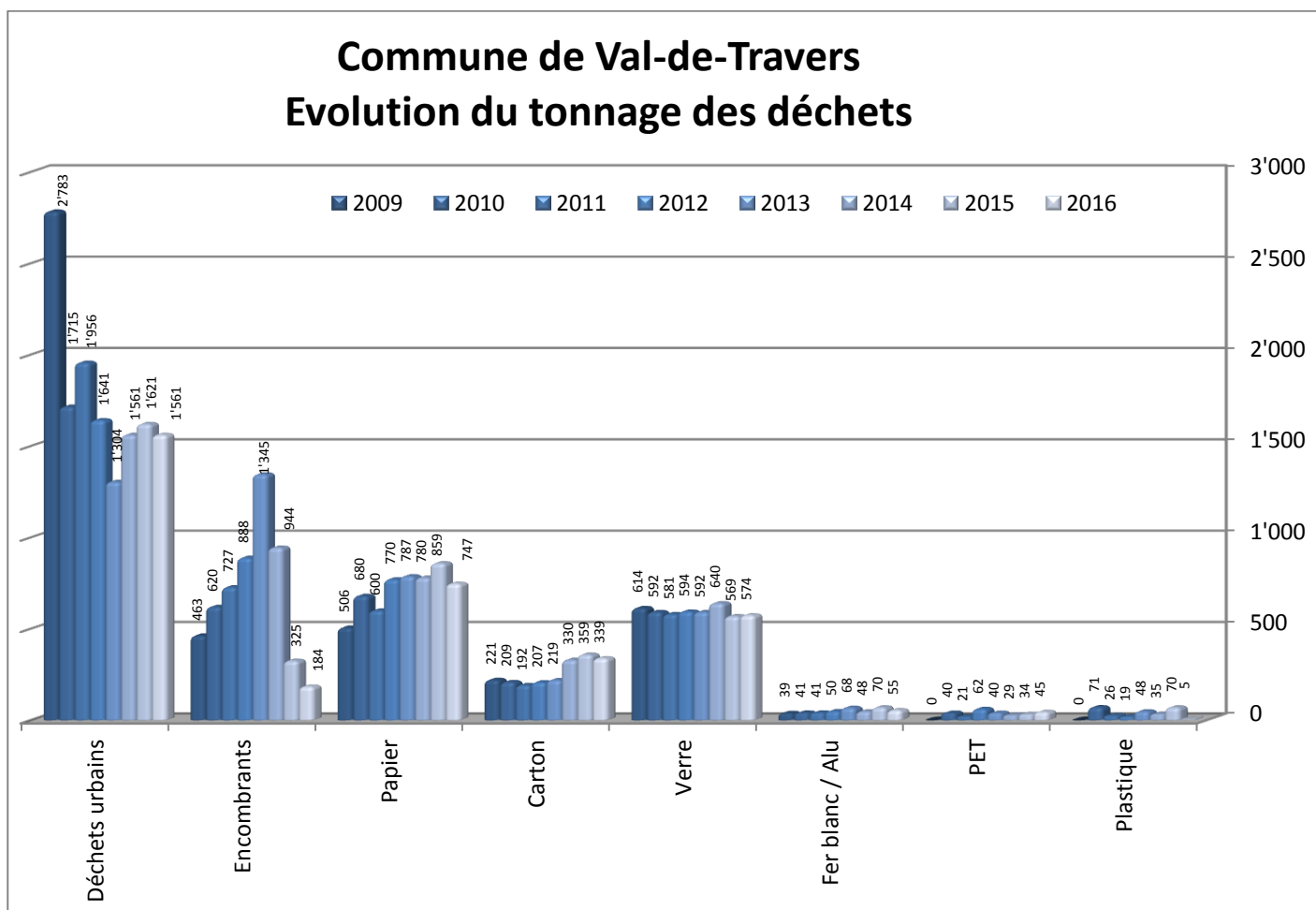
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie Val-de-Tri à St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2. ACTIVITÉ 2016

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2016 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2009.



3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 3 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

- Réflexion et début des travaux pour l'amélioration des équipements de pesée
- Pose de deux nouveaux Moloks à ordures ménagères à l'écopoint du Centre commercial à Couvet
- Pose d'un nouveau Molok à PET à l'écopoint de Longereuse à Fleurier
- Pose d'un nouveau Molok à ordures ménagères à l'écopoint de Buttes
- Adaptation et mise à jour de la convention avec Val-de-Tri

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

L'organisation du fonctionnement de la déchetterie de St-Sulpice a été finalisée par la mise à jour et l'adaptation de la convention avec notre partenaire Val-de-Tri. Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés, avec une baisse d'environ 140 tonnes par rapport à l'année passée. Soit une diminution de plus de 500 tonnes depuis la mise en place de ce nouveau système, en 2015.

Le déplacement de l'Ecopoint de Preyel suite aux difficultés rencontrées avec le voisinage et l'agrandissement du point de collecte du Centre commercial de Couvet est finalisé. Deux nouveaux Moloks à ordures ménagères ont été installés afin de palier au manque de place mais cela ne suffit pas. Nous devons, dans un futur proche, aménager un deuxième écopoint dans ce village afin de décharger l'écopoint du Centre commercial, ceci d'autant plus que le développement des différents quartiers de Couvet se concrétise.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est toujours d'actualité. Les contrevenants identifiés sont systématiquement dénoncés. L'entreprise Molok, en collaboration avec notre service de voirie, a amélioré les équipements des containers installés.

4. SERVICE DE L'EAU ET ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

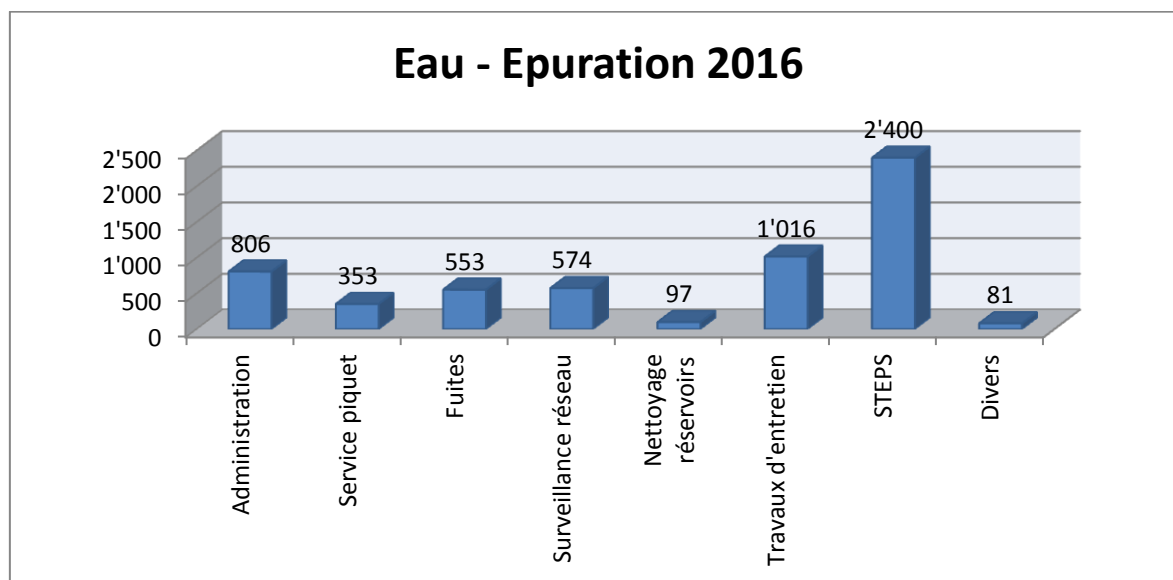
Le service de l'eau est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Changement des hydrants selon programme HINNI
- Entretien des stations d'épuration (STEPS)
- Entretien des stations de relevage
- Réparation des anomalies
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP et analyse des eaux potables)
- Gestion des nouvelles introductions

4.2. ACTIVITÉ 2016

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier 1 EPT

Collaborateurs 3 EPT (dont 0.5 en remplacement d'un collaborateur absent pour raison de maladie)

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

Le service de l'eau a pu compter sur l'aide d'une personne en placement temporaire par le biais de l'assurance chômage durant 6 mois.

Le poste d'exploitant STEP a été repourvu au 1^{er} novembre 2016.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

- Travaux de remplacement sur le réseau d'eau
- Recherche d'informations, mesures des débits pour l'étude des ressources des eaux brutes pour l'hydrogéologue mandaté pour l'étude
- Chemin des Grands-Clos à Buttes - Pose d'une nouvelle conduite Ø 100 - longueur 60 ml avec 2 raccordements
- Changement de toutes les conduites d'eau au rond-point de Couvet
- Changement d'une conduite Ø 90 – longueur 62 ml à la rue de la Place à St-Sulpice
- Dégel de nombreuses conduites d'eau lors de la période hivernale
- Changement de 30 compteurs suite au relevé (compteurs défectueux)
- Réparation de 52 fuites sur les conduites
- Changement de 25 vannes d'entrée d'immeuble
- Changement de 8 vannes principales
- Fauchage des réservoirs
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats

- Gestion des alarmes 24/24
- Réparation des hydrantes
- Réparation des fontaines
- Réparation des pannes dans les 13 STAPS
- Commande et gestion du stock de matériel
- Nettoyage des captages
- Recherches de fuites
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation pour les manifestations
- Surveillance du réseau
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Séchage annuel des boues
- Analyses hebdomadaires des 3 STEPS
- Importants travaux effectués par le service dans les STEPS durant les travaux de réhabilitation
- Suivi et séances de chantier des travaux de réhabilitation des STEPS

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 a été principalement consacrée au dossier relatif à la réhabilitation des STAPS et STEPS de Boveresse et Travers. Les travaux sont maintenant terminés et la deuxième partie du dossier, soit la construction d'une nouvelle STEP à Noiraigue va pouvoir être entreprise courant 2017. Nous sommes toutefois encore dans l'attente des dernières analyses des débits d'eau parasites, qui nous permettront d'adapter le projet en fonction des résultats obtenus. L'éventualité de la réalisation d'une mesure PGEE complémentaire n'est pas à écarter dans ce dossier.

Le service de l'eau poursuit la mise à niveau des conduites du réseau d'eau potable selon le budget mis à disposition chaque année. Un crédit sera en outre soumis au Conseil général en mars 2017 pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue Ed.-Leuba à Fleurier.

Les travaux relatifs à l'évaluation hydrogéologique des eaux brutes ont pour la plupart été effectués dans le courant de l'année 2016. Des relevés doivent encore être faits durant la première partie de l'exercice 2017. Cette étude permettra ensuite d'effectuer les démarches en vue de la réalisation d'un plan directeur des eaux de notre commune.

5. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi des baux à loyer
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments
- Gestion des locations pour les utilisations non sportives des salles

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)
M. Jean-Paul Christen
M. Sylvain Kalombo-Meta
M. Manfred Neuenschwander
M. Laurent Patthey
M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à une reprise durant l'année 2016. Les principaux dossiers traités concernaient la rénovation de deux chambres au domaine des Oeuillons et les adaptations pour l'accès au collège de Môtiers pour les personnes à mobilité réduite.

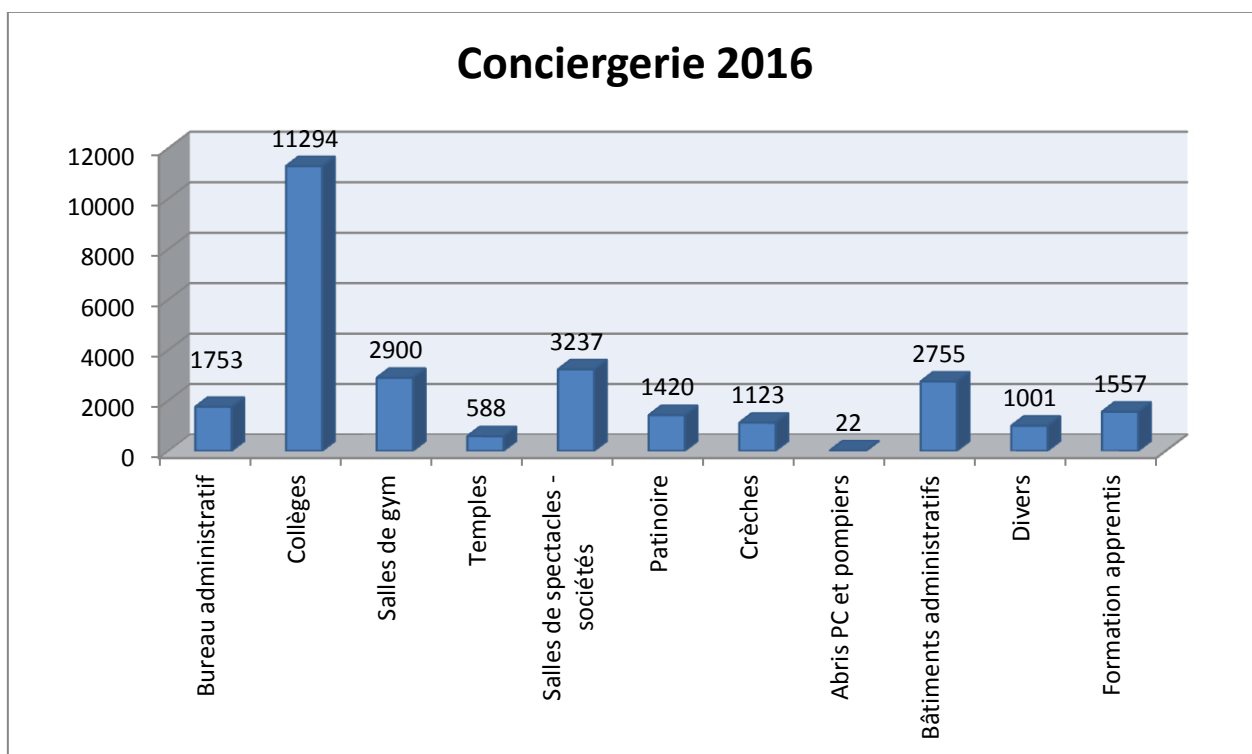
Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

Il faisait également partie du comité de la coopérative de la patinoire de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation du transfert de la patinoire à CPF SA.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉ 2016

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 16.5 EPT, alors que le service est doté de 11.25 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire.

APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2016, le DI compte cinq apprentis agents d'exploitation (2 en 2^{ème} année et 3 en 3^{ème} année), qui tournent sur les différents sites (Centre sportif, voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

CENTRALE DE RESERVATIONS

Le service de réservations des salles communales (Gelore) a été rapatrié au Centre sportif au 1^{er} janvier 2017. Courant 2016, les personnes responsables des réservations ont travaillé activement au passage à Gelore 2, mis en service début 2016. En outre, plus de 800 contrats de réservation ont été émis.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments 1 EPT

Concierges 10.25 EPT

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les cinq apprentis (3 en 3^{ème} année et 2 en 2^{ème} année).

Durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

- Rapport et demande de crédit pour la réfection de deux chambres et la création d'un couloir d'accès dans l'appartement de la ferme des Oeuillons à Noiraigue
- Rapport et demande de crédit pour l'adaptation du collège de Môtiers pour l'accueil d'enfants à mobilité réduite
- Rapport et demande de crédit pour la réfection de la cuisine du collège B8 à Fleurier
- Etude de la réaffectation de la chapelle du cimetière de Fleurier

Couvet

- Suivi des travaux de transformation et d'agrandissement des locaux du service du feu et des ambulances
- Suite des travaux d'étanchéité et d'assèchement du local des douches de la piscine du CSR
- Remplacement du lave-vaisselle de la crèche
- Réfection de la cuisine de la crèche
- Réfection de la peinture de plusieurs salles de la crèche
- Modifications électriques à la crèche

- Remplacement des luminaires de la salle de gymnastique de la Place des Collèges
- Remplacement d'un volet à jalousie au temple
- Réfection de la maçonnerie du bâtiment du captage du Burcle
- Installation d'un éclairage extérieur au hangar des TP
- Remplacement d'un lave-vaisselle dans un appartement à Collège 3
- Adaptation du marquage des terrains de basketball au Centre sportif
- Remplacement de mélangeurs de douches au Centre sportif
- Pose d'une porte anti-feu à Collège 3
- Remplacement de l'aérotherme au dépôt des bûcherons, à Clos-Pury
- Remplacement de deux portes sectionnelles par une seule et pose d'un din métallique au hangar des TP

Les Bayards

- Travaux de transformation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'Union
- Remplacement de plusieurs radiateurs dans un appartement du collège
- Réfection d'une salle de bains à l'Hôtel de l'Union

Môtiers

- Adaptations au collège pour l'accueil d'enfants à mobilité réduite
- Réfection d'un parquet dans une salle de la crèche
- Réparation de la porte de la salle de gymnastique
- Réparations suite à infiltration d'eau au hangar du feu
- Remplacement de la porte d'entrée et des portes palières de l'immeuble Marronniers 12
- Réfection de la toiture de la loge de Riau

Fleurier

- Remplacement de l'éclairage de la grande salle à la Fleurisia
- Réparation de dégâts commis sur les agencements de cuisine au collège de Longereuse
- Réparation du cylindre électronique de la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville
- Remplacement d'un plafond d'un vestiaire à la salle de gymnastique de Longereuse
- Acquisition d'un réfrigérateur pour le Lycée
- Révision des luminaires de secours au collège de Longereuse
- Aménagement du nouveau local et déménagement du matériel scolaire de hockey
- Aménagement du nouveau local et déménagement du matériel de la salle de gymnastique de la salle de Belle-Roche
- Pose d'une séparation avec porte dans le bureau Nord du 1^{er} étage du bâtiment rue des Moulins 28
- Remplacement du moteur de la chambre froide de la salle Fleurisia
- Remplacement de plusieurs vitres suite à des actes de vandalisme au collège de Longereuse
- Pose d'une porte coulissante dans les WC de la crèche
- Réfection de la peinture des corridors du rez-de-chaussée au collège de Longereuse
- Mise aux normes des centrales de détection incendie de la Fleurisia et du bâtiment rue des Moulins 28

Noiraigue

- Remplacement d'un chauffe-eau dans un appartement au collège
- Réfection de deux chambres et création d'un couloir d'accès dans l'appartement de la ferme des Oeuillons
- Tubage de la cheminée du bâtiment des Oeuillons

Travers

- Remplacement d'un réfrigérateur dans l'appartement du Château
- Restauration des murs du temple
- Interventions électriques pour la mise en marche du système de chauffage au temple
- Remplacement de la chaudière de l'immeuble Temple 9

Boveresse

- Remplacement d'un four et vitrocéram dans un appartement au collège
- Remplacement d'une cuisinière dans un appartement Route de Môtiers 4
- Réfection de la peinture d'une salle de bains dans un appartement au collège

Buttes

- Remplacement de vannes thermostatiques au collège
- Travaux de maçonnerie sur la coursive du temple
- Remplacement de la chaudière de l'immeuble Bas-de-la-Route 1
- Réfection de la toiture de l'immeuble Bas-de-la-Route 1
- Réfection de la toiture et du berceau de l'immeuble Place H.-C. Dubois 1
- Pose de capteurs solaires sur la toiture de l'immeuble Place H.-C. Dubois 1
- Réparation d'une conduite d'eau dans l'entre-plancher de l'immeuble Place H.-C. Dubois 1

St-Sulpice

- Réparation du moteur du congélateur communal
- Pose de pics de protection anti-pigeons à la salle de gymnastique et au collège
- Interventions électriques au temple
- Réparation du mur de la cour du collège
- Remplacement d'un lave-vaisselle dans un appartement rue du Pont 4
- Remplacement d'un lave-vaisselle dans un appartement place du Collège 3

Mise en conformité des installations électriques des bâtiments suivants :

- Ancien hangar du feu à Fleurier
- Salle de gymnastique et abri PC de Saint-Sulpice
- Dépôt des TP, Entre-deux-Fontaines à Travers
- Collège de Môtiers
- Bâtiment des TP, Clos-Pury 9 à Couvet
- Annexe à Travers
- Bâtiment Collège 2

- Ancienne partie du hangar du feu à Couvet
- Ancienne patinoire de Couvet
- Bâtiment rue des Moulins 28 à Fleurier
- Abri PC Rue de Buttes à Fleurier
- Halle de gymnastique place des Collèges à Couvet
- Collège B8 à Fleurier
- Ancienne Lessiverie, Pont 7 à Noiraigue

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

L'entretien et le bon fonctionnement de nos bâtiments sont assurés par l'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments, qui effectuent chaque jour leurs missions.

Le dicastère des infrastructures s'efforce de maintenir en état l'ensemble du patrimoine communal hérité de la fusion et de faire en sorte que les locaux laissés vides suite à la fusion puissent être réaffectés et mis à disposition d'autres utilisateurs.

Le crédit-cadre pour l'entretien de plusieurs toitures, voté en 2015 par le Conseil général a déjà été utilisé pour deux toitures à Buttes. La deuxième étape, soit la réfection des toitures des temples des Bayards et de Buttes sera réalisée courant 2017.

L'exercice 2017 sera en partie consacré à la détermination de la performance énergétique des bâtiments communaux de plus de 1'000 m2. Pour Val-de-Travers, une trentaine de bâtiments sont concernés.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de la cohésion sociale**

DEFCOS

1. GÉNÉRALITÉS

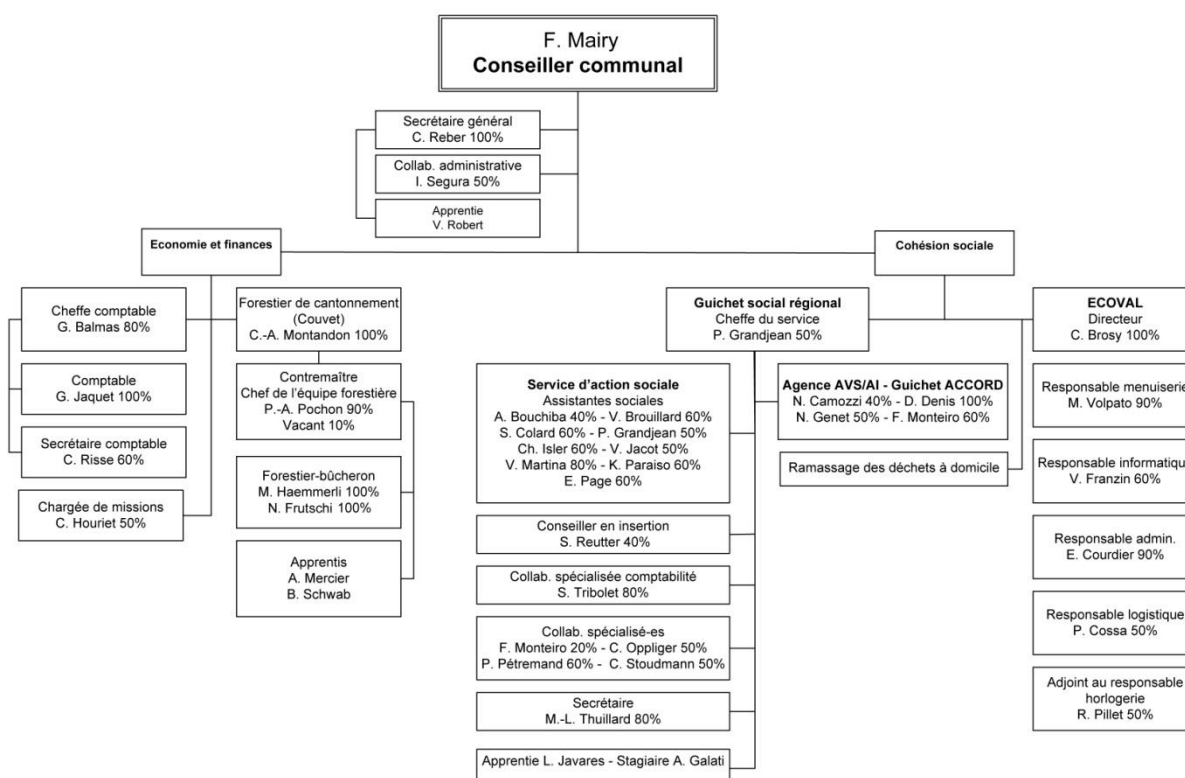
1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale comprend cinq entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie et des finances (DEFI), intégrée avec la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et le guichet Accord à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les trois communes du district et certaines de ses charges mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.
- Le programme d'insertion socioprofessionnelle EcoVal, dont les activités sont fixées par un mandat de prestation cantonal et le budget supporté par l'Etat.

Le volet « cohésion sociale » comprend également les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures de caractère social actives à Val-de-Travers.

1.2. ORGANIGRAMME



Outre les postes représentés ici, le service forestier compte un **ingénieur d'arrondissement**, E. Grisa, ainsi qu'un deuxième **forestier de cantonnement** (St-Sulpice), R. Mercier, tous deux employés par l'Etat, mais dont la commune finance partiellement les salaires.

ayant cédé la place à la cohésion sociale), le DEFCOS n'a pas connu d'évolution majeure au cours de l'année 2016. Un départ à la retraite a été compensé par un engagement au sein de la direction du service. L'effectif de base a été stabilisé au sein du GSR (indépendamment de

nombreux remplacements gérés essentiellement à l'interne), où trois postes à taux d'activité réduit ont été créés (détaillés au chapitre 5.4). Un poste supplémentaire de formateur à 50% a été créé à EcoVal, couvert par des subventions. Enfin, l'équipe forestière a quant à elle intégré un apprenti supplémentaire et un civiliste, compensant notamment la réduction du taux d'activité du contremaître.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à six reprises en 2016. Sa composition a été modifiée suite aux élections communales.

	<i>Législature précédente</i>	<i>Actuelle législature</i>
Président	Pierre-Alain Devenoges (PS)	Pierre-Alain Devenoges (PS)
Vice-président	Pierre-Alain Wyss (PLR)	Gilles Aeschmann (PLR)
Secrétaire		Laurent Kramer (UDC)
	Gilles Aeschmann (PLR)	Quentin Di Meo (PLR)
	Fredy Bigler (PLR)	Antoinette Hurni (PS)
	Nathalie Ebner Cottet (PS)	Niels Rosselet-Christ (UDC)
	Antoinette Hurni (PS)	Céline Rufener Eschler (PLR)
	Laurent Kramer (UDC)	Philippe Vaucher (POP)
	Jean-Michel Rossetti (PLR)	Pierre Wexsteen (PS)
	Philippe Vaucher (POP)	

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal, soit :

	<i>Législature précédente</i>	<i>Actuelle législature</i>
Président	Frédéric Mairy, CC	Frédéric Mairy, CC
Membres	Fredy Bigler (PLR)	Fredy Bigler (PLR)
	Paul-André Matthey-Doret (UDC)	Caroline Di Paolo (UDC)
	Philippe Vaucher (POP)	Philippe Vaucher (POP)
	Loris Vuilliminet (PS)	Loris Vuilliminet (PS)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA s'est réunie une fois l'an dernier pour débattre de l'attribution d'une parcelle au Mont-de-Buttes et de deux parcelles aux Bayards. Elle a également été consultée par voie circulaire pour des modifications mineures.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricoles n'a pas eu besoin d'être réunie en 2016. Présidée par le chef de dicastère, elle est composée d'un représentant par association *écoréseau* (Simon Eschler, Alain Jeannin, Sébastien Menoud) et d'une représentante de l'association des femmes paysannes (Fabienne Wagnière). Le garde-forestier communal, Claude-André Montandon, y siège également.

En matière de développement touristique, le dicastère organise régulièrement des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure très bonne, incluant de nouveaux partenaires (Centre de sports de glace, Villa Florius). Les synergies désormais mises en place ont conduit à diminuer le nombre de séances annuelles de 6 à 4.

Côté sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Le conseiller communal en charge du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside par ailleurs depuis 2016. Depuis fin 2016, il siège également au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse reconnu par la CTJ (Conférence Transjurassienne).

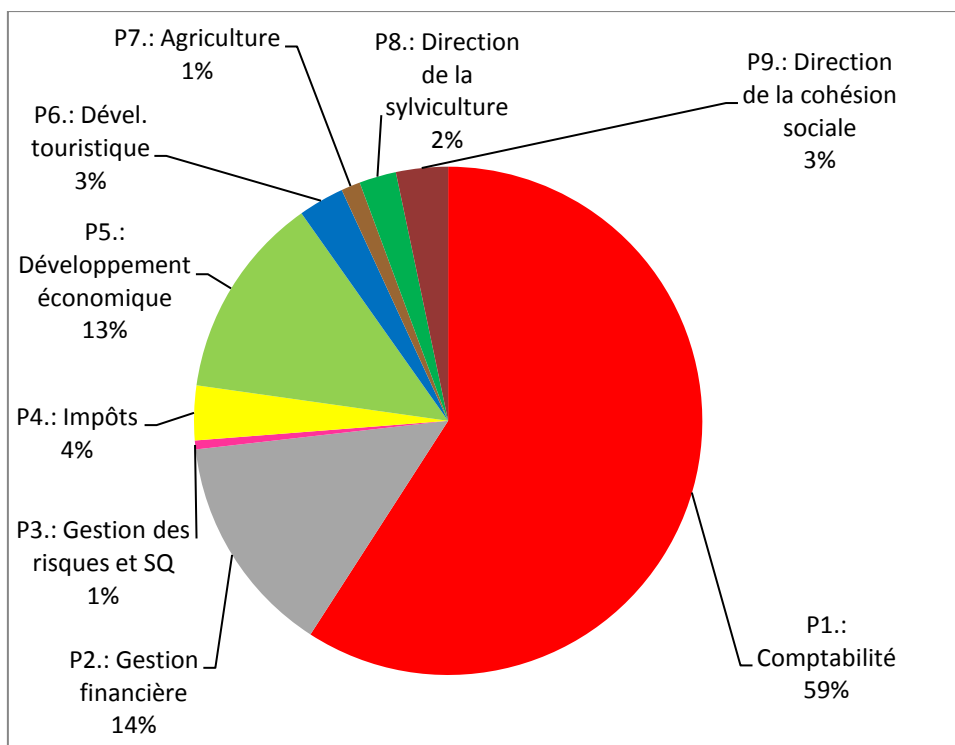
Il participe également aux rencontres de la CDC-Economie et finances, de la CDC-Social et du Conseil de la facture sociale.

En lien avec ses différents dicastères, le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'économie : Association du Réseau des Fleurons, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode, Fondation de l'Hôpital de Fleurier, SCC Le Foyer, Valtra SA ;
- de la cohésion sociale : Association Barak, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, Fondation en faveur des personnes âgées du Val-de-Travers, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, CAPTT, Neuchâtel Addictions, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, OSEO Neuchâtel ;
- de l'agriculture : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la sylviculture : Forêt Neuchâtel, Commission forestière d'arrondissement, Lignum, Association AOC Bois du Jura ;
- du tourisme : Fondation Champ-du-Moulin, TBRC-ASR, Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Navistra SA, Hôtel de l'Aigle SA, Pays de l'absinthe, Maison de l'absinthe.

2.3. ACTIVITÉS 2016

Répartition du temps de travail par domaine de production



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2016, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par la direction du dicastère dans ses différents domaines de production.

Les changements comptables ayant été lourds en 2016, le temps de travail dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière a été plus élevé que lors des exercices précédents.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalité, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent être entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2016, la comptabilité fournisseurs a traité 9'101 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes. Ils les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède

à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel.

Le service comptable a ainsi pris en charge l'an dernier 31'826 factures, qui se répartissent comme suit :

15'225	Taxes déchets ménages (base et poids)
4'360	Accueil parascolaire
3'409	Accueil préscolaire
1'640	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
1'584	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'095	Taxes de chiens
935	Interventions des ambulances
924	Réservations de salles et objets
895	Ecole
331	Environnement
241	Travaux publics
192	Contrôle des habitants
186	Forêts
185	Service de la sécurité
149	Culture, loisirs et sports
87	Impôt foncier
76	Chauffage à distance
75	Centre sportif divers
237	Autres

Parmi celles-ci, sont traitées d'une façon différente :

- les factures pour des locations de salles, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à Fleurier jusqu'à mi-2016, puis à Couvet ;
- les factures liées à la location d'infrastructures sportives ou les prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat de celui-ci ;
- les factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat du Cercle Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

Une dernière exception est constituée par la vente d'eau et la taxe d'épuration, dont la facturation et le suivi de l'encaissement sont sous-traités à la SEVT.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers.

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au comité de pilotage pour la coordination dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 19 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que dix petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque Cantonale Neuchâteloise. Les quatre comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal. Les droits de signatures sur ces comptes sont tout de même gérés par le DEFI.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaires. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de services et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la compta.

Dans le domaine du contrôle, le DEFI intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

L'ensemble des assurances choses a été renouvelé en 2015.

L'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à tenir à jour les inventaires.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale. En 2016, il s'agissait avant tout d'adapter la couverture de la flotte de véhicules.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Le DEFI se charge de faire taxer puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger. Nous en avons compté 35 en 2016.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt.

Dossiers traités	Préavis canton	Préavis communal	Décision CE	Montant remis
7	6 négatifs 1 positif	6 négatifs 1 positif	6 refus 1 remise accordée	Fr. 120.35

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens.

L'impôt foncier a frappé en 2016 soixante-quatre bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 106 millions de francs. Le taux étant de 1,5 ‰, l'impôt foncier a généré un revenu global de 159'560 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 95'625 francs l'an dernier. De cette somme, 33'240 francs ont été reversés à l'Etat.

1'011 chiens ont été taxés entièrement. S'y ajoutent 38 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre, 31 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2016 et 16 autres demi-taxes pour les chiens arrivés ou nés durant le deuxième semestre 2015 et taxés en 2016. 9 chiens n'ont été annoncés que tardivement et ont été taxés rétroactivement sur 2015.

A relever encore que 7 chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère.

L'exercice 2016 a notamment été marqué par la poursuite de la démarche de soutien au commerce de détail. Les actions lancées en 2015 sous l'enseigne du « J'achète ici » ont conduit plusieurs commerçants dynamiques à se constituer en association. Nommée Val'Action, celle-ci se veut complémentaire au CID, portant avant tout ses efforts sur le terrain de la promotion. Elle propose notamment des bons d'achats présentés sous la forme d'une monnaie locale, le Val, décliné pour l'instant en une seule coupure de l'équivalent de 20 francs. Les contacts avec le dicastère restent étroits.

L'année a également vu le marché de Fleurier trouver un nouveau souffle, grâce aux efforts conjoints du dicastère de l'économie, des services communaux impliqués et des commerçants et artisans concernés. Etendu tant géographiquement que dans son offre, disposant d'infrastructures électriques adaptées, le « marché du vendredi » dans sa nouvelle formule rencontre un succès croissant.

Le dicastère a en outre organisé son traditionnel « Cocktail des entreprises », de même qu'un « 7 à 9 de l'économie » consacré au programme de législature du Conseil communal, particulièrement à ses mesures visant le secteur économique. Ces deux rencontres, qui font l'objet d'un partenariat avec la BCN, ont connu de beaux succès. Val-de-Travers a continué de célébrer le changement d'heure, avec, au printemps, le lancement du « Pain des horlogers » en partenariat avec les boulangers locaux et les marques horlogères, puis à l'automne la réouverture du Musée des Mascarons, dont la nouvelle exposition est dédiée à l'histoire de l'horlogerie au Val-de-Travers.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la Table ronde touristique avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant activement au sein de Tourisme neuchâtelois, de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

L'exercice a été marqué par l'élaboration du plan directeur de l'offre touristique, en concertation avec les principaux acteurs et en adéquation avec les stratégies cantonale, supracantonale et fédérale. Ce document ayant fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général, nous nous contenterons ici d'en rappeler les lignes principales, à savoir un renforcement du travail en réseau, une consolidation de l'offre existante et une affirmation des pôles principaux (Noiraigue, Môtiers, La Robella-Val-de-Travers). Les discussions se poursuivent désormais avec Destination Val-de-Travers pour concrétiser de premiers projets.

Le dicastère est également impliqué dans un projet-pilote porté par plusieurs partenaires (entreprises privées, CSEM), qui bénéficie d'un soutien important de la Nouvelle politique neuchâteloise : la création d'un parcours découverte du village de Môtiers, smartphone en main, qui devrait aboutir à l'automne 2017.

Sur le terrain, la saison touristique 2016 a confirmé la croissance du secteur, qui a pu compter sur l'inclusion du Val-de-Travers dans le « Grand Tour of Switzerland » lancé par Suisse Tourisme, proposant une traversée de la Suisse. Sur le plan de la promotion, tant Suisse Tourisme que

Jura&Trois-Lacs ont continué de valoriser la région au travers de ses deux atouts majeurs : le Creux du Van et l'absinthe. A relever que la Route de l'absinthe, dans sa version randonnée pédestre, a été inaugurée à l'été.

Pour conclure, rappelons que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année a été relativement calme au chapitre des drainages communaux. En application du nouveau règlement des drainages agricoles, la commune a contribué pour moitié aux frais de rénovation d'un réseau situé à l'est de Travers. Elle a également participé à l'achat du matériel pour un petit drainage à Saint-Sulpice. L'essentiel du budget a été consacré à l'étude des réseaux de drainages situés à l'est de Môtiers et de Boveresse, toujours en cours.

La commune est concernée par quatre réseaux écologiques : Creux du Van, Val-de-Travers, Montagne-de-Travers et Les Bayards-Les Verrières. Un cinquième écoréseau devrait voir le jour sur le plateau de la Montagne-de-Buttes.

L'Ecoréseau Val-de-Travers, qui concerne le fond de la vallée, a fait en outre germer un projet de qualité paysagère. Un autre projet similaire sera bientôt porté par les agriculteurs des hauts de la vallée, versant nord, de Travers jusqu'à La Côte-aux-Fées. Rappelons que sur décision cantonale, la Commune participe au financement des contributions versées aux agriculteurs au titre de la qualité paysagère, à hauteur de 4% (6% étant pris en charge par le Canton, 90% par la Confédération).

En 2016, une séance d'information publique en matière de plantes invasives a été organisée conjointement avec le Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont qualifiés de domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.4	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.1	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.5	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.8	2'500.00
Les Oeillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	1'132.7	9'000.00
Total général			9'302.5	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2016, la situation par fermier de la commune était la suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'174.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	4'759.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'328.7	3'017.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	4'226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1424.9	2216.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1442.8	2226.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1084.1	1'517.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers et Fleurier	Xavier, Bernard & Fabrice Menoud	1'049.6	4'596.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	998.2	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédél	849.8	1'368.00
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	822.3	3'186.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédél	630.0	882.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	517.6	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1662.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'165.00
Prés, champs et zone à bâtir	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'212.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'324.00
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	754.00
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	270.00
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	182.00
Prés, champs	Couvet	François Blanchet	112.1	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	51.00
Prés, champs	Noiraigue	Francis Dénervaud	98.8	443.00
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	86.00
Prés, champs	Travers	Henri Trachsel	27.2	-
Prés, champs	Buttes	Maude Zurcher	25.0	70.00
Non agriculteur	Buttes	Marie-Laure Jeanneret	24.0	120.00
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00
Non agriculteur	Couvet	Corinne Bornet & Alfons Aeby	20.0	100.00
Prés, champs	Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.1	80.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian Jeanneret	33.3	129.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	7.1	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-
Zone à bâtir	Couvet	Jean-Pierre Gfeller	150.1	-
Total général			31'447.3	79'961.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent principalement en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR) et d'EcoVal. Lors de sa séance constitutive du 24 juin 2016, le Conseil communal a choisi l'élargir les tâches du dicastère des affaires sociales. Cette réorganisation s'est traduite par un changement de nom, le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale devenant celui de l'économie, des finances et de la *cohésion* sociale. Les tâches de la direction portent désormais également sur la problématique du vieillissement de la population et sur la politique de la jeunesse, notamment par l'implication dans la maison des jeunes Barak.

Les activités du GSR s'inscrivent avant tout dans le cadre de la politique cantonale en collaboration avec les communes, par le biais de la CDC-Social et du Conseil de la facture sociale, dans lesquels le Conseil communal est directement représenté. Après avoir consolidé le fonctionnement du dispositif ACCORD, ces deux entités ont principalement porté leurs travaux sur les mesures d'économie visant le secteur social et sur les projets novateurs permettant d'aborder différemment les enjeux de l'insertion.

Quant à EcoVal, la structure a vécu sa dernière année en tant que service communal, le 1^{er} janvier 2017 l'ayant vue basculer dans un nouveau statut. Cette évolution est décrite au chapitre 6.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du DEFI est resté stable en 2016. Sa composition a connu un seul changement : le départ de Jean-Pierre Chassot, chef comptable, qui a pris sa retraite après quarante-deux ans au service de la commune. Malgré la tendance inéluctable d'une hausse de l'âge de la retraite, une telle longévité ne se reverra pas de si tôt !

Le poste de chef comptable a été confié à Gabrielle Balmas, qui était responsable de la comptabilité des fournisseurs depuis 2013. Elle a été remplacée par Gregory Jaquet, qui a débuté son activité dans notre commune le 1^{er} juin 2016.

Le service compte en outre sur l'apport d'un apprenti employé de commerce. Depuis la rentrée 2016, il s'agit de Vanessa Robert, qui a remplacé Bujar Nuhi.

Chef de dicastère	1 EPT	Frédéric Mairy
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Cheffe comptable	0.8 EPT	Gabrielle Balmas
Comptables	0.6 EPT	Catherine Risse
	1 EPT	Gregory Jaquet
Chargée de mission à l'économie	0.5 EPT	Caroline Houriet
Secrétaire administrative	0.5 EPT	Ingrid Segura

Le service est correctement doté pour assumer ses tâches courantes. L'intensité des projets a mis sous pression l'équipe de comptabilité, mais la situation a commencé à se normaliser depuis l'automne 2016 déjà.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

2.5.1. COMPTABILITÉ

MCH2

La nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) impose aux communes et au canton un changement de plan comptable. Cette nouvelle structuration de l'information financière porte le nom de MCH2 pour Modèle comptable harmonisé 2, déjà présenté par le passé.

Notre commune a choisi de faire ce passage en 2016. La préparation ainsi que la codification informatique ont eu lieu dans le courant 2015.

Dès le 1^{er} janvier 2016, les services se sont vu confier la tâche d'imputer eux-mêmes leurs factures directement dans le programme de comptabilité. Cet apprentissage sur le tas, parallèle à la prise en main de l'outil par l'équipe de comptabilité, s'est déroulé tout au long de l'année 2016. Il a permis à chacun d'acquérir progressivement la logique du nouveau plan comptable.

La démarche d'approbation des comptes 2016 sera l'occasion de découvrir le dernier aspect du nouveau modèle, à savoir la présentation formelle telle qu'imposée par la LFinEC.

ABACUS

Le nouveau plan comptable ne pouvait plus être supporté par le système informatique en place. Le service informatique de la Ville de Neuchâtel (Centre électronique de Gestion, CEG) a lancé en 2011 une réflexion pour le renouvellement de l'ERP financier des communes (*Enterprise Resource Planning*). Un groupe de travail a été mis sur pied en 2012 pour élaborer le cahier des charges de la future application. Notre secrétaire-général en faisait partie. L'application choisie est Abacus, avec une intégration conduite par la maison Ofisa Informatique de Lausanne. La société Abacus research existe depuis 30 ans, elle a son siège dans le canton de Saint-Gall et est très implantée dans les PME. Elle est notamment un des leaders en Suisse pour la comptabilité des salaires.

Le nouvel ERP a été déployé dès 2015 à la Ville de Neuchâtel, la Ville du Locle, Val-de-Ruz, Saint-Blaise et le Cerneux-Péquignot. 2016 a vu 17 communes, dont la nôtre, s'y raccorder. Dès 2017, mise à part La Chaux-de-Fonds qui reste sur SAP, toutes les communes neuchâteloises auront migré sur Abacus. Les tâches comptables sont désormais tellement dépendantes des outils techniques que la migration sur le nouvel ERP représentait un enjeu stratégique pour la commune. Elle s'est heureusement bien déroulée.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été :

- bouclage des comptes 2015 ;
- établissement du budget 2017 et révision du plan financier.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Après une année 2015 qui avait vu le renouvellement de toutes les assurances-choses, l'exercice 2016 n'a pas requis de projet particulier dans ce domaine d'activité.

2.5.4. IMPÔTS

Ce domaine n'a pas été concerné par un projet communal particulier.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Mise en réseau : cocktail des entreprises et *7 à 9 de l'économie*.
- Développement économique : actions de promotion du commerce local dans le cadre du crédit de promotion démographique et économique ; poursuite du projet de revalorisation du site Dubied dans le cadre du concours European en collaboration avec le DTVAC.
- Attractivité : mise en place des accès VdT-WiFi.
- Valorisation : poursuite des festivités liées à la célébration du changement d'heure et de la collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier*.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Stratégie : élaboration du plan directeur de l'offre touristique, qui a fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général.
- Valorisation et extension de l'offre : accompagnement du projet « Totem » de la société Talk to me, qui est un parcours découverte au travers du village de Môtiers et qui bénéficie d'un important soutien de la Nouvelle politique régionale.
- Promotion : installation de bâches pour le passage du Tour de France.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Les travaux préparatoires pour la rénovation des drainages situés à l'est des villages de Môtiers et de Boveresse se sont poursuivis. Le rapport technique du bureau Lüscher & Aeschlimann a été livré à la fin de l'été. La balle est maintenant du côté des propriétaires et des exploitants qui devront mener une réflexion sur leurs contributions financières.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le canton a décidé de revoir la structure de ses équipes forestières. Cette réorganisation était une opportunité pour notre commune de pouvoir enfin amener l'effectif de l'équipe communale à une

taille conforme aux exigences de sécurité. L'augmentation de l'effectif ne devait cependant pas correspondre à une diminution des travaux confiés aux entreprises privées. Une longue négociation a été entreprise dès le début de l'année 2016 avec le service cantonal des forêts. Elle n'avait toujours pas abouti à la fin de l'année sous revue.

Les manifestations telles que la conférence pour la « Journée internationale de la forêt » et la célébration de la « Journée des naissances » sont conduites comme des projets par la direction des forêts.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Aucun projet particulier n'a été mené dans ce domaine.

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2016

La situation à la tête du dicastère est bonne et sa structure adaptée aux missions qui sont les siennes. Les plus grandes possibilités d'automatisation apportées par le nouvel ERP financier pourraient dégager des ressources dans l'équipe de comptabilité. La formalisation d'un système de contrôle interne, la définition d'une politique de gestion des risques et la mise en place d'une consolidation comptable comptent parmi les défis à venir pour le service. L'état de situation pour chacun des services rattachés au DEFCOS est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, Ennio Grisa, cette entité de gestion comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et privées (57%).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (trois forestiers-bûcherons en 2016) et une équipe communale (deux forestiers-bûcherons, puis un troisième dès octobre, ainsi que deux à trois apprentis). Les travaux restants sont attribués aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service cantonal de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes (durant la période 2016–2019, la Confédération et le Canton octroient une aide de 329'500 francs par année à Val-de-Travers). Enfin, il prépare avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat de Neuchâtel les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux forestiers de cantonnement sont responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité des deux équipes publiques (une communale et une cantonale), tout en veillant à l'application des règles de sécurité du travail. Le forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon, employé communal, garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchetage de La Presta qui approvisionne en bois énergie le chauffage du Centre sportif régional et une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de « ranger », il contribue également à la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 530 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'État et les communes selon le tableau suivant (situation 2016) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	65%**	35%
1 équipe forestière communale (2.25 fo-bû + 2.5 apprenants)	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû)	0%**	100%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois. En 2016, la commission n'a pas fait de sortie.

3.3 ACTIVITÉS 2016

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'177 hectares, dont 1'997 « payants », c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylves (m³) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend deux cantonnements placés sous la responsabilité de Claude-André Montandon (forêts de Môtiers, Fleurier, Boveresse, Couvet, Travers et Noiraigue) et Roland Mercier (St-Sulpice, Buttes, Les Bayards). Dominique Piazza s'occupe quant à lui des forêts cantonales et de forêts privées. De plus, il gère le dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district. Gaël Dichamp occupe le poste de forestier de cantonnement aux Verrières et à La Côte-aux-Fées ; il est employé par la commune des Verrières, à 80% pour les tâches forestières et 20% pour d'autres tâches communales.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2016 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2016-2019 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés (sv)			Produits (m ³)			
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total
Cantonnement de Môtiers	3'273	1'895	5'168	2'317	443	1'996	4'756
Cantonnement de St-Sulpice	3'881	2'550	6'431	3'365	2'146	243	5'754
Total Commune Val-de-Travers	7'154	4'445	11'599	5'682	2'589	2'239	10'510

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 54% du volume total façonné qui assure le 51% des recettes totales. Par rapport à 2015, en raison du franc fort et des tendances du marché, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (5'471 m³ de bois vendu) a négativement évolué, passant de CHF 87.18/m³ à 82.41/m³, soit une diminution de 5.5%.

Un chantier de desserte forestière fut réalisé en 2016, il s'agit du premier projet exécuté dans le cadre du crédit-cadre approuvé fin 2015 par le Conseil général pour la période 2016-2019.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation à fin 2016) :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	50%
1 forestier de cantonnement	Commune	89%
1 forestier de cantonnement	Etat	89%
1 contremaître-forestier	Commune	90%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
1 forestier-bûcheron depuis octobre (CDD)	Commune	100%
2.5 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

3.5.1. EXPLOITATION

Compte tenu des nouvelles dispositions élaborées par le SFFN pour la réalisation des plans de gestion, les plans des domaines de Môtiers et de Fleurier seront adaptés à ce canevas. En l'occurrence, la mise à jour de la rotation des coupes sera faite et les descriptions spéciales des divisions seront réalisées en 2017, selon les fiches prévues à cet effet.

Par ailleurs, les accords de prestations pour la période 2016–2019 ont été préparés et signés, le montant global alloué est comparable à celui reçu durant la période précédente.

L'inventaire du domaine forestier de Boveresse a été initié. Les données seront traitées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

Une étude pour l'amélioration de la desserte sur le domaine de Travers a été initiée avec l'appui d'un civiliste. Les variantes seront étudiées en 2017 et une décision en vue de l'éventuelle construction d'un nouveau chemin sera prise en connaissance de cause, après consultations des propriétaires de forêts privées concernés par le tracé.

En matière de desserte forestière, le garde forestier communal a organisé et suivi les chantiers de desserte à Couvet (réfection du chemin à camion de Champ-Petit et création d'une piste de débardage pour les divisions 212 et 213), travaux qui améliorent considérablement le débardage des bois dans des zones où le châblage n'était pas possible et la distance de treuillage importante.

3.5.2. CHAUFFAGE À DISTANCE

Le chauffage à distance de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. Avec le raccordement supplémentaire d'un nouveau client, courant 2015, ce sont 4'683 m³ de plaquettes qui ont été acheminés dans le chauffage en 2016. L'acceptation d'un crédit par le Conseil général pour l'extension vers le Centre sportif et le CNIP permet d'envisager l'acheminement d'environ 7'000 m³ de plaquettes dès la fin 2017. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Cet assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. Il est d'autant plus intéressant dans un contexte où le marché des bois est tendu et difficile. Il profite aussi à l'économie locale. Le bois est décheté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

3.5.3. VALORISATION, PROMOTION ET FORMATION

Dans le cadre de la « Journée internationale de la forêt », le 21 mars, une conférence sur l'important sujet d'actualité qu'est le réchauffement climatique s'est tenue à Fleurier. Elle a été donnée par la climatologue réputée Martine Rebetez et l'ingénieur forestier d'arrondissement Ennio Grisa.

Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier, conduite le plus souvent par le forestier de cantonnement de Môtiers, ont eu lieu dans les forêts de Couvet pour découvrir le mode de traitement de la forêt jardinée. Ce public provient de nombreux pays, avec notamment en octobre la présence d'une trentaine d'Américains en voyage d'étude sylvicole en Europe.

Des cours de formation à la sylviculture dans les forêts de Couvet ont eu lieu pour les étudiants des écoles forestières.

Le forestier de cantonnement de Môtiers, au travers de son rôle d'agent nature et de ranger, a participé activement à la mise en place des projets d'éco-réseaux et de conception de qualité paysagère dans l'agriculture.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

D'une façon générale, il convient de relever que des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle, de même que dans la gestion des objets nature hors forêt. Les pressions se multiplient de par la multiplication des activités en forêt, tandis que celles-ci évoluent sous l'influence d'un marché des bois tendu, de la pression des ongulés sur le rajeunissement et des changements climatiques.

Le renoncement au taux plancher avec l'Euro, décidé le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse, a eu un effet négatif désastreux sur une économie forestière déjà détériorée, marquée par une reprise plus lente que prévue, voire une détérioration du contexte en France voisine, qui n'est pas pour réjouir les propriétaires forestiers. Faisant face à ses obligations, la Commune de Val-de-Travers n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation, permettant ainsi de contribuer au difficile maintien de la filière sylvicole. Dans ce contexte, bien que toutes les coupes aient été réalisées, le volume total exploité est resté relativement faible.

Au vu du contexte économique, il est heureux que les comptes forestiers de Val-de-Travers bouclent une nouvelle fois dans les chiffres noirs (rappelons que neuf collectivités publiques sur dix disposant de forêts affichent des déficits). Ce résultat est dû à la conjonction de plusieurs facteurs : des travaux d'exécution menés de la manière la plus économique qui soit, des bois de qualité qui parviennent à tenir tant bien que mal la baisse des prix, des débouchés qui se diversifient, valorisation du bois-énergie en tête.

4. SERVICE FORESTIER - ÉQUIPE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux. Elle assume également des tâches ponctuelles ainsi que certaines activités d'intérêt public sur l'ensemble de la Commune.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe forestière basée au centre forestier à Couvet :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueil sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- crée des objets à l'occasion des journées des naissances et en assure le suivi ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participe aux travaux d'élagage et d'abattage des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;

- exécute de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés.

Par ailleurs, sur un plan forestier, la Commune est active dans la formation par différentes actions :

- par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis ;
- le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différents cours pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres ;
- les deux collaborateurs du service ont la fonction d'expert aux examens de forestier bûcheron ;
- le garde forestier communal collabore avec les trois écoles forestières de Suisse à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la Commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3 ACTIVITÉS 2016

4.3.1. ACTIVITÉS PRINCIPALES

En 2016, l'équipe forestière a principalement réalisé les activités suivantes :

- elle a exploité 5'138 m³ de produits commercialisables, ce qui représente son activité principale ; ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers et Noiraigue ;
- elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 15 divisions pour une surface de 84 hectares ;
- elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ;
- elle a été active dans les travaux d'intérêts publics pour le maintien des sentiers et espaces d'accueil en forêt ;
- elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières ;
- elle est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	42 %
Martelage	2 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	4 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	7 %
Temps consacré à la formation des apprentis	4 %

Travaux pour tiers, dont CFF	10 %
Cours contre rémunération	3 %
Travaux pour autres services	3 %
Travaux pour Etat	1 %
Aménagement, inventaire partiel forêt de Boveresse	4 %
Construction chalet de Riau, Môtiers	4 %
Divers (administration, produits accessoires, entretien, etc.)	8 %
Total	<u>100 %</u>

4.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers et infrastructures forestières. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

4.3.3. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service est aussi venu en appui pour permettre la mise en place d'un canapé forestier à l'intention des enfants et élèves de Buttes. A noter que notre commune compte désormais cinq installations de la sorte, quatre à l'intention des écoles (Couvet, Môtiers, Fleurier, Buttes), une pour une structure privée proposant des activités en forêt (Couvet), toutes visant notamment à sensibiliser les enfants et leurs parents aux enjeux forestiers.

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers. Sa structure a été décrite plus haut. A noter qu'un forestier-bûcheron fraîchement qualifié a rejoint le service en octobre 2016 pour une durée déterminée. Un civiliste a continué son service de janvier à avril 2016. Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcheron.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

4.5.1. VALORISATION

La traditionnelle « Journée des naissances » a eu lieu à Fleurier fin avril, avec la création d'un verger communal. Cette action a permis de créer un partenariat avec l'exploitant agricole, l'association des agriculteurs créée afin de mettre en œuvre les mesures paysagères induites par la nouvelle politique agricole fédérale, enfin l'association Rétropomme, spécialisée dans la création et l'entretien de vergers.

4.5.2. ENVIRONNEMENT

Comme en 2015, un cours de protection civile a été effectué pour le nettoyage de différentes dolines sur le territoire communal. Cette action a été menée conjointement avec le service forestier, la protection civile et l'appui technique par des véhicules des travaux publics.

4.5.2. INFRASTRUCTURES FORESTIÈRES

Le service a activement participé au remplacement des chalets du Plat de Riau, à Môtiers, projet mené en partenariat public-privé qui sera terminé en 2017.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Si aucun accident n'est intervenu en 2016, la sécurité des travailleurs et des usagers de la forêt lors des coupes demeure une préoccupation constante. L'effectif de l'équipe pose des problèmes organisationnels et de sécurité, ainsi que l'a relevé un contrôle de la SUVA lors d'une inspection en 2014, confirmée en 2015. Aux mesures temporaires prises pendant les saisons de coupes 2015 et 2016 devrait succéder, dès 2017, une solution durable, mêlant renforcement de l'équipe et augmentation des revenus, en cours de finalisation avec le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale, les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans ce sens, les Agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du Dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers, mais intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commissions du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉS 2016

5.3.1. AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2016, l'Agence AVS-AI a géré 831 dossiers de prestations complémentaires (793 en 2015) et a traité 215 nouvelles demandes (217). 297 avis de mutation ont été effectués contre 327 en 2015. Cette baisse s'explique par le fait qu'il n'est désormais plus nécessaire d'effectuer les avis de mutation pour les bénéficiaires de prestations complémentaires étant transférés de l'hôpital dans un home ou du home dans un hôpital. Les demandes de révision des prestations complémentaires sont quant à elles en augmentation : 174 en 2016 contre 134 l'année précédente.

Le nombre de nouvelles demandes semble stable pour ce secteur. Cependant, le nombre de dossiers actifs est plus important (+ 38 dossiers), moins de dossiers ayant dû être fermés en 2016.

Le service à domicile proposé aux personnes à mobilité réduite est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires. En 2016, tout comme au cours des années précédentes, les préposées de l'Agence AVS-AI ont effectué trois déplacements à domicile.

L'enveloppe concernant le subventionnement de ce secteur par la CCNC est de 350'000 francs à répartir entre l'ensemble des Guichets sociaux régionaux.

5.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD réceptionnait également les demandes pour les mesures d'intégration professionnelle (MIP), lesquelles ont toutefois été supprimées au profit d'autres actions visant un retour sur le marché de l'emploi.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services

compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2016 851 demandes de prestations sociales (DPS), contre 877 en 2015. Début mars 2017, plus de 80% de ces DPS ont été entièrement traitées : 328 sont actives (les prestations sont octroyées aux usagers), 103 sont en attente de décision des secteurs prestataires, 10 ont dû être annulées et 254 sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation ou parce que ce droit a changé. Parmi les DPS restantes, 75 sont déposées contre 139 en 2015, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'atteler à leur traitement. Parmi ces dernières, certaines n'aboutiront jamais sur un droit aux prestations, les demandeurs n'y donnant pas suite. Il reste 14 DPS en cours d'analyse à l'interne à début mars 2017.

Après deux années de mise en place, qui ont donné lieu à des bilans intermédiaires et des améliorations, le Guichet ACCORD a trouvé sa vitesse de croisière en 2016. Il n'en demeure pas moins que si les effectifs reconnus sur le plan cantonal permettent de dispenser les prestations attendues avec efficacité, les délais de réponse restent parfois jugés trop longs par certains demandeurs confrontés à des situations délicates. Ces échéances sont toutefois inhérentes au système mis en place qui, d'une manière générale, représente une amélioration par rapport à la situation précédente.

5.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Depuis 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale isolément.

Au 31 décembre 2016, 435 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 394 un an plus tôt, soit une augmentation de 36 dossiers. L'augmentation a ainsi été de près de 10%, soit d'une même hauteur qu'entre fin 2014 et fin 2015. Ainsi que nous le relevions dans les rapports de gestion précédents, les dossiers d'aide sociale sont en outre d'une complexité plus élevée que par le passé, les problématiques d'assistance s'étant diversifiées et complexifiées elles aussi. Si de nombreuses personnes « s'installent » malheureusement dans la durée à l'aide sociale, d'autres en revanche effectuent des « allers-retours » entre celle-ci et le marché de l'emploi, dont les conditions se durcissent.

Le SAS est ainsi soumis à une forte pression, face à laquelle plusieurs mesures ont été décidées en 2016. En premier lieu, afin de permettre à la cheffe de service de pouvoir continuer de jouer son rôle aux responsabilités croissantes avec efficacité, des dispositions temporaires ont été prises lui permettant de se concentrer principalement sur cette fonction, son activité d'assistante sociale ayant été allégée.

Compte tenu du nombre croissant de dossiers à traiter (la moyenne pour un EPT est passée de 90 à 115 en quelques années au sein du service), les assistantes sociales ressentent en outre une « perte de sens » quant à l'exercice de leur métier. C'est dans ce cadre que le SAS du Val-de-

Travers a proposé au Canton de mener une expérience-pilote visant à transférer une partie des tâches effectuées aujourd'hui par les assistantes vers le secteur administratif. Ce projet est présenté ci-dessous, de même que la première année d'activité du coach en insertion, engagé à 40% au 1^{er} janvier 2016.

L'année 2016 a également vu la création d'un poste à 50% au sein de l'équipe administrative, permettant de dégager le temps nécessaire pour procéder au suivi des débiteurs (lequel n'est pas géré par la comptabilité communale, au contraire des autres services). L'expérience montre qu'un tel poste se trouve en général autofinancé grâce aux recouvrements réalisés.

D'une manière générale, il convient toutefois de souligner que l'effectif du SAS du Val-de-Travers reste relativement peu doté, se situant bien plus près du plancher fixé par la loi cantonale de l'action sociale que de son plafond. Au-delà des renforcements provisoires qui pourraient être décidés, c'est une réflexion de fond, à l'échelle de l'ensemble des services sociaux du Canton, qui devra être menée si la hausse du nombre de dossiers se poursuit.

5.3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. En 2016, il a par ailleurs organisé la soirée d'information pour les jeunes et futurs retraités, qui n'avait pas pu être mise sur pied en 2015. Le rythme annuel devrait désormais être maintenu.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du GSR a présenté trois changements en 2016, deux de caractère durable, un troisième lié à une expérience-pilote :

- engagement d'un coach en insertion à 40% au 1^{er} janvier 2016 ;
- création d'un poste à 50% au 1^{er} janvier au sein du secrétariat pour assurer le suivi des débiteurs ;
- augmentation temporaire de l'effectif administratif de 20% au 1^{er} juillet dans le cadre d'une expérience-pilote visant à transférer des tâches du secteur social au secrétariat.

Pour rappel, l'entier de ces postes est subventionné par le pot commun de la facture sociale, alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, sur une base forfaitaire toutefois.

L'équipe du GSR était composée de 18 personnes au 1^{er} janvier 2016 pour 11.0 EPT (en tenant comptes des apprenants et stagiaires, ainsi que des remplacements). A la fin de l'année, l'effectif était de 11.4 EPT, en raison d'un remplacement en cours et de l'expérience-pilote susmentionnée.

A fin 2016, la situation était la suivante :

1 cheffe de service – 0.5 EPT	Pamela Grandjean 0.5 EPT
Pour le Guichet ACCORD et l'Agence	Diane Denis 1.0 EPT
AVS-AI, 4 collaboratrices se répartissent :	Noemi Camozzi 0.4 EPT
➤ 1.55 EPT pour le Guichet	Nathalie Genet 0.5 EPT
ACCORD	Fabienne Monteiro 0.8 EPT
➤ 1.15 EPT pour l'Agence AVS-AI	
Pour le SAS :	Amel Bouchiba 0.4 EPT
➤ 8 assistantes sociales – 3.5 EPT	Valérie Brouillard 0.6 EPT
hors remplacements	Pamela Grandjean 0.5 EPT
➤ 1 coach en insertion – 0.4 EPT	Christelle Isler 0.3 EPT
	Valérie Jacot 0.5 EPT
	Vicky Martina 0.8 EPT
	Elenya Page 0.6 EPT

- | | |
|---|-------------------------------|
| ➤ 1 répondante CII ¹ – 0.3 EPT | Kelly Paraiso 0.6 EPT |
| ➤ 1 secrétaire-comptable – 0.8 EPT | Sylvain Reutter 0.4 EPT |
| ➤ 4 collaborateurs administratifs – 2.4 EPT | Christelle Isler 0.3 EPT |
| | Sibylle Tribolet |
| | Cyril Oppliger 0.5 EPT |
| | Patricia Pétremand 0.6 EPT |
| | Corinne Stoudmann 0.5 EPT |
| | Marie-Laure Thuillard 0.8 EPT |
| ➤ 1 apprenant – 1 EPT | Laura Javares |
| ➤ 1 stagiaire – 1 EPT | Alessio Galati |

Durant l'année 2016, le GSR a été privé de plusieurs collaborateurs pour des raisons de santé et/ou congé maternité. Dans la mesure du possible, les remplacements ont été effectués par les collaborateurs du service dont le taux d'activité et les disponibilités le permettaient. L'effectif a en outre été renforcé de manière temporaire par Jenny Blatty, collaboratrice du DI, ainsi que par Amel Bouchiba, placée au SAS dans le cadre d'un stage et qui a ensuite été engagée pour remplacer un congé maternité.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

Tel qu'évoqué précédemment, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. La situation neuchâteloise est d'autant plus préoccupante que l'augmentation du nombre de chômeurs et de personnes à l'aide sociale s'est trouvée accompagnée d'une création importante d'emplois, même si celle-ci a fléchi l'an dernier. Ce phénomène est aujourd'hui appelé le « paradoxe neuchâtelois ». Le Canton a décidé d'agir sur plusieurs plans, notamment par son dispositif de nouvelle stratégie d'intégration professionnelle.

A l'échelle du GSR Val-de-Travers, trois actions méritent d'être soulignées : la poursuite de notre collaboration à la phase-pilote du Réseau CII (collaboration interinstitutionnelle), l'engagement au 1^{er} janvier 2016 d'un coach en insertion, enfin le lancement, à l'été 2016, d'une expérience-pilote visant à transférer une partie des tâches exécutées par les assistantes sociales vers le secteur administratif.

5.5.1. COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE (CII)

Le Réseau CII a pour but de mettre en place une détection systématique et une prise en charge coordonnée des personnes qui disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle, mais qui présentent des difficultés nécessitant la mise en commun des compétences professionnelles de différents secteurs et une coordination entre ceux-ci.

Initiée en 2014, la phase-pilote de la CII s'est prolongée en 2016. Les acteurs-clés en sont :

- l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAINÉ) ;
- le Service de l'emploi (SEMP) par son Office régional de placement (ORPN) ;
- les services sociaux régionaux (SSR) du Littoral Ouest et du Val-de-Travers ;
- le Service de l'action sociale (SASO) par son Office cantonal de l'aide sociale (ODAS).

Ce projet ayant été décrit en détail dans le rapport de gestion 2015, nous nous permettons d'y renvoyer directement le lecteur, en mentionnant brièvement ici que les constats encourageants dressés à fin 2015 ont conduit les partenaires à poursuivre cette expérience sur 2016 encore, de manière à disposer d'un recul suffisant pour juger de son maintien dans la durée.

¹ Projet-pilote de collaboration interinstitutionnelle (CII) auquel le SAS du Val-de-Travers prend part.

5.5.2. ENGAGEMENT D'UN COACH EN INSERTION

Présentée fin 2015 au Conseil général, la volonté de recourir aux services d'un coach en insertion à 40% a abouti au 1^{er} janvier par l'engagement de M. Sylvain Reutter. Celui-ci a dans le même temps été engagé à 60% au GSR Littoral-Ouest, cette collaboration interservices ayant pour but d'élargir le bassin des stagiaires et des employeurs potentiels.

M. Reutter a pour mission d'aiguiller et d'accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans un processus de réinsertion professionnelle, en collaboration avec les assistantes sociales. Si par le passé il revenait à ces dernières de s'acquitter de cette tâche, l'augmentation du nombre de dossiers et la complexité actuelle du monde du travail ont rendu nécessaire le recours à des spécialistes. La démarche retenue s'est ainsi inspirée de celle menée avec succès depuis plusieurs années par le service social de la Ville de Neuchâtel notamment.

Après une année d'activité, le bilan du coach en insertion est particulièrement réjouissant. Au cours de l'année 2016 et sur l'ensemble des deux services (Val-de-Travers et Littoral Ouest), M. Reutter a accompagné une trentaine de personnes dans leur retour vers l'emploi, dans des secteurs d'activité variés (mécanique, administration, informatique, machines, santé, restauration/hôtellerie, intendance, etc.). Si les contacts avec les grandes entreprises ne sont pas toujours les plus faciles (celles-ci étant souvent en lien direct avec le Canton et les offices de placement), l'accueil des PME régionales est en revanche globalement bon.

Evaluer avec précision les économies réalisées par les sorties d'aide sociale reste un exercice difficile, en raison de l'impossibilité de calculer le gain dans la durée, chaque situation étant en outre différente.

Toutefois, un tableau de suivi a été élaboré, retenant, pour chaque bénéficiaire de l'aide sociale ayant retrouvé un emploi, le montant de l'aide matérielle qui aurait dû être versée au cours des douze mois suivants. Si le bénéficiaire perd son emploi avant le terme des douze mois et qu'il revient à l'aide sociale, l'économie espérée est supprimée des projections. S'il le perd après douze mois, il aura ouvert un délai-cadre auprès de l'assurance-chômage et ne touchera pas d'aide sociale ou une aide sociale en complément d'indemnités de chômage. Tenant compte de ces critères, et toujours pour les deux services confondus, le montant économisé sur l'exercice 2016 dépasse les 140'000 francs, preuve de la pertinence d'un tel poste.

5.5.3. EXPÉRIENCE-PILOTE DE TRANSFERT DE TÂCHES

Tel que mentionné plus haut, les assistantes sociales doivent traiter des dossiers toujours plus nombreux par équivalent plein-temps, lesquels s'avèrent en outre toujours plus lourds en démarches administratives. Ces évolutions, constatées à une large échelle au sein des services sociaux, ont abouti à une « perte de sens » du métier d'assistant social.

Si la diminution du nombre de dossier par EPT peut apporter une réponse à ce problème, cette option est rendue difficile par les difficultés financières auxquelles font face les collectivités publiques. D'autres réflexions doivent ainsi être menées, touchant aux pratiques professionnelles elles-mêmes. C'est dans ce cadre que le SAS du Val-de-Travers a proposé de tester sur le terrain un transfert de tâches du secteur social vers le secteur administratif, dégageant un 20% supplémentaire au sein de celui-ci, relevant du pot commun.

L'expérience, menée dès le 1^{er} juillet 2016 et qui s'étendra jusqu'au 30 juin 2017, donnera lieu à un bilan avec les autorités cantonales de manière à mesurer sa pertinence et son éventuelle reconduction, voire extension.

5.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

Après avoir vécu des évolutions importantes au cours des dernières années (la mise en place du guichet ACCORD étant la dernière de taille) et avoir connu, entre 2009 et 2013, quatre chefs de dicastère différents, le GSR Val-de-Travers évolue désormais dans un environnement stable,

quant à sa structure tout du moins. Car le contexte dans lequel le service dispense ses prestations se trouve, lui, en constante évolution : la conjoncture économique difficile contraint un nombre croissant de Neuchâtelois à solliciter des aides diverses octroyées sous conditions de ressources, l'aide sociale s'affiche à nouveau en forte hausse malgré les mesures prises qui ont fortement durci les prestations, enfin le vieillissement de la population induit une implication des communes qui ira en augmentant.

Quand bien même ses effectifs restent limités, plus proches des planchers que des plafonds prévus par la loi, le service peut désormais travailler à consolider son fonctionnement, notamment par un renforcement de sa direction et du pilotage de ses différents secteurs. Il peut aussi se lancer plus facilement dans de nouveaux projets tels que ceux décrits au chapitre précédent. Toutefois, il importe de souligner que seuls des effectifs suffisants et des équipes motivées permettront de continuer de mener une politique active et innovante, à même de répondre aux enjeux toujours plus complexes qui se posent à notre société.

6. ECOVAL - PROGRAMME D'INSERTION

6.1. RÔLE ET FONCTIONS DU SERVICE

EcoVal est un service d'insertion professionnelle et sociale, créé en 2010. Il fournit des prestations au Service cantonal de l'emploi, à l'Office cantonal de l'aide sociale et au Service cantonal des migrations. Depuis son ouverture, l'institution a adapté plusieurs fois ses orientations afin de répondre aux besoins de l'économie locale et à ceux de ses mandants.

EcoVal tire ses revenus de subventions cantonales et fédérales, ainsi que dans une moindre mesure des ventes de ses produits. Le Service de l'emploi et l'Office de l'aide sociale du canton de Neuchâtel ont, pour la cinquième année consécutive, réitéré leur confiance en EcoVal en lui commandant des places supplémentaires. La structure est ainsi passée de 31 à 37 bénéficiaires entre l'année 2015 et 2016. Durant l'année 2016, 134 personnes ont participé au programme.

Cette augmentation s'est accompagnée de subventions supplémentaires qui ont été utilisées pour de nouvelles prestations en faveur des bénéficiaires. Un nouveau collaborateur a notamment été engagé pour seconder le responsable de l'atelier d'horlogerie, des formations complémentaires ont été suivies par les collaborateurs et plusieurs investissements dans des machines et des moyens pédagogiques ont été réalisés.

Pour rappel, les bénéficiaires proviennent :

- de l'aide sociale en contrat ISP (contrat d'insertion socioprofessionnelle) ;
- de l'assurance chômage Art. 64a LACI (convention d'emploi temporaire) ;
- des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage) ;
- de la mesure Art. 59d LACI (mesure de formation) ;
- du service des migrations (mesure d'insertion précoce).

6.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour le programme d'insertion. La commune est liée par un contrat de prestations avec le Canton.

6.3. ACTIVITÉS 2016

6.3.1. ADMINISTRATION

Trois bénéficiaires à temps complet (ou quatre à temps partiel) œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable. L'administration est divisée en deux secteurs, l'administration et la réception.

Les activités de l'administration sont les suivantes :

- gestion des heures de présences/absences des bénéficiaires ;
- travaux administratifs de gestion des dossiers des bénéficiaires ;
- petite correspondance, classement ;
- travaux administratifs de soutien à la recherche d'emploi ;
- tenue du journal interne, le « P'tit Eco ».

Quant à la réception, les activités sont :

- réception téléphonique ;
- accueil des visiteurs et des clients ;
- divers travaux de secrétariat.

Une collaboration avec le CEFNA permet d'accéder à des formations en ligne. Ces prestations complètent des formations théoriques mises en pratique durant toute la période du contrat du bénéficiaire.

6.3.2. INFORMATIQUE, LOGISTIQUE ET VENTE

Ces ateliers se rapprochent des métiers de gestionnaire de commerce de détail, de magasinier et de vendeur. Ils comportent trois secteurs d'activité liés par un même outil de gestion informatisé (GPAO, gestion d'une production assistée par ordinateur) :

- la logistique :
 - gestion du stock par (ERP) (entreprise resource planning) ;
 - collecte d'équipements informatiques, nettoyage du matériel, tri, recyclage.
- la préparation et l'installation du matériel pour la vente géré par GPAO (gestion de production assistée par ordinateur) :
 - formatage des disques durs et installation des ordinateurs ;
 - test du matériel, dépannage par procédure.
- la vente et la gestion clientèle par procédure et suivi (ERP) :
 - organisation de la surface de vente du magasin ;
 - gestion du service après-vente.

Des formations complémentaires théoriques sont mises en pratique durant toute la période de la formation.

6.3.3. POSEUR EN MENUISERIE

La collaboration régulière avec des entreprises du bâtiment permet de définir continuellement les compétences nécessaires pour viser des insertions dans ce secteur. Avec l'appui du Service de l'emploi, une formation théorique et trois formations pratiques sont dispensées :

- poseur de battants (pose d'éléments de fermetures, fenêtres, volets, portes d'entrée et de communication) ;
- agenceur (montage et pose de différents éléments d'agencement de menuiserie, cuisines, salles de bain, caissons, etc.) ;
- poseur de parquet (pose de différentes sortes de parquets collés ou flottants).

La formation dispensée inclut la dimension d'assainissement des bâtiments selon les normes en vigueur. Elle correspond aux nouvelles pratiques de rénovation des bâtiments, qui ne demandent pas des compétences approfondies en menuiserie, mais un savoir-faire dans la pose d'éléments préfabriqués en grande série.

6.3.4. MISE EN SITUATION HORLOGÈRE

L'augmentation de la demande de formation dans ce domaine a permis de créer un nouvel atelier dans des locaux attenants au bâtiment (côté est), en adéquation avec les besoins du marché du travail. Des collaborations avec des entreprises horlogères ont permis de définir précisément quelques compétences actuellement recherchées dans la production horlogère.

Les activités sont diversifiées :

- garnissage de platines et ponts (T0) ;
- montage de différents mouvements horlogers (T1) ;
- pose de cadrans et d'aiguilles (T2) ;
- montage de bracelets (T3) ;
- encartage d'aiguilles de montres ;
- pose d'appliques, mise en plaque et pose sur cadrans ;
- pose de pierres et tenons sur chargeurs au binoculaire ;
- opérations de contrôle qualité, visuel et dimensionnel.

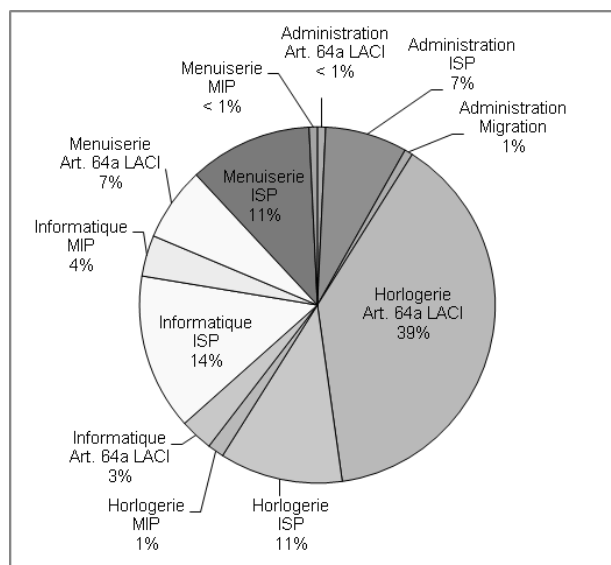
S'ajoutent des formations théoriques qui abordent les points suivants :

- base du vocabulaire horloger, connaissance des outillages horlogers ;
- ergonomie et hygiène ;
- identification des pièces d'un mouvement de base et bracelet ;
- lecture de plans et connaissance de base des matériaux.

6.3.5. BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

Durant l'année 2016, 134 personnes ont intégré le programme.

Nombre de contrats par provenance et par secteur d'activité		
Administration	Art. 64a LACI	1
	ISP	10
	Migration	1
Horlogerie	Art. 64a LACI	52
	ISP	15
	MIP	2
Informatique	Art. 64a LACI	4
	ISP	19
	MIP	5
Menuiserie	Art. 64a LACI	9
	ISP	15
	MIP	1
Total		134



Ainsi, sur 101 personnes ayant quitté EcoVal au cours de l'exercice 2016, 31 ont retrouvé un emploi. Ce taux de 31% peut être considéré comme positif compte tenu de la mauvaise conjoncture.

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Outre un directeur à 100%, qui assume également des fonctions relatives à la formation et de job coaching, le programme compte 4.4 EPT de formateurs (0.9 en administration, 1.0 et 0.5 en horlogerie, 0.6 et 0.5 informatique, enfin 0.9 en menuiserie), ainsi qu'un formateur en mathématiques et en français sur mandat pour l'équivalent d'un 20% et un consultant externe à 10% assumant des soutiens individuels dans l'administratif et le juridique.

6.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2016

L'exercice 2016 a principalement été marqué par les réflexions liées à l'évolution de la structure, détaillées au point suivant.

6.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2016

L'exercice 2016 se termine d'une manière particulière pour EcoVal, puisqu'il voit la structure quitter le statut de service communal pour devenir au 1^{er} janvier 2017 une antenne de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière), qui s'installe ainsi dans le canton de Neuchâtel. Face aux enjeux à venir en matière de réinsertion professionnelle, il était devenu nécessaire, tant pour le Conseil communal que pour la direction d'EcoVal, de doter le programme de davantage de souplesse et de réactivité.

Parmi les différentes options possibles, celle retenue a été une externalisation en s'appuyant sur une structure active dans le domaine de l'insertion, reconnue sur le plan fédéral, comptant quelque 900 collaborateurs et confrontée déjà, dans d'autres cantons, à la loi d'attribution des marchés publics qui pourrait bientôt concerner Neuchâtel. Avec l'OSEO, EcoVal devrait ainsi pouvoir disposer d'un partenaire compétent et solide, lequel trouve ici l'opportunité de s'implanter dans le canton. Il est à ce titre réjouissant que son siège neuchâtelois se trouve à Val-de-Travers.

Le Conseil communal a décidé de rester impliqué en siégeant dans le comité de l'OSEO

Situation des bénéficiaires provenant de l'Office des emplois temporaires (OFET) (Art.64a, MIP, migration) et de l'Aide sociale (ODAS) (Isp) – statistiques du 1.1.2016 au 31.12.2016			
Selon le modèle statistique pratiqué par EcoVal depuis son ouverture, qui prend en compte les motifs de départ de nos bénéficiaires.			
Provenance	OFET	ODAS	OFET + ODAS
Nombre total ayant transité par EcoVal	76	58	134
Nombre se trouvant encore à EcoVal au 1.1.2017	13	20	33
Nombre de résiliations de contrats	3	10	13
Nombre de reprises de formation	2	4	6
Nombre de fins de contrats	36	15	51
Nombre ayant retrouvé un emploi	22	9	31
Nombre total ayant quitté EcoVal	63	38	101
Pourcentage d'insertion	34 %	23 %	31 %

Neuchâtel pour trois ans au moins. Il est satisfait de cette évolution, tout comme de l'excellent travail réalisé depuis 2010 par EcoVal au profit des bénéficiaires, mais aussi de l'économie de la région. L'augmentation continue du nombre de places apporte la preuve qu'EcoVal a su répondre aux attentes des organes subventionneurs et tout porte à croire que la structure saura le faire à l'avenir avec son nouveau statut, qui ne modifiera par ses relations avec les services cantonaux compétents tant qu'elle répondra à leurs attentes.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL

Frédéric Mairy